

« Stratégies d'influences autour des ressources minières -Cuivre, Cobalt, Coltan- dans l'Est de la République Démocratique du Congo»

Aurélie COTTON, Mansour YAICH, Princewill MBENGA, Kevin FALL, Jeremy COXE, Michel BAKUST

décembre 2014

Sous la direction de : Christian Harbulot

Avertissement et Copyright

Ce document d'analyse, d'opinion, d'étude et/ou de recherche a été réalisé par un (ou des) membre(s) de l'Association de l'Ecole de Guerre Economique. Préalablement à leurs publications et/ou diffusions, elles ont été soumises au Conseil scientifique de l'Association. L'analyse, l'opinion et/ou la recherche reposent sur l'utilisation de sources éthiquement fiables mais l'exhaustivité et l'exactitude ne peuvent être garantie. Sauf mention contraire, les projections ou autres informations ne sont valables qu'à la date de la publication du document, et sont dès lors sujettes à évolution ou amendement dans le temps. Le contenu de ces documents et/ou études n'a, en aucune manière, vocation à indiquer ou garantir des évolutions futures.

Le contenu de cet article n'engage la responsabilité que de ses auteurs, il ne reflète pas nécessairement les opinions du(des) employeur(s), la politique ou l'opinion d'un organisme quelconque, y compris celui de gouvernements, d'administrations ou de ministères pouvant êtres concernés pas ces informations. Et, les erreurs éventuelles relèvent de l'entière responsabilité des seuls auteurs. Les droits patrimoniaux de ce document et/ou étude appartiennent à l'Association, voire un organisme auquel les sources auraient pu être empruntées. Toute utilisation, diffusion, citation ou reproduction, en totalité ou en partie, de ce document et/ou étude ne peut se faire sans la permission expresse du(es) rédacteur(s) et du propriétaire des droits patrimoniaux.

Association de l'Ecole de Guerre Economique©

Ce document d'analyse, d'opinion, d'étude et/ ou de recherche a été réalisé par un lou des j membrels de l'Association de l'École de Guerre Economique. Préalablement à leurs publications et/ou diffusions, elles ont été soumises au Conseil scientifique de l'Association. L'enalyse, l'opinion et/ou al recherche reposent sur l'utiliant de sources été injuement fables mais l'exhaustivité et l'exactitude ne peuvent être garantie. Sauf mention contraire, les projections ou autres informations ne sont valables qu'à la date de la publication du document, et sont dés lors sujettes à évolution ou amendement dans le temps.

Le contenu de ce se documents et/ou études n'é, en aucune manière, vocation à indiquer ou agrantir des évolutions futures. Le contenu de cet article n'engage la responsabilité que de ses auteurs, il ne reflète pas nécessairement les opinions du (des) employeur(s), la politique ou l'opinion d'un organisme quelconque, y compris celui de gouvernements, d'administrations ou de ministères pouvent êtres concernés pas ces informations. El, les erreurs éventuelles relèvent de l'entière responsabilité de des seuls auteurs.

Les d'onts patrimoniaux de ce document et/ou étude appartiennent à l'Association, voire un organisme auquel les sources auraient pu être empruntées. Toute utilisation, diffusion, citation ou reproduction, en totalité ou en partie, de ce document et/ou étude ne peut se faire sans la permission expresse du/els, l'édacteur(s) et du propriétaire des droits patrimoniaux.

Liste des acronymes

BAD : Banque Africaine de Développement

CAMI: Cadastre Minier

CDI: Cobalt Developement Institute.

CEEC: Centre de d'évaluation et de certification des substances minérales et semi-

précieuses

CTCPM: Cellule Technique de Coordination et de Planification Minière

DPEM: Direction de la Protection de l'Environnement Minier

EIE: Etude d'Impact Environnemental

EXIM Bank: Banque d'import-export chinoise

FMI / IMF: Fond Monétaire International **ICSG**: International Copper Study Group

IFC : Société financière internationale de la Banque Mondiale **ITIE** : Initiative pour la Transparence des Industries Extractives

IVB: Îles Vierges britanniques

OCHA: Bureau de Coordination des Affaires humanitaires

ONG: Organisations non-gouvernementales

PAR : Plan d'atténuation et de Réhabilitation de l'Environnement **PDNU / UNPD:** Programme de Développement des Nations Unies

PGEP: Plan de Gestion Environnemental du Projet Minier **PNUE**: Programme des Nations Unies pour l'Environnement.

PPM: Partie Par Million.

RDC / DRC : République démocratique du Congo

REACH: Registration, Evaluation and Authorisation of Chemicals

SAESSCAM: Service d'Assistance et d'Encadrement de la Small Scale Mining

UNHCR: Haut-Commissariat des Nations-Unies pour les réfugiés

UNICEF: Fond des Nations-Unies pour l'Enfance

Sommaire:

| I. | Introduction4 |
|-------------|--|
| II. | Contexte pays6 |
| A. | Repères historiques6 |
| В. | Contexte géopolitique et géoéconomique10 |
| C. | Contexte minier actuel |
| III. | Panorama de 3 ressources : Cuivre ; Cobalt ; Coltan31 |
| A. | La filière du cuivre31 |
| В. | La filière du cobalt37 |
| C. | La filière du coltan45 |
| IV. | Analyse des filières et jeux d'acteurs sur une sélection de projets miniers au RDC54 |
| A. | Les critères de choix54 |
| В. | Chine : la puissance étatique55 |
| C. | Inde : une approche entrepreneuriale classique63 |
| D. | Israël: Dan Gertler, l'oligarque70 |
| E. | Rwanda : ses influences en RDC |
| F. | Belgique : Le Groupe Forrest, l'héritage déchu du colonialisme belge84 |
| V. guerr | Conclusion : L'Est de la RDC, un creuset représentatif de diverses typologies de es d'influence90 |
| A. | Israël : une présence via un représentant majeur de sa diaspora90 |
| В. | Belgique : une approche ex-coloniale91 |
| C. | Chine : une stratégie d'Etat91 |
| D. | Inde : une stratégie hybride basée sur des entreprises privées92 |
| E. res | Rwanda : un pays qui a construit sa prospérité économique en s'appuyant sur les sources minières de la RDC92 |
| F. | Quelles perspectives ?93 |
| Biblio | ographie94 |
| Anne | xes |

I. Introduction

Deuxième pays le plus vaste d'Afrique et pays le plus peuplé du continent, la République Démocratique du Congo est souvent perçue comme un pays ravagé par des années de guerres tant civiles que régionales. Avec un revenu par habitant d'environ 400USD (2013 -Banque Mondiale), la RDC figure au rang des pays les plus pauvres du monde. Cependant, cette pauvreté contraste et pose question face à l'immense richesse dont dispose le pays sous forme de ressources naturelles et matières premières précieuses. Caractérisées par leur abondance et leur diversité, ces seules ressources minières placent le pays à la tête des réserves mondiales de minerais. En effet, la République démocratique du Congo est traversée par la « Copper Belt » ou ceinture du Cuivre. Cette zone d'Afrique centrale qui s'étend du nord de la Zambie au Sud de la République démocratique du Congo dans la province du Katanga recèlerait, selon les estimations, 10% des réserves mondiales de cuivre. Associé à l'exploitation du Cuivre, le cobalt est également présent en abondance dans cette partie de la RDC avec des réserves estimées à 3 400 000 tonnes. Le coltan, minerais stratégique pour l'industrie électronique et télécommunication est présent essentiellement dans l'est du pays dans les provinces instables du Nord et Sud Kivu ainsi qu'au Rwanda et Burundi. Les réserves estimées de cette zone d'Afrique centrale représenteraient 9% des réserves mondiales.

Ces réserves représentent un atout économique essentiel pour le pays et une opportunité de développement à plus ou moins court terme. Cependant, les conflits persistants et les intérêts régionaux sur la zone handicapent fortement toute exploration minière. Par ailleurs, les récurrentes atteintes aux droits de l'homme dont Kinshasa a été accusée durant les conflits de ces dernières décennies ainsi que le passé colonial du pays font encore de la République Démocratique du Congo un pays « sensible », avec lequel les puissances occidentales hésitent encore parfois coopérer ouvertement. Malgré cette « mauvaise réputation », la République démocratique du Congo et ses richesses minières ont été pendant des décennies la chasse gardée des occidentaux notamment belges et de personnalités tels que l'Israélien Dan Gertler.

Ainsi, dans le contexte de compétition mondiale pour les matières premières, la République démocratique du Congo semble avoir les atouts pour se positionner comme un pays producteur de minerais. Ces ressources minières apparaissent comme l'un des leviers principaux pour le décollage économique du pays. L'émergence de nouvelle puissances économiques telles que la Chine et l'Inde conduit à une tension sur le marché des matières premières. En effet, afin de soutenir leur forte croissance économique ces deux nouveaux acteurs ont un besoin important en matières premières qui les conduit à chercher de nouvelles sources d'approvisionnement. La main mise occidentale sur les principales zones productrices telles que le Chili pour le Cuivre, contraint ces acteurs à se tourner vers des pays secondaires dont les capacités d'exploitation n'ont pas atteint leur maximum. A ce

titre, la République démocratique du Congo est le centre de ces intérêts. Ce pays et particulièrement les provinces du Katanga, Nord et Sud Kivu apparaissent comme une zone de confrontation d'intérêts économiques et géopolitiques à la fois régionaux et internationaux entre pays développés et pays émergents.

A travers une analyse des différents acteurs (économiques, politiques, étatiques, civils) participant directement ou indirectement à l'exploitation des ressources minières de la RDC, cette étude cherche à décrypter les différentes stratégies d'influence autour de l'exploitation des ressources minières congolaises. Après un panorama général sur l'historique, le contexte géopolitique et géoéconomique congolais, l'objectif sera dans un premier temps, de dresser un état des lieux et une cartographie détaillée du secteur minier congolais tant au niveau de la législation congolaise et internationale (processus de transparence de l'exploitation minière) qu'au niveau des ressources. Trois ressources principales ont été retenues en raison à la fois de leur valeur stratégique dans la production industrielle mondiale et de leur présence abondante dans les provinces du Katanga et du Kivu. Dans un second temps, afin de saisir les différents schémas d'influence des acteurs, plusieurs projets seront décryptés. Les schémas traditionnels d'accès aux ressources seront étudiés au travers des stratégies mises en œuvre par Dan Gertler et George Forrest. Les stratégies d'influences des nouveaux acteurs émergents seront étudiées aux travers de la stratégie de pénétration indienne et chinoise. Enfin, la stratégie des acteurs régionaux est appréhendée à travers l'exemple rwandais d'exploitation du coltan. L'étude de ces différents schémas d'influences tend à permettre de comprendre les tensions et luttes économiques en cours en République démocratique du Congo.

II. Contexte pays

A. Repères historiques¹

Dès 1482, des premiers contacts sont établis entre le Portugal et les royaumes du Kongo, sur la côte africaine au cours de l'expédition du navigateur Diago Cao. Ils se maintiendront jusqu'en 1665 quand la bataille d'Ambuila achève de détruire le royaume de Kongo.

1. Le Congo Belge (1908 - 1960)

En 1879, le roi des belges Léopold II envoie l'explorateur Stanley au Congo pour une mission d'exploration qui durera trois ans. Il se fait reconnaître lors de la conférence de Berlin de 1885 comme souverain, à titre personnel, de l'Etat Indépendant du Congo (EIC). Faute de moyens financiers et en butte à une campagne d'opinion internationale qui dénonce des méthodes d'exploitation brutales et sanglantes, Léopold II est contraint de rétrocéder l'EIC à la Belgique en 1908.

Pendant cette période, les grandes entreprises coloniales jouent un rôle essentiel dans l'exploitation du Congo. Ainsi, l'exploitation du minerai du cuivre démarre dès 1906 avec la création de l'Union Minière du Haut Katanga, filiale de la puissante Société Générale de Belgique. Durant ses 61 années d'existence (1906-1967), elle constitue un véritable "Etat dans l'Etat". Nationalisée en 1966 par Mobutu, elle devient la Gécamines (Société Générale des Carrières et des Mines) et, malgré de nombreuses vicissitudes, continue à jouer un rôle important dans l'économie minière aujourd'hui.

Pendant la seconde guerre mondiale, le Congo belge devient pratiquement autonome et contribue à l'effort de guerre des Alliés. Il fournit notamment l'uranium utilisé par le "projet Manhattan" qui permet la fabrication des la premières bombes atomiques américaines. Le 'boom' des matières premières qui se prolonge à l'issue de la guerre (besoin de la reconstruction européenne) favorise le Congo et en fait l'une des colonies les plus prospères d'Afrique.

¹ Sources:

⁻Le Congo RDC de A à Z, Marie France Cros & François Miser, 2010, André Versailles éditeur.

⁻Encyclopédie Larousse, article République Démocratique du Congo : http://www.larousse.fr/encyclopedie/pays/République_démocratique_du_Congo/114374

2. Indépendance du Congo et coup d'état

Dans les années 50, différents mouvements nationalistes congolais voient le jour dont le Mouvement National Congolais dirigé par Patrice Lumumba, figure de proue du nationalisme et de lutte pour l'indépendance. La Belgique accorde l'indépendance au Congo, le 30 juin 1960 et Joseph Kasavubu devient le premier président du Congo-Kinshasa. Cependant, la nouvelle période qui s'ouvre est troublée et confuse. Avec l'implication des Etats-Unis et de la Belgique, le premier ministre Patrice Lumumba est révoqué puis arrêté et assassiné le 17 janvier 1961. Le nouvel état est la proie de sécessions (Katanga de 1960 à 1963, Kasaï) et de rébellions qui l'affaiblissent et le laissent à la merci d'un coup d'état. Le 24 septembre 1965, Joseph Désiré Mobutu chef d'état major de l'armée, s'empare du pouvoir avec le soutien de la CIA. Il entame un règne qui durera plus de trente ans.

3. La période Mobutu (1966-1997)

A partir de 1971, Mobutu met en œuvre une politique « d'authenticité » qui se traduit symboliquement par l'africanisation des noms de personnes et de lieux (le Congo devient Zaïre), l'interdiction de porter le costume occidental et la cravate et aussi par la «zaïrianisation » de l'économie (nationalisation des entreprises possédées par les étrangers).

Le pays connaît un décollage économique impressionnant dans les années 1970-80 mais qui s'accompagne aussi par le développement d'une corruption massive et généralisée touchant tous les niveaux d'état. Mobutu et son entourage en sont l'un des principaux bénéficiaires. Sur le plan international, le régime Mobutu bénéficie de l'appui des Etats-Unis, de la Belgique et de la France, qui voient en lui un allié précieux, dans le contexte de la guerre froide, pour sécuriser l'Afrique et pour lutter contre la montée du communisme.

A partir de 1990, le régime s'affaiblit rapidement sous les effets de la crise économique (effondrement des ressources financières de l'Etat, hyperinflation, rupture avec le Fond Monétaire International), d'une opposition intérieure croissante et d'un moindre intérêt stratégique du pays de la part les pays occidentaux du fait de la chute du communisme.

En octobre 1996, apparaît un mouvement de rébellion dans la région du Kivu, qui, soutenu par le Rwanda, l'Ouganda et le Burundi s'organise sous la forme de l'Alliance des Forces Démocratiques pour la Libération du Congo-Zaïre (AFDL), dirigée par Laurent Désiré Kabila. C'est le début d'une longue période de conflits qui fera de 3 à 5 millions de victimes jusqu'en 2003.

En quelques mois, l'AFDL conquiert le Zaïre sans rencontrer de véritable résistance. Mobutu doit quitter Kinshasa le 16 mai 1997 et meurt quelques mois plus tard en exil au Maroc.

Laurent Désiré Kabila se fait alors proclamer président du pays qu'il rebaptise République Démocratique du Congo (RDC).

4. Les premiers pas de la nouvelle République démocratique du Congo

Début 1998, L.D. Kabila se retourne contre ses anciens alliés rwandais, ougandais, Burundi qui l'ont porté au pouvoir les accusant de piller les ressources minières du pays et de porter atteinte à son intégrité territoriale. Ceux-ci ripostent en suscitant et en finançant des mouvements armés congolais dissidents (Rassemblement Congolais pour la Démocratie, Mouvement pour la Libération du Congo dirigé par Jean Pierre Bemba). Un nouveau conflit régional, considéré comme la "première guerre continentale africaine" éclate opposant la RDC soutenue par le Zimbabwe, l'Angola, la Namibie et le Tchad au Rwanda, à l'Ouganda et au Burundi.

Le 16 janvier 2001, L.D. Kabila est assassiné par l'un de ses gardes du corps. L'entourage du président défunt désigne son fils Joseph Kabila, chef d'état major de l'armée congolaise, pour lui succéder le 24 janvier.

Le 17 décembre 2002, un accord de paix entre les belligérants ainsi qu'un accord de partage de gouvernement entre les différents partis congolais est négocié à Pretoria, sous médiation de l'ONU et du président sud africain Thabo Meki. Le Burundi, l'Ouganda et le Rwanda acceptent de retirer successivement leurs troupes de la RDC; en contrepartie Kinshasa s'engage à sécuriser les territoires des Kivus et à désarmer, avec l'aide de la MONUC², les milices présentes sur son territoire.

En 2003, une nouvelle constitution est promulguée et Joseph Kabila nomme un gouvernement d'union nationale de transition.

En 2006, Joseph Kabila est élu président de la République avec 58% des suffrages. Il est réélu pour un second mandat en novembre 2011, avec 49% des suffrages et 340 sièges sur 500 pour la majorité présidentielle, dans un contexte marqué par de nombreuses irrégularités et jugé peu crédible par les observateurs internationaux.

5. Conflits dans l'est du pays

Malgré la présence de la MONUSCO, de graves tensions persistent dans l'Est de la RDC (provinces orientales (Ituri), Nord Kivu et sud Kivu) générant des violences chroniques contre les populations civiles et prenant périodiquement la forme de nouveaux affrontements militaires.

En 2006, Laurent Nkunda un général rebelle tutsi soutenu par le Rwanda crée le Congrès National pour la Défense du Peuple (CNDP). Des combats opposent le CNDPC à l'armée

² **MONUC** : Mission de l'Organisation des Nations unies en République démocratique du Congo, instituée en 1999, et devenue la **MONUSCO** (Mission de l'Organisation des Nations unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo) à partir de 2010.

nationale congolaise (FARDC) qui, battue, doit abandonner la capitale régionale de Goma en août 2008. Laurent Nkunda élargit ses revendications au delà du Kivu et envisage de conquérir le pouvoir en RDC.

Suite à un renversement d'alliances, un accord de paix est conclu le 23 mars 2009, entre la RDC et le Rwanda; il se traduit par l'intégration de milliers de combattants du CNDP au sein de l'armée nationale congolaise ainsi que par la mise hors jeu de Nkunda qui se réfugie au Rwanda.

En mai 2012, apparaît un nouveau groupe rebelle : le Mouvement du 23 mars ou M23³ dirigé par le général Bosco Ntaganda, soupçonné d'être soutenu par le Rwanda et l'Ouganda. Le M23 connaît une série rapide de succès militaires et de conquêtes territoriales, mais la situation politique et militaire se retourne au cours de l'année 2013 lorsque les FARDC appuyés par la nouvelle brigade d'intervention de l'ONU passent à la controffensive. En novembre 2013, le M23 annonce la fin de la rébellion et le renoncement à la lutte armée. Bosco Ntaganda est exfiltré pour être déféré auprès de la Cour Pénale Internationale (CPI).

Ainsi, depuis son indépendance, la RDC est allée de guerres en guerres : celle de la résistance contre l'invasion belge (1960), celle contre les sécessions organisées de force pour vider l'indépendance de son contenu, celles pour la 'Deuxième Indépendance' contre la domination néocoloniale exigée par la Guerre froide (1963-1965), celle contre la tentative d'usurpation de pouvoir par les mercenaires dirigés par Jean Schramme (1967), celles contre la dictature néocoloniale mobutiste (1967-1980 ;1977- 1978 ; 1992-1993 ; 1994-1995 ;1996-1997) ; celle contre l'expropriation des terres par des nouveaux venus (1993-1996 à Masisi)⁴.

En 2007, un rapport de l'Internal Rescue Commitee établit qu'il y a eu près de 5,4 millions de morts liées à la guerre en RDC depuis 1998. A l'heure actuelle, la MONUSCO poursuit ses opérations contre divers groupes armés de l'est de la RDC : rébellion hutu rwandaise des FDLR (Front de Libération du Rwanda), rébellion ougandaise de l'ADF - NALU de Jamil Mukulu.

³ En référence à la date de l'accord de 2009, dont le M23 réclame la pleine application.

⁴ Ernest Wamba dia Wamba, Le leadership et la stabilité politique en république démocratique du Congo, 2005, p4

⁵ Internal Rescue Committee, Mortality in the Democratic Republic of Congo: An ongoing crisis, p.16

B. Contexte géopolitique et géoéconomique

1. Contexte géopolitique

L'existence de ressources en RDC joue un rôle important dans le cycle de la violence et le maintien d'un système d'exploitation. En effet, le système de prédation et d'exploitation survit notamment du fait de la présence de ses richesses et du bénéfice tiré par certains. Dans le cercle vicieux de la violence, on peut comprendre que les opprimés veuillent, à leur tour, profiter du système pour améliorer leur condition de vie. Ces conditions font donc en sorte que les violences directes, structurelles et culturelles sont chacune exacerbée par la présence de ressources et mènent à plus de difficultés à atteindre une paix négative, mais également positive. La présence de ressources explique la violence et, dans les conditions politiques et économiques de la RDC, s'impose comme un obstacle à une paix durable.

Les ressources naturelles sont une source de financement et même de motivation du conflit. Les minerais présents sur les territoires en guerre dans l'est de la RDC, où pullulent d'innombrables groupes armés sont désignés comme des minerais du conflit, car les groupes armés les utilisent pour financer les rébellions. En effet, le chaos qui règne en RDC vers le début des années 1990 permet la prolifération de groupes rebelles qui n'ont aucune autre alternative économique et utilisent la violence pour obtenir de l'argent, le pouvoir politique et surtout le contrôle des ressources.⁶

Bien qu'il soit difficile de prouver que le motif initial du Rwanda dans le renversement de Mobutu était l'exploitation des ressources congolaises, une fois sur le terrain, les troupes rwandaises ont bénéficié des opportunités sur place et une partie du profit généré de ces activités lucratives a été acheminée dans le budget de l'État rwandais⁷. Les preuves que le Rwanda et l'Ouganda ont bénéficié de l'exploitation illicite des ressources naturelles congolaises sont indéniables.⁸ Leur présence dans l'Est du pays a permis de nourrir et de perpétrer le conflit et la violence en RDC.

Si les troupes rwandaises et ougandaises se sont officiellement retirées du Congo dans les années 2002, la présence de ces deux pays est cependant toujours palpable dans l'Est du pays où elles soutiennent les groupes rebelles toujours dans le but de conserver les avantages financiers tirés de l'exploitation des ressources. Malgré la défaite du M23, un

⁶ Fiel Bafilemba et Timo Mueller, "The Networks of Eastern Congo's Two Most Powerful Armed Actors" The Enough Project, 2013,

⁷ S.S. Eriksen, "The Congo war and the prospects for state formation: Rwanda and Uganda compared", p. 1102

⁸ G. Prunier, "The Economic Dimensions of Conflict in the Region", dans Security Dynamics in Africa's Great Lakes Re ion, Boulder: Lynne Rienner Publishers, 2006

rapport de janvier 2014 du Conseil de sécurité indique que le recrutement continue à se faire au le Rwanda.

Zone conflictuelle, au carrefour de deux océans : Atlantique (caractérisant les puissances du monde occidental que sont les USA et l'Europe de l'Ouest) et Indien (caractérisant les puissances émergentes du monde oriental et la pléthore des pays émergents qui le composent: Chine, Inde, Pakistan, Corée du Sud, Corée du Nord, Iran, Pays de la Ligue Arabe...), la région d'Afrique des Grands Lacs, singulièrement la RDC devient une zone géopolitique de première importance.

Avec la percée de la Chine en Afrique, la RDC est redevenue un terrain de compétition entre des puissances aux intérêts divergents et antinomiques. Intentionnellement ou non, de nombreux analystes avisés s'attendent à ce que l'Afrique - en particulier les États le long de sa riche côte ouest de pétrole et ceux de l'Afrique Centrale - deviennent de plus en plus un théâtre d'une compétition stratégique entre les Etats-Unis et la Chine, son seul et réel concurrent sur la scène mondiale.

La nomination de Mr Pierre LUMBI OKONGO, ancien Ministre des infrastructures, l'Homme qui a négocié « les fameux contrats chinois de 8 milliards de USD US » au poste très stratégique de conseiller spécial de Kabila en matière de sécurité (poste laissé vacant depuis la disparition du professeur Samba Kaputo) est un signe qui ne trompe pas sur les enjeux géostratégiques et militaires qui se jouent en perspective. D'autant que la Chine et la RDC viennent de s'engager à faire progresser leur relation bilatérale sur le plan militaire. Cet accord de coopération militaire a été concrétisé lors de la rencontre à Beijing des ministres de la Défense nationale des deux pays. Sur invitation du ministre chinois de la Défense nationale, Liang Guanglie à son homologue congolais Charles Mwando Simba qui s'est rendu le 17 octobre 2010 pour y effectuer une visite de sept jours. La Chine aurait d'ailleurs signé un contrat de plusieurs millions de USD portant sur la livraison de matériel militaire avec le gouvernement congolais. Les termes de ce contrat reposaient sur la cession par la RDC à une société chinoise d'une concession minière.

En réaction, la présence des troupes américaines de l'Africom dans le Nord-Ouest de la RDC n'est pas étrangère à cette crainte. Dans un cadre purement sociopolitique et géostratégique, la Chine Populaire s'emploie à consolider la RDC comme un Etat viable et renforcer ses forces armées qui peuvent être nécessaires pour protéger et sécuriser des milliers de kilomètres de routes et de chemins de fer, ses réserves énergétiques, l'accès à des marchés peu approvisionnés et protéger les investissements de sa diaspora ; et, bien sûr, les travailleurs chinois.

Pour rappel en 1995 Bill Clinton, alors président démocrate des Etats-Unis, arrête sa politique africaine par la signature de l'Africa New opportunities Act ». Ce document définit le programme d'exploration et d'exploitation des nouvelles ressources en Afrique, et révèle la volonté de domination économique des grands financiers et industriels américains en

Afrique.

Cet acte hautement politique du président démocrate constitue le point de départ de la mise en application officielle de la stratégie des Etats-Unis pour la conquête des réserves minières en Afrique en général, et dans la Région des Grands Lacs et la RDC en particulier.

L'Union Européenne a pris progressivement le relais partiel des anciennes puissances coloniales. Elle distingue ses relations avec l'Afrique septentrionale (accords Euromed), l'Afrique du Sud (accords de libre-échange) et les pays de la zone ACP (Afrique, Caraïbes et Pacifique – Accord de Cotonou). Ses quatre objectifs sont 1º la paix et la sécurité, 2º la gouvernance, 3º l'intégration commerciale et le commerce, et 4º le développement. L'UE intervient en Afrique principalement par le partenariat, le multilatéralisme, la diplomatie de terrain et le soft power.

Les Accords de Yaoundé puis de Lomé, entre la Communauté européenne et les pays ACP, se situaient dans une perspective régionaliste de préférence et de non-réciprocité prenant en compte les asymétries internationales. Ils visaient à insérer les anciennes colonies d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique dans des accords préférentiels avec leurs anciennes métropoles, de façon à intégrer l'espace européen⁸. Ces accords ont perdu beaucoup de leur légitimité et de leur force en raison de l'élargissement de l'Europe à des pays sans passé colonial et, depuis la chute du mur de Berlin, de la réorientation des intérêts vers l'Europe de l'Est. Cet ajustement a conduit au rapprochement des doctrines des bailleurs de fonds sous le leadership des institutions de Bretton Woods dont principalement la banque mondiale.

2. Contexte géoéconomique

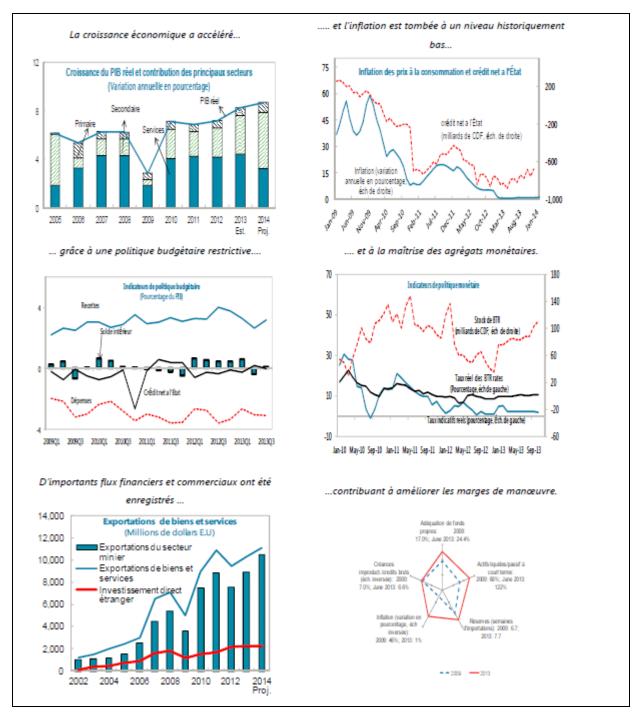
Durant ces dernières années, la situation économique de la République démocratique du Congo s'est considérablement améliorée, même si les progrès ont été lents dans la lutte contre la pauvreté et dans la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement. Ces résultats s'expliquent par la mise en œuvre de réformes structurelles et de politiques macroéconomiques prudentes qui ont permis à la RDC de recevoir un allégement de la dette dans le cadre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) renforcée au milieu de 2010. Cet allégement — le plus important jamais accordé à un pays admissible à l'Initiative PPTE — a réduit l'endettement extérieur de la RDC d'environ 136 % du PIB en 2009 à quelque 35 % à la fin de 2010. Le niveau de pauvreté reste malheureusement élevé soit environ 70 % de la population.

La RDC a enregistré des résultats macroéconomiques solides en 2013. Les estimations de croissance du produit intérieur brut (PIB) pour 2013, s'établissent à 8,5 % en termes réels contre 7,2 % en 2012. Profitant d'un environnement mondial favorable, le pays continue de bénéficier d'importants flux financiers et commerciaux liés aux échanges avec les pays non européens. La croissance demeure tirée par le secteur minier et, en particulier, par la production du cuivre qui a augmenté de 52 % en volume. Les secteurs du commerce et du bâtiment enregistrent également de bons résultats.

L'inflation est tombée à un niveau historiquement bas et le taux de change demeure stable, mais le niveau des réserves internationales a stagné. L'inflation a de nouveau baissé en 2013 pour s'établir à 1,0 % fin décembre, grâce à une politique budgétaire restrictive, à la maîtrise des agrégats monétaires et à l'absence de chocs majeurs sur les prix à l'importation. Le taux de change est demeuré remarquablement stable en 2013 et les réserves internationales accumulées (50 millions de USD) ont uniquement permis de maintenir le niveau de couverture des importations par les réserves internationales au même niveau qu'en 2012.

Les perspectives de croissance à moyen terme demeurent favorables. Selon les projections, l'économie devrait croître de 8,7 % en 2014 et de 7,5 %, en moyenne au cours de la période 2015–18. Le secteur minier devrait rester le principal moteur de la croissance, grâce notamment à l'accélération des investissements associés au volet minier de l'investissement mis en œuvre par la co-entreprise sino-congolaise, Sicomines. Une croissance dynamique est aussi attendue dans les secteurs du bâtiment, du commerce, des transports et des communications qui bénéficient généralement des investissements réalisés dans le secteur minier. Les projections de croissance à moyen terme pourraient être plus élevées si des solutions étaient trouvées, pour faire face aux contraintes qui freinent le développement de l'activité minière, notamment l'approvisionnement en électricité.

Contexte politique actuel. Les élections présidentielles sont prévues pour 2016. Conformément à la constitution, le Président Kabila ne peut pas être réélu pour un troisième mandat de sept ans. Les partis d'opposition réclament des réformes électorales, notamment la création d'une commission électorale indépendante et la vérification des listes d'électeurs. Les récents troubles dans les pays voisins n'ont pas eu de retombées significatives pour le moment.



Evolution des données macroéconomique de la RDC⁹.

-

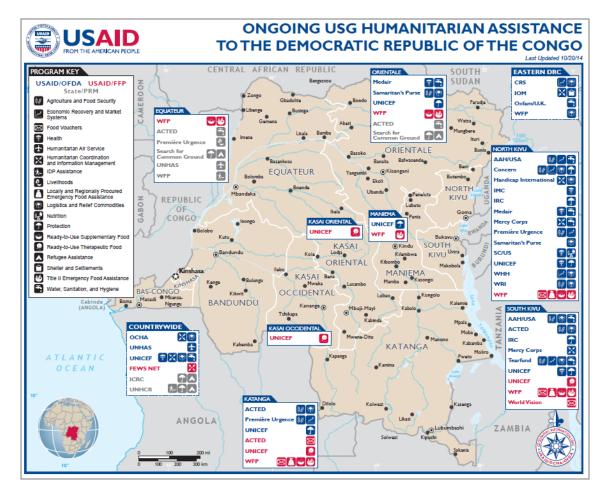
⁹ http<u>://www.imf.org/external/french/pubs/ft/scr/2013/cr13226f.pdf</u>

En guise de conclusion, on constate que la récente évolution économique de la RDC a été favorable. Au cours des cinq dernières années, la croissance s'est établie en moyenne à environ 5 % par an, taux supérieur à celui des pays comparables de la région. La situation de la dette du pays s'est nettement améliorée suite à l'allégement de celle-ci en 2010. Les recettes pétrolières brutes ont atteint en moyenne plus de 8 milliards de USD par an en 2012 et 2013, soit environ 60 % du PIB. Le niveau élevé des cours internationaux du pétrole a permis d'accumuler une épargne budgétaire substantielle.

3. Société civile, ONG

Les conflits armés, le contexte socio-économique et la situation sécuritaire extrêmement instable et dégradée sur l'ensemble du territoire congolais ont généré des situations de crises humanitaires tant sanitaires, qu'alimentaires et sociales. Cette situation humanitaire est toujours fortement dégradée dans les provinces de l'est de la RDC : Nord Kivu, Sud Kivu et Katanga. Pour répondre aux situations d'urgence et participer aux opérations de maintien de la paix dans la zone plusieurs Organisations Non-Gouvernementales (ONG) se sont progressivement installées dans la zone.

En 2001, le Bureau de Coordination des Affaires humanitaires (OCHA) des Nations Unies a ouvert un bureau en RDC dédié à la coordination de l'action humanitaire dans le pays. L'organisation USAID publie annuellement une carte des principales missions humanitaires en cours en RDC sous l'égide de l'OCHA. Les principales ONG et organisations internationales occidentales et particulièrement anglo-saxonnes telles que l'UNICEF, ACTED, OXFAM sont actives dans le pays.



Cartographie des missions humanitaires en cours en RDC sous l'égide de l'OCHA¹⁰

Pour la seule province du Katanga, on dénombre actuellement 17 ONG internationales parmi lesquelles ACTED, CARITAS, la croix rouge Congolaise, Mine Advisory Group et OXFAM, 10 ONG nationales et 7 agences des Nations-Unies telles que le Fond des Nations-Unies pour l'Enfance (UNICEF) et le Haut-Commissariat des Nations-Unies pour les réfugiés (UNHCR). Leurs interventions touchent principalement aux domaines de l'aide alimentaire, de l'éducation, de l'eau et de l'assainissement.

Dans le cadre de l'exploitation minière, les ONG mènent des actions de protection parallèles dans le domaine de l'éducation, de l'accès à l'eau et de la protection des populations et de l'environnement. Cependant, plusieurs ONG interviennent également directement par le biais d'études ou de campagnes ou d'actions dénonçant le non-respect des droits de l'Homme dans certaines mines, le recours au travail des enfants sur certains projets miniers etc. Ainsi, ces ONG apparaissent comme des organismes de contrôle voir des lanceurs d'alerte garants du respect des droits de l'Homme. A ce titre, l'ONG Amnesty International a publié en juin 2013 un rapport sur les exploitations minières au Katanga et les atteintes aux droits de l'Homme : « Pertes et Profits : exploitations minières et droits humains dans le

_

¹⁰ USAID http://www.usaid.gov/sites/default/files/documents/1866/drc_map_03-19-2014.pdf

Katanga, en République démocratique du Congo »¹¹. Ce rapport rassemble principalement des informations sur les violations des droits humains et les atteintes liées à l'exploitation artisanale et industrielle dans cette région de la RDC et adresse des recommandations aux compagnies minières responsables de ces atteintes et notamment aux compagnies minières chinoises telle que la Sicomine. Au-delà du positionnement philanthrope de ces ONG principalement anglo-saxonnes et au regard de leurs prises de position et des projets qu'elles dénoncent, la question des motivations et buts réels de ces actions de déstabilisation récurrentes et persistantes doit être posée et prise en compte dans la compréhension des stratégies d'influences autour de l'exploitation des ressources minières en RDC.

C. Contexte minier actuel

1. Situation du Pays (ressources) : l'attrait géologique du Congo

Le secteur minier de la RDC représente à première vue un potentiel certain compte tenu de l'ensemble des minerais dont regorge son sous-sol. La multitude de minerais présents en RDC caractérise à elle seule la richesse du sol de l'Afrique Centrale. De plus, sa position au cœur de la zone avec sa superficie de 2,3 millions de km² lui offre un pouvoir d'attraction à l'international face aux pays voisins de la région des grands lacs.

Des atouts dont se sert le pays pour attirer les investisseurs et les industriels internationaux. Un attrait qui se justifie par l'étendue des possibles utilisations des différents minerais dans les secteurs industriels de type de système de communication, industrie lourde et la joaillerie de luxe.

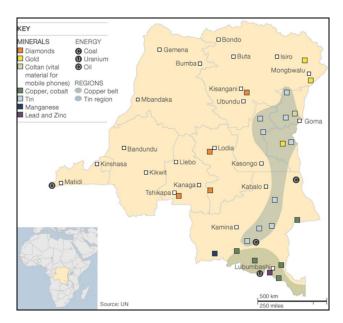
| Substances minérales | Réserves géologiques (estimations en tonnes) |
|-----------------------|---|
| Cuivre | 75 000 000 |
| Lithium | 31 000 000 |
| Nobium | 30 000 000 |
| Manganèse | 7 000 000 |
| Zinc | 7 000 000 |
| Cobalt | 4 500 000 |
| Fer (plus de 60 % Fe) | 1 000 000 000 |
| Cassitérite | 450 000 |
| Or | 600 |
| Diamants | 206 000 000 carats |

Réserve en RDC : Administration nationale RDC (investir en rdc)¹²

¹¹http://www.amnesty.org/en/library/asset/AFR62/001/2013/en/4ed3c3d0-e7f3-443f-9e82-eb918ffcd945/afr620012013fr.pdf

¹²http://www.congomines.org/wp-content/uploads/2011/10/GOVRDC-2003-GuideInvestisseurMinier-FR.pdf P.16

Toutefois, ces atouts sont à relativiser car le pays ne dispose pas de l'exclusivité sur un minerai en particulier face aux autres producteurs mondiaux et régionaux de minerais comme la Zambie ou l'Afrique du Sud. Il est important de noter que l'ensemble de la production minière actuelle se concentre sur trois grandes filières à savoir : la filière du cuivre (cuivre, cobalt, zinc), la filière stannifère/ aurifère (cassitérite = étain, coltan, wolframite et or) et la filière diamantifère.



Localisation des principales ressources minières et pétrolières. Source : UN

| | Cuivre (t) | Cobalt (t) | Zinc (t) | Diamants (1000 c) |
|------|------------|------------|-----------|-------------------|
| 2012 | 61 942,00 | 86 433,00 | 11 623,00 | |
| 2013 | 922 016,47 | 76 592,51 | 12 113,61 | 15 514 090,30 |

| | Or (kilo) | Cassitérite (t) | Coltan (t) | Wolframite (t) |
|------|-----------|-----------------|------------|----------------|
| 2012 | 2 812,62 | 7 188,85 | 574,62 | 196,60 |
| 2013 | 6 125,58 | 6 209,67 | 358,36 | 57,09 |

Statistiques minières comparatives 2012-2013. Source : Ministre des Mines

Au vu de ces statistiques de production¹³, on remarque que la production de cuivre a sensiblement augmenté de 48,7% entre 2012 et 2013 alors que le reste de la filière concernée fluctue. La production d'or a quant à elle subit une hausse supérieure à 100%. Les statistiques de la filière « 3T » (Cassitérite, Coltan, Wolframite dont les dérivés sont :

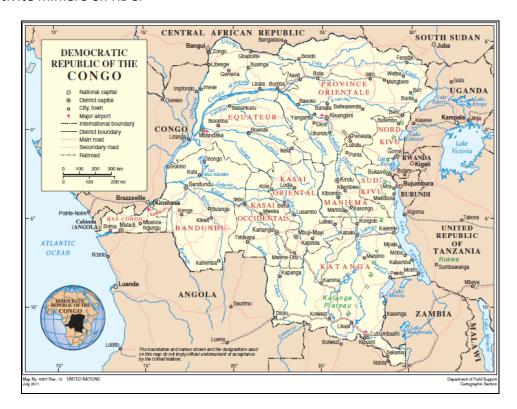
Page 18

¹³ MINISTERE DES MINES, « Statistiques minières : EXERCICE 2013, Mars 2014 : http://www.mines-rdc.cd/fr/documents/statistiquesminieres2013.pdf

l'Etain, le Tantale et le Tungstène) ont subi une baisse comprise entre 13% et 70% (Cassitérite -13,6%/ Coltan -37,6%/ Wolframite -71%).

De fait, bien qu'officiels, ces chiffres peuvent être relativisés parce qu'ils se basent sur des déclarations et qu'ils ne sont aucunement représentatifs de l'ensemble de l'exploitation minière effective du territoire.

L'ensemble des ressources du pays étant situées sur sa partie Est, éloignée du centre de prise de décision national est un indicateur majeur de la complexité à laquelle l'activité minière est confrontée dans le pays. En effet, le fonctionnement administratif de la RDC est basé sur un modèle fédéral, avec une décentralisation du pouvoir vers les Gouverneurs de provinces. L'étendue de son territoire traversé par deux fuseaux horaires, ne favorise nullement la remontée d'information au sein de l'Etat. Un désavantage qui s'avère préjudiciable en raison de la localisation des sites de production essentiellement basés dans les grandes régions de l'Est du pays ayant chacune une activité minière portée spécifiquement sur une ressource. Les plus connues d'entre elles sont, pour des raisons d'instabilité historique, le Katanga connu sous le nom de « Copper Belt » (ou ceinture du cuivre) et les 2 Kivus (Nord-Kivu et Sud-Kivu) « région de l'étain » qui abrite la grande partie de l'activité minière en RDC.



Ressources Minières par Province. Source : UN

| Province | Minéraux | | |
|------------------|--|--|--|
| Bandundu | Diamant, or, pétrole | | |
| Bas Congo | Bauxite, pyroschiste, calcaire, phosphate, vanadium, diamant, or | | |
| Equateur | Fer, cuivre et minéraux associés, or, diamant | | |
| Orientale | Or, diamant, fer | | |
| Kasaï Oriental | Diamant, fer, argent, nickel, étain | | |
| Kasaï Occidental | Diamant, or, manganèse, chrome, nickel | | |
| Katanga | Cuivre et métaux associés, cobalt, manganèse, calcaire, uranium, charbon | | |
| Nord Kivu | Or, niobium, tantalite, cassitérite, béryl, tungstène, monzonite | | |
| Sud Kivu | Or, niobium, tantalite, cassitérite, saphir | | |
| Maniema | Etain, diamant, cassitérite, coltan | | |

Répartition des ressources minières par province. Source : Banque mondiale 2008, Investir en RDC.

On peut ainsi dire que la production minière du pays, en se concertant que sur une partie des potentialités, laisse entrevoir le fait que le pays n'exprime pas encore tout son potentiel. A ce jour, 86% du potentiel total minier du pays reste encore à exploiter¹⁴. Ce qui laisse présager des futurs défis qui attendent l'Etat congolais alors qu'il a déjà fort à faire avec la partie actuellement exploitée.

L'activité du secteur se caractérise par la présence de deux grandes typologies d'acteurs que sont les groupes industriels mondiaux ou régionaux et des petits artisans.

-

¹⁴ http://www.mines-rdc.cd/fr/documents/Note_thematique_revue_pap_renforce_mines_2013.pdf P.7

De ces deux groupes acteurs découle 2 types d'exploitations avec :

- 1. L'exploitation industrielle, dont l'activité est portée par des groupes industriels internationaux détenteurs de titres miniers
- 2. L'exploitation de petite échelle et artisanale : « Artisanal and Small-Scale Mining »
 - L'exploitation de petite échelle, avec des acteurs semi-industriels détenteurs de titres miniers
 - L'artisanat, avec des petits exploitants (sous autorisations), des négociants (disposant de carte de négociant), des comptoirs d'achats ou vendeurs (avec agréments).

Les opérateurs miniers opérant dans l'exploitation industrielle se porte en majorité sur les trois filières précédemment citées contrairement aux semi-industriels et artisans qui se focalisent essentiellement sur l'or et les diamants. Néanmoins, l'ensemble de l'activité reste portée par l'artisanat. Un paradoxe que représente bien la part du secteur minier dans le PIB de la RDC en 2013 avec 4.6% et son industrie associée environ 30% (OCDE¹⁵ et Administration nationales). On s'aperçoit également que malgré les efforts du gouvernement pour accroître le poids de l'exploitation industrielle, l'exploitation artisanale illégale, cause de problèmes par le passé, demeure et prospère.

2. Place de l'Etat : Action face à ses ressources

L'Etat Congolais intervient sur le secteur de manière administrative et privée.

De manière administrative, le secteur dans sa globalité (niveau central et provincial) est placé sous l'autorité du Ministre des Mines, Martin KABWELULU (depuis 2007).

Le Ministre a pour mission de concevoir la politique du gouvernement dans le secteur minier ainsi que l'octroi des droits et titres miniers, et le suivi et contrôle des activités de prospection, recherche et exploitation des ressources minérales. Il définit également les zones d'exploitations artisanales (ZEA), délimitant ainsi les limites des zones de prospections afin de limiter les collusions entre les 2 formes d'exploitations. M. KABEWLULU organise la représentation de l'Etat par l'intermédiaire de l'administration des Mines qui comprend les services centraux, les divisions provinciales et les services spécialisés (techniques et spéciaux) pour l'exploitation minières industrielle qu'artisanale.

Les services centraux de l'Administration des mines se composent de : le Secrétariat Général ; la Direction de Géologie ; la Direction des Mines ; la Direction de la Protection de l'Environnement Minier (DPEM) ; la Direction des Etudes et Planification ; la Direction des Investigations ; et la Direction des Services Généraux et du Personnel.

¹⁵ Congo, Rép. Dém.2014, Perspectives Economiques en Afrique www.africaneconomicoutlook.org, Séraphine Wakana et Ernest Bamou : http://www.oecd.org/fr/dev/emoa/38582123.pdf P.5

Les services provinciaux (ou divisions provinciales) sont au nombre des 11 divisions des mines et de géologie servant d'intermédiaire local au pouvoir central.

Les services spécialisés se divisent en 2 sous-ensembles que sont les services techniques et les services dits « spéciaux ».

On trouve parmi les services techniques, la Cellule Technique de Coordination et de Planification minière « CTCPM » et le Service d'Assistance et d'Encadrement de Small Scale Mining « SAESSCAM ». La CTCPM, depuis sa création en 1978, est en charge du conseil et la coordination des activités du secteur minier. Ses principales missions consiste à coordonner les relations entre Ministères et Organismes en lien avec le secteur, programmer les activités minières nationales (recherche, production, traitement, et transport/commercialisation) et la circulation de l'information du secteur minier. Le SAESSCAM 16, quant à lui créé en 2003, est un service public à caractère économique d'autonomie administrative et financière ayant pour fonction d'encadrer l'exploitation artisanale en veillant au bon respect du code minier et en apportant un véritable conseil de proximité (sensibilisation et solution) aux exploitants lors du cycle de production (du chantier à la vente).

Les services spéciaux regroupent le cadastre minier « CAMI » et le centre d'évaluation et de certification des substances minérales et semi-précieuses « CEEC ». Le CAMI, établissement public autonome sous la tutelle du Ministre des Mines et du Ministre des Finances, veille sur la bonne tenue du registre minier concernant l'octroi les cartes des retombées minières et leurs mises en jour régulières. Le CEEC¹⁷, créé en 2003, a pour fonctions principales de lutter contre la fraude en certifiant les ressources et taxant l'exportation de ces dernières afin de contrôler et suivre les flux.

Au niveau des provinces, l'autorité du Ministère des Mines s'opère via son personnel détaché en région représenté au des Divisions provinciales et en relation avec les Gouverneurs de provinces ainsi que les Ministères des mines leurs étant rattachés.

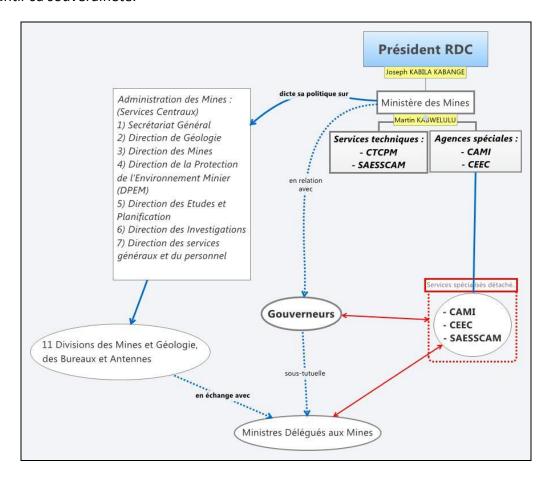
| Régions | Gouverneur de Province | Vice Gouverneur | Délégué aux Mines |
|----------------------|---------------------------|-------------------------------------|-------------------------|
| Bas-Congo | Jacques MBATU NSITU | Atou Matubuana | Anselme MBAKU NYIMI |
| Kinshasa | André KIMBUTA | Clément BAFIBA | |
| Bandundu | Jean KAMISENDU KUTUKA | | Jérôme Kauka BWETA |
| Kasai occidental | Alex KANDE | Deller Kawino | Rodolphe IYOLO |
| Kasai oriental (est) | NGOYI KASANJI | Bruno Kazadi Bukasa | Joseph KAZADI NGOI |
| Equateur | Louis Alphonse Koyagialo | | |
| Porvince Orientale | Jean Bamanisa SAIDI | Pascal Mombi Opana | Alphonse UKECI |
| Maniema | TUTU SALUMU Pascal | | Amisi Patrick Lupia |
| Nord-Kivu | Julien Paluku KAHONGYA | Maître LUTAICHIRWA MULWAHALE FELLER | NDABEREYE SENZIGE |
| Sud-Kivu | Marcellin Cishambo RUHOYA | | Adalbert Murhi MUBALAMA |
| Katanga | Moïse Katumbi CHAPWE | Guibert Paul Yav Tshibal | Audax Sompwe KAUNDA |

Ensemble des Gouverneurs et Déléqués aux Mines. Source : voir section Bibliographie | Provinces

¹⁶ http://www.saesscam.cd/

¹⁷ http://www.ceec.cd

Cette superposition d'architecture centrale et provinciale rend d'autant plus friable le dispositif instauré par l'Etat car elle accroit la complexité des rouages internes censé garantir sa souveraineté.



Architecture de l'administration des mines au niveau central et provincial

L'Etat agit également dans le secteur minier industriel en tant qu'acteur privé en grande partie grâce à de multiples sociétés publiques spécialisées autour de minerais propres tels que le cuivre (et ses dérivés cobalt et zinc), l'or et les diamants. Chacune de ses sociétés sont identifiées comme étant des acteurs historiques disposant toutes d'un fief ou d'une ou des régions propres.

| Région | Minerais | Opérateurs | Partenaires | | |
|------------------------------------|--|-----------------|-------------|--|--|
| Katanga | Cuivre , Cobalt , zinc | GECAMINES | 100% ETAT | | |
| katanga | cassitérite, le colombo-tantalite, les minéraux de lithium, le wolframite, l'or, les terres rares | COMMINIERE | 90% ETAT | 10% Institut National de Sécurité Sociale | |
| Maniema, Nord-Kivu, Sud-Kivu | or / coltan / cassitérite | SAKIMA | 100% ETAT | GECAMINES | SODIMICO / SNCC/ COMINIERE / SCIM/ CEEC |
| Katanga | maganèse | SCMK – Mn | 100% ETAT | | |
| kasai oriental | diamants | SACIM (ex SCIM) | 50% ETAT | 50% AFECC (Chine) | |
| Kasai oriental et kasai occidental | diamants | MIBA | 80 % ETAT | 20 % pour SIBEKA (Belge) | |
| Katanga | Cuivre , Cobalt , zinc | SODIMICO | 80% ETAT | 20% Miniere de Musoshi et Kinsen | da SARL (Belge : Groupe Forest) |
| Province orientale | Or | SOKIMO | 100% ETAT | | |

Entreprises minières d'Etat. Sources : voir bibliographie | entreprises étatiques.

Parmi ces entreprises, seule la Générale des Carrières et des Mines (GECAMINES) fait office de fer de lance du pays et de partenaire imposé pour le cuivre et le cobalt. L'ensemble des opérateurs cités plus haut agissent par des consortiums afin de mutualiser les coûts et les bénéfices des opérations dans l'exploitation industrielle. Malgré cela, il n'existe pas de réel partenariat imposé avec une seule et unique entreprise étatique. Une des raisons principales réside dans le fait qu'une partie de ces entreprises ont été soumises à une privatisation partielle, au début des années 2000. Une approche qui a affaibli le poids de l'Etat dans les filières concernées, même si celui-ci occupe une place conséquente dans l'exploitation industrielle.

L'exploitation minière, aussi bien industrielle qu'artisanale, s'articule autour des étapes clés de la filière : la prospection, l'exploitation, la transformation, le transport, la commercialisation (vente) ; ainsi que l'accompagnement de l'Etat. Présent à tous les stades de la filière au sein de l'exploitation minière industrielle, néanmoins du côté artisanal son action reste limitée à celle de l'accompagnement par le CAMI et le SAESSCAM.

Sur le plan financier, les entreprises sont financées via le réseau de banques locales et régionales, en grande majorité, qui sont des banques détenues par des pays occidentaux et des pays émergents. Pour preuve, la première banque commerciale du pays est indienne.

| BANQUES | | Actionnaire majoritaire (Pays) |
|--|-------------------------|---|
| Access Bank RDC | Access Bank | Nigéria |
| Advans banque Congo | Advans Banque | Europe/ France/ Allemange / Banque Mondiale |
| Afriland First Bank CD (First Bank CD) | First Bank CD | Cameroun |
| Bank of Africa | воа | Maroc |
| Banque commerciale du Congo (BCDC) | BCDC | Belgique (62,53% Groupe FORREST) |
| Banque congolaise (BC) | BC | |
| Banque internationale pour l'Afrique au Congo (BIAC) | BIAC | France (credit agricole) |
| Banque Internationale de crédit (BIC) | BIC | Nigéria (First Bank of Nigeria) |
| BgfiBank | BGFI | Afrique |
| Byblos Bank RDC | Byblos Banque | Liban |
| Citigroup | Citibank | Emirats |
| Ecobank | Ecobank | Qatar/ Russie |
| First International Bank (FiBank) | FiBank | Nigéria |
| Procrédit Bank | ProCredit Bank | Allemagne (Procredit Holding) |
| Rawbank | Rawbank | Inde |
| Sofibanque | Sofibanque | Liban |
| Standard Bank | Standard Bank of Africa | Chine |
| Trust Merchant Bank (TMB) | TMB | Israel |
| United Bank for Africa (UBA) | UBA | Chine |

Organisations bancaires présentes en RDC. Sources: bibliographie | banques.

La Gécamines reste en partie financée par l'Etat s'appuyant sur la Banque Centrale du Congo et les programmes d'aides régionaux avec la BAD et sur l'extérieur. Les financements extérieurs se basent sur ceux de la Banque Mondiale (IFC et FMI), les États-Unis, les Britanniques (Ukaid).

3. Stratégie de l'Etat et réformes

Au niveau réglementaire, toute exploitation du sol et sous-sol congolais est régi par le Code Minier de 2002¹⁸, pour lequel l'Etat a entrepris en 2008 de vastes projets de révision toujours à l'étude.

Le Code Minier de 2002 a été mis en place au lendemain de l'accession au pouvoir de l'actuel Président KABILA, dans une période de reconstruction administrative du pays et sous l'appui de la Banque Mondiale. Il réglemente l'exploitation minière artisanale et industrielle (prospection, recherche, exploitation, transformation, transport, et commercialisation) jusqu'à la commercialisation des minerais en reconnaissant le principe de propriété de l'Etat sur son sol et sous-sol ainsi que celui des détendeurs de droits miniers. L'objectif poursuivi était d'attirer les investisseurs, de générer de la croissance, afin de réduire la pauvreté.

Le Code minier de 2002, dans ses grandes lignes, délimite le rôle de l'Etat à la promotion et la régulation du secteur minier. Les divers services administratifs identifiés précédemment sont :

- Le chef de l'Etat, pour la classification et définition du périmètre des mines et des carrières ;
- Le Ministre des Mines, pour la régulation centrale du secteur (avec la définition des Zones d'Exploitation artisanale et l'octroi de droits miniers);
- Le ou les gouverneurs, pour l'octroi de carte de négociant et l'ouverture de carrières de travaux d'utilité publique ;
- Le Cadastre Minier (CAMI), pour la tenue du Registre Minier et modifications de contrats miniers (amodiation, cession et modification d'options);
- La Direction de Géologie, pour les études et maintien des rapports ;
- Direction de la Protection de l'Environnement Minier (DPEM), pour contrôle de la bonne tenue de la part des investisseurs du Plan d'atténuation et de Réhabilitation de l'environnement (PAR) qui comprend : en amont de l'exploitation, l'Etude d'impact environnemental (EIE) et en aval, le Plan de Gestion Environnementale du Projet Minier (PGEP).

Il autorise l'Etat à agir en tant qu'investisseur privé au sein de l'exploitation industrielle, mais interdit strictement à tout personnel d'Etat (ex : Magistrat, Police, Armée et employés des organismes publics miniers) d'exercer une activité artisanale quelconque.

¹⁸ Code Minier, loi n° 007/2002 du 11 juillet 2002 portant code minier, Journal Officiel n°spécial du 15 juilet 2002 : http://www.droit-afrique.com/images/textes/RDC/RDC%20-%20Code%20minier%202002.pdf

Le Code minier définit aussi les multiples conditions d'éligibilités et obligations auxquelles sont assujettis les acteurs privés pour l'exploitation minière industrielle (pour une durée de recherche de 5 ans et d'exploitation de 30 ans et moins en cas d'exploitation de rejets, antérieurs à l'exploitation sur site), de petite échelle (exploitation inférieure à 10 ans) et artisanale (avec carte d'exploitant artisanal et négociant pour personne physique congolaise, et comptoirs d'achat à toute personne domiciliée ou de siège social dans le pays).

Les résultats ne sont pas escomptés et sont sources de problèmes. Sur la période 2002-2006, le constat de son application s'avère être un échec productif et social aux responsabilités partagées.

Du côté de l'Etat, on observe un non-respect de la loi, en lien avec la période de privatisation des entreprises étatiques, avec :

- Des dysfonctionnement de l'Administration et des fonctionnaires (Police, Armée, et Directions des Mines) qui interviennent de manière non-autorisée dans la partie artisanale du secteur par des taxation d'acteurs, et les rebelles (issus des pays voisins) qui contrôlent encore de manière officieux certaines régions tels que le Kivu.
- Des signatures de contrats importants au détriment des intérêts du pays (Katanga et Kasaï par des compagnies d'Etat). Des contrats qualifiés par la suite de « Contrats léonins ».

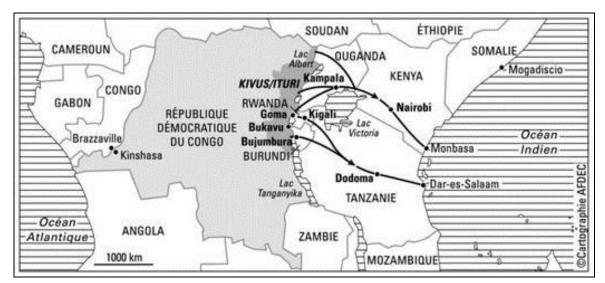
Du côté des investisseurs privés, on constate :

- L'utilisation de titres miniers à des fins spéculatives sur les marchés boursiers internationaux (avec des abus de permis de recherche signalé par le CAMI).
- Des stratégies de sous-traitance d'exploitation auprès de main d'œuvre artisanale (mineurs artisanaux).
- Une fragilité financière de certains acteurs ayant obtenu des permis de recherche sans avoir les capacités financières pour pouvoir lancer l'exploitation.

Et de manière globale, il ressort :

- Absence de cadre normatif : dans la gestion et le suivi des politiques sociales des entreprises ayant abouti à des abus (expulsions sur le fait que la législation minière prévaut sur la foncière).
- Une mauvaise pertinence des politiques décentralisées : un déficit de l'Etat ayant favorisé et accru la place accordée à l'exploitation artisanale informelle (contrôlée par des réseaux officieux nationaux et internationaux). Ces réseaux opèrent par des exportations illégales via les pays frontaliers de sa partie Est (Rwanda, Ouganda et Tanzanie).

-



Corridor de transit des minerais de l'est de la RDC. Source : Jacquemot Pierre, « Ressources minérales, armes et violences dans les Kivus (RDC) », Hérodote, 2009.

On peut ainsi constater que le résultat de la mise en application de ce Code Minier est loin d'avoir permis au secteur de bénéficier réellement à l'économie Congolaise. Ce dernier a surtout accentué le poids du secteur artisanal au détriment du secteur industriel avec la privatisation des entreprises d'Etat. Cette organisation a affaibli, par la même occasion, le poids de l'Etat et, faute de planification de ce dernier, a augmenté la précarisation des populations des régions concernées, forcées de s'orienter faute de mieux vers l'artisanat informel et ainsi amplifier le climat d'insécurité régnant.

Depuis son nomination en 2007 à la tête du Ministère des Mines, KABWELULU, et suite à la réaffirmation du Chef de l'Etat lors de sa réélection, le Gouvernement Congolais conscient de ce problème a entamé une réflexion sur les réformes pouvant être apportées. Une réforme du présent Code minier est actuellement en cours aux mains d'une Commission Interministérielle conçue spécialement tandis que des groupes de concertation avec l'ensemble des parties prenantes du secteur ont été mis en place en parallèle. La Commission de Révision du Code Minier¹⁹, dirigée par Chantal BASHIZI, étudie l'ensemble des Contrats léonins dans l'optique de rééquilibrer le portefeuille d'action de l'Etat pour 63 contrats miniers sur les 83 contrats actuels au sein de l'exploitation industrielle. Elle organise aussi la concertation avec les industriels représentés par la Fédération des Entreprises Congolaises (FEC²⁰ et sa Chambre des Mines) et la société civile.

Le but principal de cette révision, toujours en cours, consiste à d'une part permettre au pays de profiter d'avantage des retombées financières du secteur et d'autre part à accroître la

http://www.agenceecofin.com/gestion-publique/1210-14203-la-rd-congo-veut-porter-a-15-ses-parts-dans-les-nouveaux-projets-miniers

²⁰ http://www.congomines.org/wp-content/uploads/2013/11/FEC-2013-COMMUNIQUE-DE-PRESSE.pdf

compétitivité du secteur. Le processus engagé demeure en situation de blocage et au stade des pourparlers entre le Gouvernement et les industriels.

Une volonté affichée du Pays de réviser son Code minier qui coïncide avec sa volonté entreprise en 2005 pour l'obtention du statut de pays certifié ITIE²¹ (Initiative pour la Transparence des Industries Extractives).

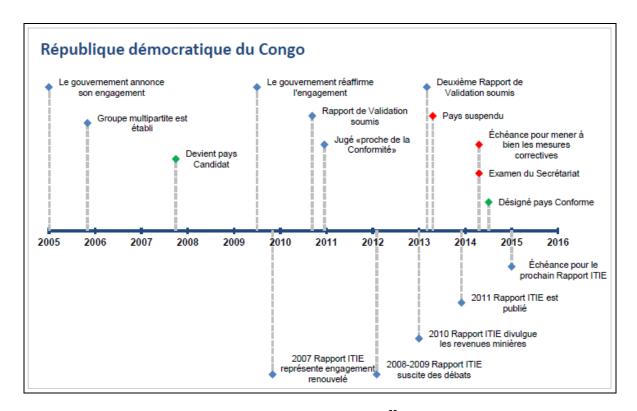
ITIE

L'Etat Congolais, sur la base la révision de son Code minier, s'est lancé dans une vaste reconquête de réputation auprès de l'opinion publique internationale, en retrouvant son statut de pays conforme ITIE. Depuis la création de cette norme internationale dans le secteur des industries extractives (mines et hydrocarbures), le pays s'est porté candidat. Le pays, ayant été suspendu pour une durée de 1 an (de 2013-2014), a retrouvé son statut de pays conforme et souhaite bien capitaliser sur ce statut pour afficher sa transparence aux yeux des investisseurs potentiels.

Pour rappel, la norme ITIE a été mise en place en 2005, suite à son lancement par Tony BLAIR au Sommet mondial du developpement durable de 2002 sur base des travaux de l'ONG Britannique Global Witness²².L'objectif de cette organisation est de promouvoir la bonne transparence financière des compagnies minières afin de contribuer au bon usage de ces recettes pour le développement du pays en question. En passe de devenir un standard international de concertation de l'industrie extractive entre les gouvernements, les entreprises et la société civile, l'ITIE est un outil incontournable pour tout pays souhaitant bénéficier d'aide financière et de publicité sur la scène mondiale. Il fonctionne essentiellement sur une régulation par la réputation, tout retard de publication entrainant radiation ou suspension.

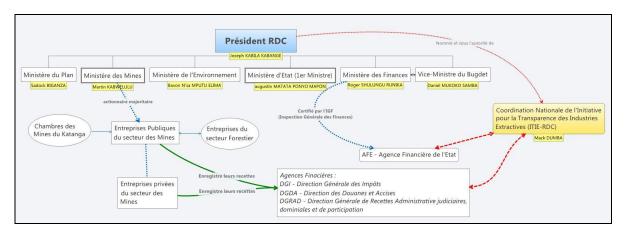
²¹ https://eiti.org/fr

²² Vircoulon Thierry, « Matières premières, régulation internationale et Etats rentiers », Études 5/ 2009 (Tome 410), p. 593-604: www.cairn.info/revue-etudes-2009-5-page-593.htm P.12



Repères chronologiques proccessus ITIE-RDC²³. Source: ITIE RDC

Ce mécanisme est articulé au sein du pays par l'office de Coordination Nationale ITIE-RDC représenté par le professeur Mack DUMBA Jérémy (coordinateur national du Comité exécutif de l'ITIE). Nommé par l'Etat, il est en charge d'assurer le bon de suivi des publications de paiements des entreprises et les recettes perçues par l'Etat. Il opère en liaison avec l'ensemble des acteurs politiques et privés du secteur, même si des efforts restent à faire au sujet de la remontée d'informations (motif de sa dernière suspension).



Organisation des acteurs autour de la coordination ITIE-RDC

-

²³ http://www.itierdc.com

Le but de la RDC est de pouvoir redorer l'image du secteur terni par le passé et montrer que le secteur industriel tend à devenir plus serein (climat des affaires).

Ce regain d'intérêt traduit, de plus, une volonté de contrebalancer le poids des nouveaux investisseurs issus des pays émergents et lancer un signal fort envers les pays occidentaux. Cette posture est réaffirmée, à chaque déplacement internationaux par le Premier Ministre.

Reprise en main du secteur par l'Etatys

Au travers de l'ensemble des mesures²⁴ prises par l'Etat avec le Processus Kimberley (spécifiques aux diamants : « Kimberley Process Certification Scheme ») et les récents ajustements structurels, le Ministre des Mines et le Premier Ministre agit dans la droite ligne définie du pays orientée autour de la bonne gouvernance et la transparence du secteur minier. La stratégie de l'Etat se base sur ces 2 axes : la gouvernance, avec une volonté de revoir l'ensemble des dysfonctionnements du secteur et la transparence, en affichant et poursuivant l'ensemble des standards internationaux. Les actions entreprises²⁵ ont pour but d'être perçues comme une tentative de reprise en main du secteur.

L'Etat souhaite ainsi faire du secteur des mines le moteur de son économie dans son ambition de devenir un pays émergent d'ici 2030²⁶. Pour ce faire, la RDC, à l'instar de nombreux pays africains, souhaite profiter du renouveau des matières premières africaines pour redynamiser ses infrastructures grâce à l'extérieur tout en bénéficiant de l'appui des aides financières internationales.

Des problèmes qui demeurent...

Néanmoins, cette posture affichée est à nuancer alors que l'audit²⁷ du secteur minier mené dans le cadre du projet de gouvernance du secteur minier (PROMINES), cofinancé par la Banque Mondiale et les aides Britannique Ukaid, atteste que la situation réelle est encore bien loin d'être solutionnée. Le projet PROMINES vise à la mise en œuvre jusqu'en 2015 de la politique gouvernementale de l'exploitation minière.

Yenga MABOLIA, « Le Processus de traçabilité et la lutte contre l'exploitation illégale des ressources naturelles », Conférence Consultative sur les Accords de paix et les Minerais de Conflits en République Démocratique du Congo, Kinshasa, le 02/05/2013 : http://www.prominesrdc.cd/fr/files/Presentation du coordonnateur.pdf

http://www.congomines.org/wp-content/uploads/2013/03/RDC-2013-Rapport-conference-Transparence-Bonne-Gouvernance.pdf

http://economie.jeuneafrique.com/regions/afrique-subsaharienne/17736-matata-ponyo-la-rd-congo-paysemergent-en-2030.html

²⁷ Rapport Sofreco, « Evaluation stratégique environnementale et sociale du secteur minier en République Démocratique du Congo », Kinshasa, le 14 février 2014 : http://www.prominesrdc.cd/fr/Rapport/sofreco.pdf

Elle démontre que l'importance du chantier sur la question des impacts sociaux liés au secteur reste en suspens :

- Les flux migratoires internes liés aux exploitations et la présence des compagnies minières (relocalisation, expropriation), avec des populations ayant du mal à faire reconnaître leurs droits du sol;
- L'emploi d'enfants (désertant les écoles pour les mines) et les violences faites aux femmes (employées ou non, dans les mines) aux abords des sites d'exploitation ;
- Le système de taxation parallèle qui demeure au sein de l'Etat;
- La déforestation qui amplifie le conflit historique entre la population Pygmée et Bantoue (majoritaire) ;
- Les pratiques des multinationales présentes ne favorisant pas l'emploi local et agissant à l'encontre de l'environnement (dégradation des sols et du paysage) ;
- La difficile prise de paroles émanant de la société civile locale (organismes de défense des exploitants, coopératives minières et groupements communautaires) face aux ONG internationales présentes.

III. Panorama de 3 ressources : Cuivre ; Cobalt ; Coltan

A. La filière du cuivre

1. Description et usages :

Le cuivre est un élément chimique naturellement présent dans l'environnement et principalement utilisé sous forme de métal. Elément métallique très malléable, le cuivre est un excellent conducteur de chaleur et d'électricité. Il est également résistant à la corrosion et aux microbes. Parfois surnommé « métal rouge » en raison de sa couleur rougeâtre, ces télécommunication, construction, transport, machines-outils etc. Au-delà de ses propriétés mécaniques, le cuivre est recyclable sans altération de ses caractéristiques chimiques. Il est actuellement l'un des métaux les plus recyclés au monde.

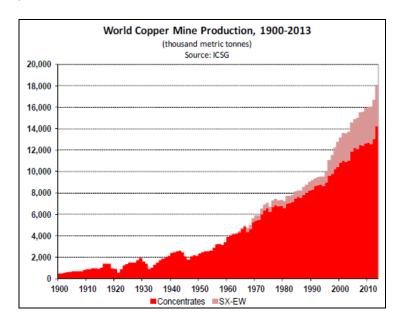
2. Statistiques mondiales :

Le cuivre est naturellement présent dans la croute terrestre. Selon les dernières évaluations²⁸, les réserves de cuivre seraient d'environ 680 millions de tonnes. Ce chiffre ne couvre que les gisements effectivement découverts et jugés rentables. Les ressources globales qui comprennent les réserves, les gisements potentiellement rentables et les

²⁸ Mineral commodity summaries USGS 2013 : http://minerals.usgs.gov/minerals/pubs/mcs/2013/mcs2013.pdf

gisements non encore exploités sont estimées à plus de 3 000 millions de tonnes. Pour qu'un gisement de cuivre soit exploitable il faut une concentration en cuivre supérieure à 0,2%. La plupart des mines actuellement ont des concentrations en cuivre allant de 0,2 à 0,8%. Les gisements les plus riches sont situés en Afrique Centrale et Afrique du Sud et présentent des concentrations atteignant 5 à 6% de cuivre.

La production de cuivre est en constante augmentation, entre 1900 et 2014 la croissance annuelle moyenne de la production est estimée à 3,2%. En 2013, la production mondiale de cuivre a atteint 18,1 millions de tonnes. Elle se partage entre la filière d'extraction classique et la filière dite EX/EW²⁹.

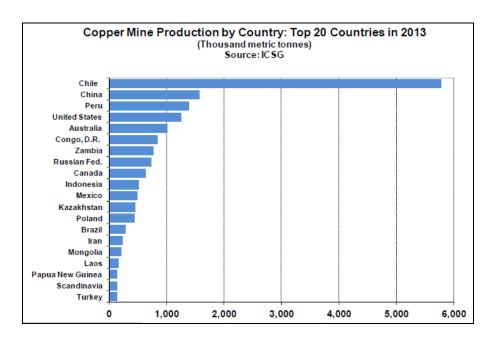


Production minière mondiale de cuivre de 1900 à 2013 (milliers de tonnes³⁰)

En 2013, les principaux pays producteurs de cuivre sont le Chili, la Chine, le Pérou, les Etats-Unis, l'Australie et la RDC. Le Chili produit à lui seul un tiers de la production mondiale de cuivre avec 5,8 millions de tonnes produites en 2013.

²⁹ Lixiviation des minerais par l'acide suivi de concentration de la solution cuivreuse par solvants organiques et électrolyse de la solution concentrée obtenue à l'état de cathodes de cuivre très pures

³⁰ World Copper Fact Book 2014, International Copper Study Group http://www.icsg.org/index.php/component/jdownloads/finish/170-publications-press-releases/1959-2014-world-copper-factbook?Itemid=0



Production de cuivre (Mine) par pays EN 2013³¹

La demande mondiale en cuivre est en constante progression. Elle a augmenté de 31% entre 2003 et 2012 stimulée d'une part par la multiplication des usages industriels de ce métal (électricité, électronique, construction...) d'autre part par l'émergence de le développement économique rapide de nouveaux pays tels que la Chine, le Brésil, l'Inde, l'Afrique du Sud etc. La Chine est le principal moteur de cette augmentation de la demande.

Selon les estimations³², la consommation de cuivre par la Chine aurait augmentée de 186% entre 2003 et 2012, portant sa part de la consommation mondiale de 20% à 43%³³.

Elle a également fortement augmenté en Afrique (46,6%) et en Europe hors Union Européenne (-24%). Cependant, selon le rapport de 2014 de l'ICSG: «la consommation mondiale en dehors de la Chine a décliné de 7,3% sur cette période, avec une consommation particulièrement faible en 2008-2009 à cause de la récession économique mondiale ». Entre 2003 et 2012, la consommation a fortement diminuée sur le continent américain (-16,8%), dans l'Union Européenne (-24%) et en Océanie (-39%). On constate donc un basculement de la demande en cuivre des pays développés vers les pays émergents.

World Copper Fact Book 2014, International Copper Study Group http://www.icsg.org/index.php/component/jdownloads/finish/170-publications-press-releases/1959-2014-world-copper-factbook?Itemid=0

³² La Chine ne fournit pas de données complètes notamment sur ses stocks

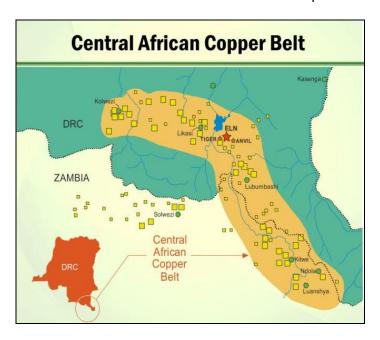
World Copper Fact Book 2014, International Copper Study Group http://www.icsg.org/index.php/component/jdownloads/finish/170-publications-press-releases/1959-2014-world-copper-factbook?Itemid=0

Ainsi, ce mouvement de bascule de la demande des pays développés vers les pays émergents permet non seulement de maintenir une demande et un cours du cuivre élevé mais il fait également apparaître de nouveaux acteurs qui ont un impact important sur « la géopolitique du cuivre ». En effet, l'émergence progressive de nouvelles puissances économiques et donc de nouvelles sources de demandes en cuivre modifie les flux d'échanges. La Chine et les pays émergents captent progressivement de plus en plus d'importation de cuivre. La compétition pour les ressources s'accentue et de nouveaux acteurs miniers issus des pays en développement apparaissent progressivement et cherchent à obtenir des concessions et des sites d'exploitation de cuivre. Les nouvelles zones d'exploration et d'exploitation du cuivre sont désormais des zones de développement pour les pays émergents. En effet, les principaux pays producteurs de cuivre sont soit proche de leur niveau maximal de production par mine (Chili, Pérou) soit des chasses gardés (Chine, Etats-Unis). La RDC qui arrive au 6^{ème} rang mondial possède encore des réserves inexploitées et ses mines encours d'exploitation n'ont pas atteint leur rendement maximal. Ainsi, la RDC et ses réserves de cuivre font l'objet d'une compétition importante entre acteurs traditionnels du secteur du cuivre et nouveaux entrants pour l'exploitation de cette ressource.

3. Le cuivre en RDC

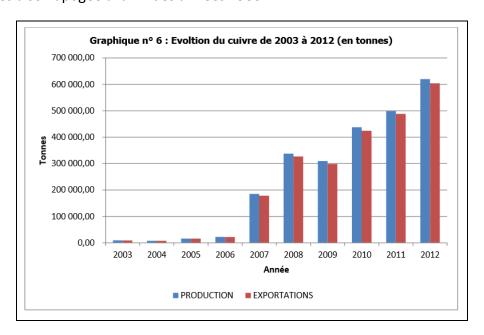
Statistique minières : réserves et production

La RDC est traversée par la « Copper Belt » ou ceinture du cuivre. Cette zone d'Afrique Centrale s'étend sur 500 km du Nord de la Zambie au Sud de la RDC dans la province du Katanga. La partie katangaise relie les villes de Lubumbashi, Likasi et Kolwezi. Selon les estimations, cette zone recèlerait 10% des ressources mondiales prouvées de cuivre.



Représentation de la Copper Belt africaine. Source : Initiative pour le développement au Katanga

En 2013 selon les chiffres du Ministères de Mines³⁴, la production de cuivre a atteint 922 016.47 tonnes soit 3% de la production mondiale sur cette même année. Cette production constitue un accroissement de 48.7% par rapport à l'année 2012 qui était de 619 942.00 tonnes. Les exportations de cuivre pour 2013 ont atteint un total de 878 025.45 tonnes soit envions 68% de la production. Plus globalement, la production et les exportations de cuivre en RDC sont en constante augmentation depuis 2007. Depuis 2010, la barre des 400 000 tonnes de cuivre a été franchie. Cette barre constitue un plafond symbolique pour la RDC. Elle correspond à la production record de cuivre atteinte par la Gécamines à son apogée à la fin des années 1980.



Evolution de la production du cuivre³⁵. Statistiques minières 2003-2012, République démocratique du Congo-Ministère des mines, septembre 2013

L'augmentation de la production de cuivre à partir de 2007 correspond à l'entrée en production de grand projets miniers tels que Tenke Fungurume Mining « TFM », Kamoto Copper Company « KCC », et « Mutanda Mining ».

Principaux projets miniers:

Les principales mines actuellement exploitées au Katanga sont situées à la frontière avec l'Angola autour des villes de Kolwezi, Likasi et Lubumbashi. La richesse en cuivre du sous-sol de cette zone a conduit à la multiplication des projets miniers de tailles variées ces 10 dernières années. Cependant, à titre d'exemple, depuis 2007 et suite notamment à la

³⁴ Statistiques minières 2003-2012, République démocratique du Congo- Ministère des mines, septembre 2013 http://www.mines-rdc.cd/fr/documents/Statistiques/stat min 2003 2012.pdf

³⁵ Statistiques minières 2003-2012, République démocratique du Congo- Ministère des mines, septembre 2013 http://www.mines-rdc.cd/fr/documents/Statistiques/stat min 2003 2012.pdf

« revisitation des contrats », plusieurs « méga projets » sont entrés en exploitation dans cette zone et génèrent la majorité de la production de cuivre du pays.

- Tenke-Fungurume Mining TFM: Le projet de Tenke-Fungrume, exploité par la société TFM est situé à environ 180 km au Nord-Ouest de Lubumbashi et à environ 150 km au nord de la frontière avec la Zambie. La société TFM est détenue par l'américain Freeport-MC Moran Coppoer&Gold (56%), l'américain Lundin Holding (24%) et la Gécamines (20%). Ce projet comprend deux concessions minières d'une superficie totale de plus de 1 437km² et couvre l'exploitation des mines de Kwatebala et de Tenle-Sefu-Fwaulu. Initialement estimés à 103Mt environ, les réserves de RDC se sont avérées être largement au-delà de ces estimations. Les réserves de cuivre dépasseraient les 155 Mt, la production, prévue pour une quarantaine d'années, atteint actuellement 120 300t soit environ 40% du total de la production nationale.
- Kamoto Copper company KCC: KCC détenue par à 75% par Katanga Mining Company (KCC) filiale du Suisse Glencore, et par la Gécamines exploite les gisements de Kamoto et Kov à l'Est de Kolwezi. L'exploitation de ce projet a débuté en 2009. En 2011, la production de cuivre a dépassé 90 000t de cuivre et plusieurs mines doivent encore entrer en production entre 2015 et 2018.
- Kolwezi Talling Project : situé à proximité de la ville de Kolwezi, ce projet a dans une première phase été développé par les sociétés minières canadiennes Adastra Minerals et First Quantum Mineral entre 2004 et 2009. En Août 2009, le gouvernement congolais a retiré à First Quantum Mineral la licence d'exploitation de la mine suite, officiellement, à un différend autour de la renégociation du contrat. La licence d'exploitation a été rachetée en 2010 par Kazakh Eurasian Natural Resources Corporation (ENRC), une entreprise britannique fondée en 1994, cotée à Londres et à la bourse du Kazakhstan et spécialisée dans l'exploitation des ressources naturelles minières. Les réserves en cuivre de ce projet sont estimées à 1 676 000 tonnes avec une capacité de production annuelle de 70 000 tonnes.
- **Projet Sicomines :** cf. partie projet Chine

Ainsi, avec l'arrivée progressive de nouveaux acteurs et l'entrée en exploitation pour des durées moyennes de 40 ans de nouveau contrats d'exploitation minières, la production et les exportations de cuivre congolais devraient continuer à augmenter dans les années à venir. Les réserves inexploitées du Katanga génèrent une compétition des acteurs traditionnels occidentaux et des nouveaux entrants notamment chinois et indien pour l'acquisition des permis d'exploitation. Le Katanga et les enjeux autour de l'exploitation du cuivre constituent à ce titre un cas d'école de guerre économique autour des ressources.

B. La filière du cobalt

1. Description et usages

A l'état pur, le cobalt est de couleur gris argenté, de densité et de dureté moyenne. Le cobalt est un élément relativement abondant de l'écorce terrestre puisqu'il se classe $33^{\text{ème}}$ sur les 83 éléments significativement présents dans l'écorce terrestre. Le cobalt existe à 67% comme un sous-produit des mines de cuivre et à 31% comme un sous-produit des mines de nickel-cuivre sulfurés et de nickel latéritique. Seuls deux pays, le Maroc et le Canada produisent du cobalt comme substance primaire.

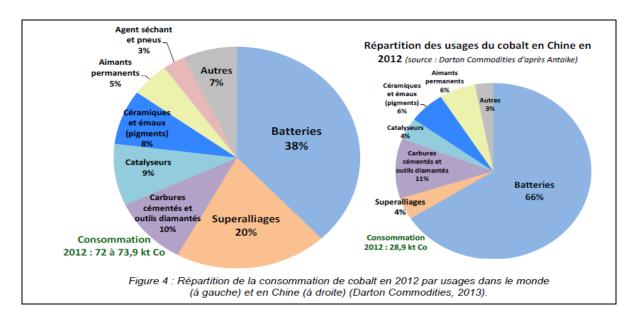
De ce fait et contrairement à d'autres métaux rares, l'intérêt stratégique du cobalt réside plutôt dans ses caractéristiques uniques que dans sa rareté. Ainsi, le cobalt fait partie des quatorze substances minérales considérées comme particulièrement critiques pour l'Union Européenne dans le cadre de l'Initiative Matières Premières publiée en 2010. Le stock stratégique américain atteignait 21 kt fin 1995 avant d'être remis progressivement sur le marché jugeant trop excessif. D'autres pays comme le Japon, la Chine et la Corée du Sud disposent de réserves stratégiques de cobalt mais ne publient pas le volume de leurs stocks. Quelques caractéristiques et usages associés de cobalt sont :

- La température d'ébullition de cobalt est de 1 495 °C ce qui fait de lui un composant de superalliages capable de résister à de températures très élevé. Cette propriété est exploitée dans les parties chaudes des turboréacteurs pour l'aéronautique, des turbines à gaz des centrales électriques, la robinetterie nucléaire et la fabrication de prothèses orthopédiques.
- Dans la technologie des batteries rechargeables, le cobalt entre dans la composition des cathodes des batteries de type Nikel-Cadmium, Nikel-Metal Hybrid et Lithium-ion utilisés dans les appareils électroniques portables et dans les voitures électriques et hybrides.
- Le cobalt est un métal ferromagnétique (présente une forte susceptibilité magnétique) qui possède le point de curie le plus élevé des éléments connus soit 1111°C³⁶. Une propriété qui explique son emploi étendu dans les aimants permanents et dans les supports d'enregistrement magnétique.
- Il est stable dans l'air et dans l'eau à température ordinaire et n'est pas très réactif. Le cobalt est ainsi utilisé comme catalyseur pour diverses réactions dans les industries chimiques et pétrochimiques pour la désulfuration et la synthèse des hydrocarbures permettant la réduction d'émission de gaz à effet de serre et la fabrication de précurseurs au téréphtalate de polyéthylène.

³⁶ Le point de Curie ou température de Curie, est la température à laquelle un matériau ferromagnétique perd son aimantation spontanée.

- D'autres usages de cobalt inclus; comme agent siccatif pour les peintures, complément alimentaire pour le bétail où il favorise la synthèse bactérienne de la vitamine B12 essentielle au fonctionnement normal du cerveau, du système nerveux et à la formation du sang, comme matrice des carbures cémentés et outils diamantés utilisés pour la découpe, l'usinage, ou les taillants des engins de travaux publics.

Le graphique ci-dessous présente la répartition de différents usages de cobalt.



Répartition des usages du cobalt dans le monde en 2012

Dans le passé, la demande en cobalt était dominée par l'industrie chimique. Désormais, la croissance de la demande mondiale de cobalt est tirée par les batteries et particulièrement les batteries lithium-ion qui procurent une meilleure densité d'énergie par rapport à leur masse et volume. Les batteries ont représenté 38% de la consommation de cobalt en 2012 par rapport à 10% en 2001. Cette part continuera à augmenter grâce à la croissance attendue de la demande en batteries pour les véhicules électriques et pour le stockage de l'électricité des énergies renouvelables.

2. Statistiques mondiales

Les réserves de cobalt sont géographiquement dispersées avec des quantités potentiellement exploitables dans plusieurs pays (Tableau 1).

| | Mine p | Reserves | |
|-----------------------|-------------|-------------------------|-----------|
| | <u>2012</u> | <u>2013^e</u> | |
| United States | _ | _ | 36,000 |
| Australia | 5,880 | 6,500 | 1,000,000 |
| Brazil | 3,900 | 3,900 | 89,000 |
| Canada | 6,630 | 8,000 | 260,000 |
| China | 7,000 | 7,100 | 80,000 |
| Congo (Kinshasa) | 51,000 | 57,000 | 3,400,000 |
| Cuba | 4,900 | 4,300 | 500,000 |
| Morocco | 1,800 | 2,100 | 18,000 |
| New Caledonia | 2,620 | 3,300 | 200,000 |
| Russia | 6,300 | 6,700 | 250,000 |
| Zambia | 4,200 | 5,200 | 270,000 |
| Other countries | 8,820 | 13,000 | 1,100,000 |
| World total (rounded) | 103,000 | 120,000 | 7,200,000 |

Production et réserves mondiales de cobalt (USGS fév. 2014)

Selon United States Geological Survey (USGS), les réserves mondiales identifiées sont évaluées à 7,2 Mt de cobalt contenu, dont près de la moitié dans la Copper belt. Selon la même source, les réserves terrestres et sous-marines potentielles sont estimées respectivement à 25 Mt et 120 Mt.

Pour le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM), au rythme de production de 2013, les réserves identifiées correspondent à 84 ans de production et ceux de l'ensemble de ressources terrestres correspondraient à 178 ans de production. Ainsi, pour le CDI, le cobalt ne présente pas de risque de pénurie à long terme. Toutefois, en tenant compte du taux de croissance anticipé de la demande de 5,8%, le BRGM prévoit la durée de vie des resserves identifiées et terrestres à respectivement 32 et 43 ans.

La RDC domine la production mondiale de cobalt avec 47,5% de production en 2013. D'autres producteurs importants sont la Chine, le Canada, la Russie, l'Australie, le Cuba, la Zambie et le Brésil. Cette répartition tend a évolué depuis 2013 avec l'arrivée puis la montée en puissance progressive de nouveaux producteurs (Madagascar, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Philippines). Une situation qui s'explique par la flambée de prix entre 2006 et 2008 incitant à de nouvelles explorations et découvertes, la renégociation des contrats miniers en RDC et les restrictions imposées par la RDC sur les exportations brutes afin d'encourager la transformation sur place. En plus des pays producteurs cités dans le tableau 1, on trouve des pays non-producteurs qui raffinent le cobalt à l'instar de la France, la Finlande, la Belgique, le Japon, la Norvège et l'Uganda.

Alors que la RDC domine la production minière de cobalt, la Chine domine la production mondiale de cobalt raffiné avec environ 41,3%, suivie par la Finlande (12,3 %). La production chinoise ne représentait que 3,3% en 2000. A partir de 2002, la chine s'est détournée de l'importation de cobalt métal au bénéfice de concentrés de cobalt pour alimenter ses industries naissantes. L'importation chinoise atteint alors un record de 348,9 kt de concentrés en 2011 versus 41 kT en 2002 provenant essentiellement de la RDC. Selon le Minor Market Trade Association, 90% de cobalt raffiné en Chine provient de la RDC.

Etant donné son statut de sous-produit, du fait qu'il n'est pas toujours valorisé au niveau des sites miniers et des défauts de transparence de la filière, les statistiques de production minière sont très disparates selon les sources. Par exemple, la production de la RDC en 2011 varie de plus du simple au double selon les sources. Elle aurait été de 47,6 kT selon Darton Commodities, de 60 kt selon l'USGS, de 75 kt selon BMWFJ³⁷, de 99,5 kt selon le Ministère des Mines congolais, et de 108,9 kt selon le BGS. La situation inverse est observée dans les statistiques canadiennes publiées par les Ressources Naturelles du Canada qui sont deux fois inférieures à celles publiées par les autres organismes. Même chose sur la production chinoise estimée en 2012 à 7,1 kt par l'USGS et 1,1 kt par Darton Commodities. Des écarts qui affectent par conséquent les estimations de la production minière mondiale et rend difficile leur l'interprétation. A noter que le CDI ne publie que des statistiques sur le cobalt raffiné.

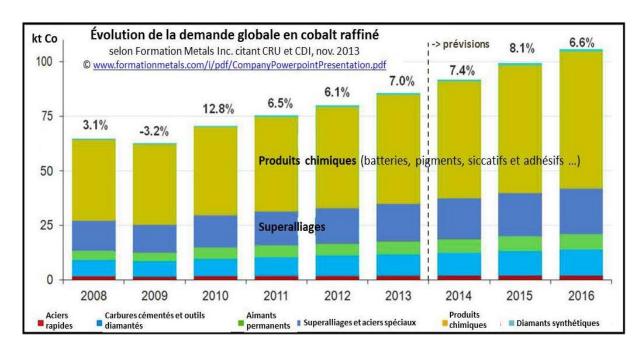
Contrairement aux données de la production minière de cobalt, celles de la production raffinée publiée par le CDI convergent avec les autres sources d'information. La production de cobalt raffiné a été de 86,14 kt en 2013 contre 79,13 kt en 2012 soit une hausse de 8,86%. A noter que cette production prend en compte le cobalt recyclé dont la part estimée varie de 5%-32% selon les sources.

Demande et cours

Comme déjà indiqué précédemment, la demande de cobalt est accentuée principalement par la demande en batteries pour les appareils nomades et de plus en plus par les technologies vertes. Les analystes s'attendent à une poursuite de la croissance de la demande pour les prochaines années.

BGS : British Geological Survey.

³⁷ BMWFJ: Ministère autrichien en charge de l'industrie, de la famille et de la jeunesse.

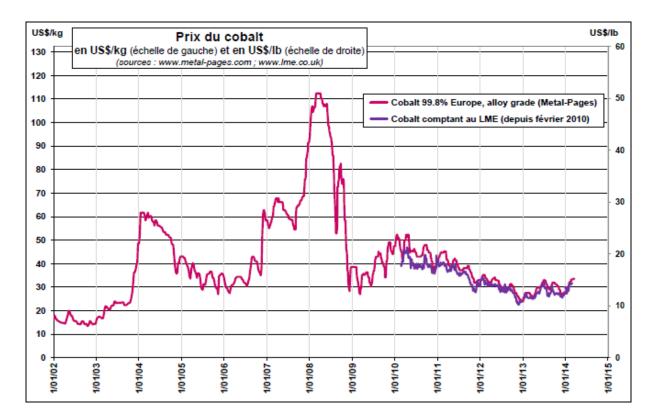


Graphique de l'évolution de la demande globale en cobalt.

Les principaux consommateurs sont la Chine, le Japon et les Etats-Unis. La consommation de la Chine a représenté 40% de la consommation mondiale en 2012.

En plus des facteurs économiques, environnementaux, politiques et technologiques, le cours du cobalt est influencé par l'offre et la demande des métaux dont il est le sous-produit (nickel, cuivre).

Depuis février 2010, le cobalt est coté à la bourse de London Metal Exchange, détenue par celle de Hong-Kong depuis le rachat en 2012. Les prix du cobalt ont été très volatils dans la période 2002-2008, atteignant un record de 112,43 USUSD/kg en mars 2008 avant de chuter sur l'effet de la crise. Ils sont ensuite remontés légèrement entre 2009 et 2010 avant de baisser jusqu'à un nouveau minimum de 23,925 USUSD/kg fin 2012. Ces prix se sont légèrement raffermis, irrégulièrement, au cours de l'année 2013 et atteignent 33,62 USUSD/kg en mars 2014 mais restent inférieurs à ceux qu'ils ont été pendant l'essentiel de la période 2004-2012.

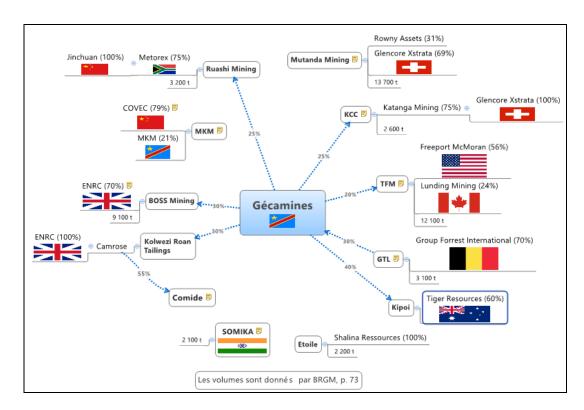


Evolution du prix du cobalt depuis janvier 2002. Source : Metal-Pages, LME

Au prix moyen constaté de 27,3 USUSD/kg en 2013, le marché mondial de cobalt a été de l'ordre de 2,35 milliards de USD US.

3. Le cobalt en RDC

Avec 47,2% de réserves mondiales, la RDC domine la production minière du cobalt avec environ 54%. Etant un sous-produit des mines de cuivre, les mines de production de cobalt en RDC sont localisées au Sud-Est du pays dans la région de Katanga. Le schéma ci-dessous présent les entreprises exploitant les mines de cobalt dans cette région. Les principales entreprises exploitant le cobalt sont donc Mutanda Mining, TFM et ENRC. L'Etat congolais via la Gécamines prend des participations de l'ordre de 25-40% dans de nombreux projets miniers.



Panorama 2014 des acteurs de la filière cobalt en RDC. Sources : Ministère des mines RDC, BRGM

Par ailleurs, les enrichissements superficiels du sous-sol donnent lieu à des exploitations artisanales. Selon le BRGM, environ 50 000 à 150 000 personnes sont engagées dans l'exploitation artisanale de cobalt. Leurs productions sont enrichies sur place, le plus souvent par des micro-entreprises chinoises. Malgré sa position dominante dans la production minière de cobalt, la RDC n'a produit que 3% de cobalt raffiné en 2013. Or, la transformation permet une plus-value importante. Des tentatives pour inciter à la transformation du cobalt extrait en RDC ont rencontré une forte opposition de la part des miniers et du gouverneur de la province de Katanga, Moïse Katumbi jouant la carte de l'insuffisance de la production électrique. En effet, selon la Banque Mondiale, la RDC ne produit que 50% de ses 2400 MW installées. Les coupures électriques auraient fait perdre deux mois d'exploitation à Katanga Mining en 2013.

La RDC a réussi à mettre en place une taxe à l'exportation de 60 USUSD/t en avril 2010. Elle a également essayé d'imposer une interdiction totale d'exportation en 2013 mais son application a été reportée à deux reprises. Pour compenser ce report prévu au 31 décembre 2014, l'Etat a augmenté la taxe à l'exportation à 100 USUSD/t. Certains opérateurs s'organisent face à ce risque d'interdiction d'exportation. Freeport, Lundin Mining et Gécamines ont annoncé vouloir développer une intégration verticale de sa filière cobalt et ont acquis en mars 2013 la raffinerie de Kokkola en Finlande capable de raffiner la totalité de leur production. Une décision qui affectera sans doute les raffineries chinoises, grosses importatrices de la RDC. Toutefois, la Chine étant la première destination de produits intermédiaires, elle peut à son tour se détourner de produits de l'usine Kokkola.

Compte tenu de leur forte dépendance par rapport à la RDC, les raffineries chinoises sont donc directement concernées par les mesures d'interdictions. Ces mesures conjuguées à la baisse de prix de cobalt ont entrainé une réorganisation du secteur en Chine. Une vague de consolidations des entreprises chinoises a eu lieu avec les 10 premiers producteurs représentant 82% fin 2012 contre 61% en 2010. Les sociétés chinoises cherchent par ailleurs à diversifier leurs sources d'approvisionnement en Australie, au Cameroun et en Philippines.

L'autre source d'inquiétude pour les sociétés concerne la révision du code minier de 2002. Selon, les producteurs de cobalt en RDC, la révision entrainera une baisse de l'ordre de 25-33% de leur marge³⁸. Le nouveau code minier prévoit notamment l'augmentation de la redevance sur le cuivre et le cobalt de 2% à 6% ainsi que les parts gratuites dans les nouveaux projets miniers de 5% à 15%. A noter que la proposition initiale du gouvernement était 35% de parts gratuites.

Par ailleurs, la règlementation REACH concernant la fabrication ou l'importation de plus d'une tonne de cobalt par an sur le marché européen entrera en vigueur en 2018. Cette règlementation impose l'obtention d'une autorisation délivrée sur présentation de documentation suffisante sur les caractéristiques des produits et leurs risques associés.

Bien que le cobalt dispose de propriétés uniques qui lui confèrent des performances indiscutables, sa disponibilité est menacée par le contexte minier du premier pays producteur. Ce risque d'approvisionnement conjugué à son prix relativement élevé et volatile ont entrainé le développement de filières de recyclage ainsi que de produits de substitutions.

_

³⁸ mining-journal.com/newsletter DECEMBER 6, 2013

C. La filière du coltan

1. Description et usages

Le coltan (abréviation pour colombite tantalite) désigne un minerai de couleur noire ou brun-rouge formé par l'association de deux minéraux, la colombite et la tantalite, présents en proportion variable et dont on extrait deux métaux, le niobium et le tantale.

Selon le centre TIC³⁹, le coltan désigne une variété de minerai, spécifique à certaines régions de l'Afrique (dont la RDC), qui est l'une des sources possibles du tantale. D'un point de vue général, par exemple au niveau des statistiques mondiales, on utilise donc les termes de tantalite (minerai) et de tantale (métal).

Applications du tantale⁴⁰:

- Condensateurs: Le tantale est massivement utilisé pour la production des condensateurs utilisés dans de nombreux produits de l'électronique grand public (téléphones portables, ordinateurs portables, appareils photos, caméras, consoles de jeux etc.), mais aussi dans les condensateurs nécessaires aux technologies de pointe (aérospatial, armement) et pour répondre aux besoins croissants en équipements électroniques de l'industrie automobile.
- Superalliages: Le tantale est utilisé comme additif pour l'élaboration de superalliages devant résister à de fortes contraintes thermiques ou chimiques (turbines de réacteurs d'avion, turbines à gaz). L'aéronautique civile et l'industrie spatiale en sont les principaux demandeurs.
- Industrie chimique : Ses qualités de résistance à la corrosion et à la température, permettent de l'utiliser par exemple comme revêtement pour les tuyaux et les réacteurs chimiques.
- Outils de coupe : Fraises dentaires, outils chirurgicaux
- Domaine médical: Le tantale étant bio comptable, il permet de nombreuses applications dans le domaine médical : prothèses, pacemakers, instruments chirurgicaux, implants dentaires ...)

2. Statistiques mondiales

En 2013, les réserves mondiales de minerai étaient estimées à 320 00 tonnes, avec deux pays producteurs majeurs: le Brésil (40% des réserves) et l'Australie (21%). La RDC ne détient qu'environ 10 % du total mondial⁴¹ des réserves. Cependant, il est intéressant de noter que des estimations très supérieures - jusqu'à 70 à 80% des réserves mondiales- sont

-

³⁹ Tantalum-niobium International Study Center: http://www.tanb.org

⁴⁰ Wikipedia, article tantale

⁴¹ Rapports CYCLOPE 2013 et 2014, section Tantale

régulièrement véhiculées par les medias et les ONG (notamment dans le cadre campagnes de dénonciation des "blood minerals" de la RDC: cassitérite, coltan, wolframite, or) mais aussi par des chercheurs universitaires. Le marché est approvisionné par trois principales filières : la production des mines conventionnelles et de l'artisanat minier (75%), le recyclage des déchets (18%) et enfin l'exploitation des résidus miniers (7%).

Les mines conventionnelles (Australie, Brésil, Ethiopie) fournissent environ la moitié de la production primaire, l'autre moitié étant assurée par l'activité minière artisanale (RDC, Rwanda, Burundi, Brésil, Nigéria). Celle-ci a comme caractéristique d'être fortement flexible et de pouvoir réagir rapidement au changement des conditions de marché (elle joue un rôle de "swing producer").

Concernant la production minière artisanale, le marché est vigilant et distingue l'artisanat légitime" pratiqué par le Brésil, le Nigéria, pays d'Afrique Centrale) du "tantale de conflit" en provenance de la RDC et du Rwanda qui était estimé à 23% de la production minière en 2011.

| TANTALE (en tonnes) | | | | | | | | | |
|---|------|------|------|------|-----|------|------|--|--|
| | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | | 2012 | 2013 | | |
| Production mondiale (en métal contenu) | 665 | 681 | 767 | 765 | | 670 | 590 | | |
| Mozambique | 113 | 120 | 260 | 260 | 34% | 39 | 46 | | |
| Brésil | 180 | 180 | 180 | 180 | 24% | 140 | 140 | | |
| RDC | 100 | 87 | 95 | 95 | 12% | 100 | 110 | | |
| Rwanda | 104 | 110 | 93 | 90 | 12% | 150 | 150 | | |
| Ethiopie | 37 | 37 | 79 | 79 | 10% | 95 | 10 | | |
| Nigéria | | | 50 | 50 | 7% | 63 | 60 | | |
| Canada | 25 | 25 | 25 | | | 50 | 50 | | |
| Burundi | | | | 13 | 2% | 33 | 30 | | |

Production mondiale de tantale. Source : rapport CYCLOPE 2014 En 2011, la RDC fournissait environ 12 % de la production mondiale et se classait ainsi au 3ème rang. Il faut cependant rappeler que la fiabilité des statistiques du coltan pour la RDC est très relative en raison des phénomènes de sous-déclaration de la production et de la contrebande via le Rwanda.

Il y a deux mécanismes de fixation des prix du tantale :

- L'un sur la base de contrats à long terme négociés entre les acteurs miniers conventionnels et les transformateurs et dont les prix ne sont pas publics
- L'autre sur la base d'un marché spot qui détermine les prix pour le secteur minier artisanal

En 2013, le prix du métal a connu une forte baisse baissant de USD 550/kg à USD 400 /kg pour le produit "Tantalum min 99, 8%". Récemment, en novembre 2014, il cotait à USD $405/kg^{42}$.

La consommation mondiale a atteint 1 800 tonnes en 2012, dont 15 à 30 % issue de la filière de recyclage, et est absorbée essentiellement pour les besoins de :

- l'Industrie électronique (40 à 50 %)
- des superalliages : 21%
- des cibles de pulvérisation 12%
- des alliages durs et le génie chimique

3. Le coltan en RDC.

Carte générales des mines

Le coltan est majoritairement présent dans l'Est de la RDC dans les provinces du Nord Kivu et du Sud Kivu.

Une exploitation artisanale intégrée dans une filière mondialisée

L'industrie minière du Kivu est aujourd'hui majoritairement artisanale, mais elle a connu auparavant une longue période d'exploitation industrielle⁴³, commencée en 1923 à l'époque du Congo belge elle a laissé une forte empreinte (infrastructures, urbanisation, culture minière locale). L'exploitation du coltan serait apparue semble-t-il dès 1942.

En 1976, neuf sociétés minières datant de l'époque coloniale fusionnent sous le nom de la SOMINKI (Société Minière et Industrielle du Kivu, société mixte avec une participation de 28% de l'Etat congolais). Cette société connaît son apogée dans les années 1980, exploitant d'abord la cassitérite (minerai de l'étain) puis l'or, avant de décliner et d'être rachetée en 1996 par un groupement associant deux acteurs : le canadien BANRO (50%) et l'anglais Cluff Mining Ltd (50%). Après diverses tentatives mouvementées de relance de l'activité minière marquée par des changements d'actionnariats et la création de nouvelles structures, l'activité minière industrielle du Kivu cesse vers 2000 pour laisser la place au mode artisanal qui continue jusqu'à nos jours.

En 2009, le nombre de mineurs artisanaux dans l'Est était estimé dans une fourchette de $50\,000\,\grave{a}\,200\,000^{44}$.

⁴² http://www.metal-pages.com/metalprices/tantalum/

⁴³ Coltan: pour comprendre, Didier de Failly, Annuaire des Grands Lacs, l'Harmattan, 2000-2001

⁴⁴ Revue Afrique contemporaine 2009/2 n° 230 : Economie politique des conflits en RDC, Pierre Jacquemot.

La filière globale du coltan comprend la chaîne d'acteurs suivants⁴⁵:

- Les mineurs artisanaux ;
- Les négociants qui assurent le relai entre les producteurs et les comptoirs d'achat installés en ville.
- Les différentes forces armées qui contrôlent les sites, lèvent des taxes sur le transport routier ou rançonnent les populations civiles.
- Les comptoirs d'achat : Situés généralement dans les villes, ils jouent un rôle de préfinancement des négociants et de toute la chaîne des opérations en amont. Ils disposent d'équipements leurs permettant d'analyser la qualité des productions de coltan ou de cassitérite et pour réaliser un premier niveau de traitement afin d'améliorer la qualité des minerais en éliminant les impuretés. C'est à cette étape de la chaîne que peuvent s'insérer les exportations illégales de coltan vers le Rwanda, par exemple depuis Goma vers Kigali. Une partie de la production de coltan des Kivus réintègre ainsi la filière de production officielle du Rwanda.
- Les courtiers internationaux jouent le rôle de ponts entre exportateurs et industries métallurgiques.
- Les industriels transformateurs du tantale. Cabot aux Etats-Unis et Starck en Allemagne dominent le marché à 80%.
 Les grandes marques qui produisent les appareils électroniques (ex : fabricants de téléphones mobiles).

Le coltan et le phénomène des minerais du sang,

Au-delà de sa dimension purement géologique et économique, le coltan rentre dans la catégorie des "minerais du conflit" ou encore "des minerais du sang" acquérant un statut d'objet complexe, aux multiples dimensions :

• Géopolitique, car il est intimement lié aux guerres et aux conflits dont est victime l'Est de la RDC depuis 17 ans. L'une des grilles de lecture possible est celle du "modèle de la cupidité" qui met l'accent sur le rôle des ressources naturelles dans l'émergence et l'entretien d'un conflit : "l'exportation de ces ressources accroît le risque de guerre de quatre manières : financement des rebelles et des armes, aggravation de la corruption de l'administration, hausse des incitations à la sécession et augmentation de la vulnérabilité de la population aux chocs exogènes". 46

⁴⁵ Annuaire Grands Lacs 2008-200 : La filière stannifère artisanale au sud-kivu : cas du coltan et de la cassitérite. A.N. Mukasa JK Buraye

⁴⁶ Idem

- Géoéconomique, car il s'insère dans une filière économique mondialisée, en bonne partie frauduleuse et opaque, mais très organisée
- Humanitaire, car il constitue un terrain d'engagement privilégié de la part de l'ONU et pour de nombreuses ONG
- Médiatique, car il fait l'objet d'un intérêt ininterrompu de la part des journalistes depuis le début des années 2000. Le sujet est manifestement devenu "un classique" du journalisme d'investigation, régulièrement revisité⁴⁷.
- Juridique et règlementaire, l'action de l'ONU et des ONG a fini par susciter une prise de conscience généralisée des acteurs politiques au niveau mondial et par générer de multiples tentatives de législation (à partir du tournant de la loi Dodd-Franck de 2010) ou de certification, porteuses de grands espoirs et en même temps fortement critiquées quant à leurs conséquences et leur véritable efficacité.
- Responsabilité Sociétale des Entreprises, 'impact et les risques sur leur image, place les entreprises, potentiellement utilisatrices des minerais du sang (volontairement ou non) dans une situation paradoxale : le respect des nouvelles contraintes légales, l'adoption de chartes éthiques ou les engagements sociaux affichés les laissent malgré tout démunies et embarrassées en cas d'interpellation brutale ou inattendue par les ONG.

Les stratégies de lutte contre l'exploitation et le commerce illégal des minerais

De nombreuses tentatives ont déjà eu lieu et de multiples initiatives sont en cours avec des résultats mitigés.

Origine de la certification et enjeux, l'approche coercitive

Selon l'ICG,on peut distinguer deux grandes approches dans les stratégies de lutte contre l'exploitation et le commerce illégal en RDC ⁴⁸: la première qui vise, en amont, à rétablir un contrôle légitime des sites miniers, la seconde qui vise en aval à empêcher les minerais du conflit d'accéder au marché international.

⁴⁷Trois exemples récents: le **reportage Blood in the mobile** de Frank Piasecki Poulsen (2010) et le livre-enquête de Christophe Boltanski, **les minerais du sang** (2012) tous deux consacrés à l'exploitation et aux circuits économiques mondiaux de la cassitérite; le reportage de l'émission Cash Investigation **Les secrets inavouables de nos téléphones portables (2014)** et traitant des différents scandales (travail des enfants, financement des conflits pollution environnementale) associés à divers minerais rentrant dans la fabrication des téléphones portables (cassitérite, coltan, néodyme).

⁴⁸ International Crisis Group: Derrière le problème des minerais des conflits, la gouvernance du Congo, Thierry Vircoulon, 13 avril 2011

http://www.crisisgroup.org/fr/regions/afrique/afrique-centrale/rd-congo/Derriere le problème des minerais des conflits.aspx

La première approche est celle que met en œuvre l'ONU en identifiant et en sanctionnant (gel des avoirs, interdiction de voyager) les négociants et les entreprises qui ont des liens d'affaires avec les groupes armés⁴⁹. Ce système s'est avéré peu efficace car le Comité des Sanctions adopte une approche prudente (au 30 juin 2014, cette liste comportait 31 personnes et 9 sociétés ou groupes armés) et aussi en raison de la faible volonté politique des Etats pour mettre en œuvre les sanctions onusiennes vis-à-vis des négociants.

La MONUSCO a également tenté de soutenir les autorités congolaises dans le cadre d'opérations de police ou d'opérations militaires menées conjointement avec l'armée congolaises (FARDC) et visant à rétablir le contrôle de l'Etat Congolais sur certaines zones minières de l'Est. Cependant les mines reprises sont alors tombées sous la coupe des FARDC reprenant ainsi l'exploitation pour leur compte.

Au final, les différentes initiatives coercitives n'ont pas permis de remporter de véritable succès vis-à-vis des négociants ou des groupes armés visés. Face à ce constat d'échec, l'effort s'est porté sur des tentatives de régulation en aval.

Les tentatives de régulation normative

Elles visent à empêcher l'écoulement des "minerais du sang" sur le marché des matières premières.

Plusieurs projets de traçabilité et de certification sont en cours actuellement en RDC en collaboration avec les différentes administrations congolaises :

- l'Initiative ITRI Tin Supply Chain Initiative (iTSCi) de l'International Tin Research Institute : lancée en 2009⁵⁰, le système de certification consiste à peser, emballer et étiqueter les cargaisons de minerai avant qu'elles ne quittent la mine et à enregistrer les différents points de passage pour tracer la chaine d'approvisionnement. Il est complété par des audits indépendants.
- le Certified Trading Chain⁵¹ mis en œuvre par le Bureau allemand de géosciences et des ressources naturelles (BGR) en partenariat avec le Ministère des Mines de la RDC depuis 2009. De manière similaire à l'iTSCI, ce système s'appuie sur un dispositif d'emballage et d'étiquetage des cargaisons sortant des mines. Il va plus loin car il prévoit une méthode de traçage géochimique des minerais qui permet de déterminer leur provenance géographique. Il intègre également des critères de transparence et

⁵¹http://www.bgr.bund.de/EN/Themen/Zusammenarbeit/TechnZusammenarb/Projekte/Laufend/Afrika/1046

 $2006\hbox{-}2202\hbox{-}7_Kongo_Transparenz_Rohstoffsektor_en.html?nn\hbox{=}1549064$

⁴⁹ Comité des sanctions du Conseil de sécurité mis en place par la résolution 1533 (2004) concernant la République démocratique du Congo: http://www.un.org/french/sc/committees/1533/1533.pdf

⁵⁰ https://www.itri.co.uk/index.php?option=com_zoo&view=item&Itemid=189

d'éthique environnementale et sociale. Cette initiative porte sur l'ensemble des minerais du sang (or, cuivre, étain, tantale).

Elle est en phase pilote sur quatre régions (Maniema, Katanga, Nord et Sud Kivu).

• La création de quatre centres de négoce certifiés⁵² au Nord et Sud du Kivu sous l'égide de l'ONU. Ils doivent permettre de centraliser la production et faciliter ainsi son contrôle et sa certification par les administrations congolaises.

A côté de ces initiatives de traçabilité, il existe différentes approches législatives s'appuyant sur le principe de diligence raisonnable :

- En 2008, l'OCDE a défini une méthodologie de diligence raisonnable à l'intention des entreprises multinationales en les incitant à établir des mesures de contrôle et de traçabilité de leur chaine d'approvisionnement de minerais, à rendre ces mesures publiques et à se soumettre à des audits externes. Cependant, l'aspect non contraignant de ces mesures limite leur efficacité.
- Depuis le 21 juillet 2010, la loi Dodd-Franck, à travers sa section 1502⁵³, impose aux entreprises américaines achetant du minerai de la RDC d'établir si leurs produits contiennent des minerais de conflit, en soumettant leur chaîne d'approvisionnement à des normes de diligence raisonnable et à des audits externes. Leurs produits ne reçoivent le label "DRC conflict free" que si elles peuvent démontrer que les minerais qu'elles utilisent ne proviennent pas d'une mine contrôlée par des rebelles. Au moment de sa parution, la loi Dodd-Franck a été saluée comme un net progrès et a suscité de grands espoirs.
- En mars 2014, l'Union Européenne se dotait à son tour d'un "règlement instaurant un mécanisme européen d'auto certification, dans le cadre du devoir de diligence relatif aux chaînes d'approvisionnement, pour les importateurs responsables d'étain, de tantale, de tungstène, de leurs minerais et d'or originaires de zones de conflit ou à haut risque ". La proposition mise en avant est un système «opt-in» (facultatif) d'auto certification limité à quelque 300 à 400 firmes qui importent de l'étain, du tantale, du tungstène et de l'or (les minerais et leurs métaux) en Europe.

Elle a été d'emblée critiquée et considérée comme insuffisante par les ONG: "Dans sa forme actuelle, la proposition de la Commission, un mécanisme non contraignant ouvert à un nombre limité d'entreprises, est faible et inadéquate." ⁵⁴ affirme l'ONG Global Witness.

Critiques et limites des approches de certification

⁵² http://www.ambusinessmagazine.com/posts/post/300

⁵³ http://www.pwc.com/ca/fr/mining/conflict-minerals-section-1502-dodd-frank-act.jhtml

⁵⁴ http://www.globalwitness.org/sites/default/files/Conflict/OurcampaignasksFR.pdf

A première vue, après un début d'application laborieux, la loi Dodd-Franck semble avoir eu un impact réel en influant sur le comportement des acteurs du marché des minerais, même si le chemin à parcourir reste encore long. Ainsi en 2013, le rapport CYCLOPE⁵⁵ affirmait concernant le marché du tantale :"Oui la loi Dodd-Franck, si difficile à mettre en œuvre par ailleurs, a changé les choses: tous les producteurs de métal y compris le chinois NNMS, demandent à leurs fournisseurs de minerais et de concentrés une certification avec traçabilité»⁵⁶.

Cependant, le débat semble vif et diverses critiques se font entendre concernant le réalisme et l'efficacité des mécanismes de certification.

Selon l'analyse de l'ICG, les approches de certification se heurteraient dans la pratique à plusieurs obstacles : le déficit de capacité administrative de la RDC, la corruption généralisée qui caractérise le secteur des ressources minière, le problème de la qualité et de l'indépendance des audits qui doivent vérifier les déclarations des entreprises et enfin le contexte de militarisation des sites miniers, par nature incompatible avec les approches de certification.

"Le problème des minerais des conflits requiert un traitement politique et non technique. Ce n'est pas une solution technique qui évitera au commerce des minerais d'alimenter le conflit, mais c'est une gouvernance fondée sur l'Etat de droit qui rendra applicable la solution technique proposée". 57

Enfin, tout récemment, en septembre 2014, un collectif de 70 experts signaient une lettre ouverte⁵⁸ extrêmement critique du bilan de l'ensemble des approches de certification en cours en RDC, y compris de la très médiatisée loi Dodd-Franck. Dans son argumentation, cette lettre soulignait notamment :

• L'incompréhension fondamentale de la part des législateurs occidentaux des relations entre les minerais et les conflits à l'Est de la RDC, qui constituent un moyen de financement et non une fin en soi (selon l'ONU seulement 8 % des conflits en RDC sont liés aux minerais),

http://radiookapi.net/actualite/2014/09/10/rdc-la-legislation-contre-les-minerais-de-sang-na-pas-apporte-de-changement-sur-terrain-selon-des-experts/

⁵⁵ http://www.cercle-cyclope.com/le-rapport/

⁵⁶ Rapports CYCLOPE 2013, section Tantale, p. 533

⁵⁷ International Crisis Group, référence déjà citée

⁵⁸Radio Okapi, RDC: la législation contre les minerais de sang n'a pas apporté de changement, selon des experts, 10 septembre 2014.

- La faible participation des acteurs locaux dans les discussions internationales avec comme conséquence la non prise en compte des réalités du terrain,
- L'impact économique négatif sur les populations de mineurs locaux, suite au retrait d'un certain nombre d'acheteurs internationaux,
- Le basculement dans l'illégalité de la majorité de sites miniers artisanaux qui, faute de moyens, ne peuvent entrer dans un processus de certification,
- L'absence d'impacts significatifs sur le financement des groupes armés,

Cette lettre se concluait par une série de 5 recommandations majeures appelant notamment à travailler sur une réforme de fond et à élargir l'objectif soulignant notamment que :

"les causes profondes du conflit telles que l'accès à la terre, l'identité, ou les luttes politiques dans le contexte d'une économie militarisée, doivent être prises en considération. C'est de cette façon, plutôt qu'en mettant l'accent uniquement sur les minerais, que la violence des conflits pourra être réduite. En outre, les efforts visant à éradiquer les « minerais de sang » ne devraient pas négliger le fait que l'exploitation minière artisanale est un moyen de subsistance essentiel pour des milliers de personnes à l'est de la RDC. Le secteur minier représente au moins autant, si pas plus, une opportunité pour sortir la région de la pauvreté qu'un facteur contribuant à la violence." 59

⁵⁹ http://blog.lesoir.be/colette-braeckman/page/2/ : Une lettre ouverte à propos des "minerais du sang" ,2 octobre 2014

IV. Analyse des filières et jeux d'acteurs sur une sélection de projets miniers au RDC.

A. Les critères de choix

Etant donné le passif de la RDC en termes d'opacité, d'accords informels et d'allégation de corruption quant à l'exploitation de ses ressources minières, le gouvernement national a pris la décision en 2010 de mettre en place des initiatives⁶⁰ en faveur d'une plus grande transparence :

- Tous les contrats miniers antérieurs à la fin 2010 ont été publiés.
- Tout contrat minier signé à partir de 2011 doit être rendu public dans les deux mois suivants sa signature.

L'objectif final affiché étant clairement de pouvoir répercuter sur les populations nationales l'impact de l'exploitation des richesses minières du pays. En effet, la RDC est le pays le plus riche au monde en termes de ressources minières, alors que sa population est avant-dernière du classement de l'Indice de Développement Humain en 2013⁶¹ selon le Programme de Développement des Nations Unies. Cette posture a été réitérée par le Premier ministre congolais, Augustin Matata Ponyo, le 24 mars 2014, à Goma dans le cadre de la deuxième conférence sur les mines :⁶²

«Tous les secteurs, miniers, (...), restent encore loin d'être transformées en véritables richesses pour améliorer les conditions de vie des populations».

Malheureusement, ces initiatives ont eu une durée de vie limitée. Ainsi, dès 2012, le FMI et la BAD suspendaient⁶³ des programmes de prêt à la RDC suite à des lacunes manifestes dans un « deal »' signé par la Gécamines, la société minière nationale et une société off-shore.

Globalement, nous avons pu constater sur de nombreux exemples, des problèmes de sousévaluations, de collusions et d'opacité dans le cadre de signatures de contrats miniers entre la RDC et diverses entreprises privées, souvent étrangères.

⁶⁰ http://mines-rdc.cd/fr/documents/decret 011 26 pm.pdf

⁶¹http://www.undp.org/content/dam/undp/library/corporate/HDR/2013GlobalHDR/French/HDR2013%20Report%20French.pdf

⁶²http://www.rdctube.com/congonews/goma-une-conference-sur-les-mines-pour-ameliorer-le-vecuquotidien-des-populations/

⁶³http://www.bloomberg.com/news/2012-12-20/african-development-bank-halts-congo-budget-support-overimf-cut.html

En guise d'exemples, nous avons isolé des projets miniers qui nous semblaient représentatifs et respectent les prérequis suivants :

- projet minier correspondant aux ressources analysées (cuivre, cobalt, coltan);
- projet minier situé dans la zone de conflit récurrent de l'Est du Congo (Katanga/Kivu);
- projet minier impliquant la RDC, l'acteur analysé et des intérêts étrangers ;
- projet minier fournissant une documentation accessible et suffisante.

B. Chine: la puissance étatique

1. Projet chinois: SICOMINES

Le décollage économique de la Chine et l'explosion de sa production industrielle depuis 20 ans ont multiplié les besoins de la Chine en matières premières. Afin de subvenir à ces besoins, la Chine a dû trouver de nouvelles sources d'approvisionnement et s'est rapidement tournée vers l'Afrique. Pour pénétrer le marché africain, la Chine s'est d'abord rapproché de pays dit « voyou » ou ayant une réputation difficile et avec lesquels les puissances occidentales ne pouvaient que difficilement traiter tels que le Soudan ou la RDC. S'appuyant sur son héritage « tiers-mondiste » et sur une doctrine de non-ingérence, la Chine a progressivement établit des relations économiques solides avec la RDC à partir des années 1990. Dans le cadre de ses relations, des compagnies chinoises ont commencé à acheter des minéraux à la RDC depuis le milieu des années 90. Les investissements n'ont cessé de croître depuis lors. A l'heure actuelle, les compagnies minières chinoises sont très présentes en RDC et particulièrement dans la province du Katanga. En 2008, sur 75 entreprises de transformation présentes au Katanga, 60 étaient majoritairement détenues par des investisseurs ou entreprises chinoises. 90% des minéraux extraits de la région sont exportés vers la Chine 64.

La stratégie chinoise de pénétration du secteur minier congolais suit le modèle classique « Ressources contre infrastructures » mis en œuvre par la Chine pour s'implanter progressivement en Afrique. L'accord sino-congolais de 2008 et l'établissement de la société sino-congolaise Sicomines constituent un cas d'école de la stratégie d'influence chinoise en Afrique et particulièrement en RDC. La réaction des acteurs traditionnels face à cet accord permet de dégager également les stratégies de contre-influence de ces acteurs. Le cas chinois est ainsi un parfait exemple des luttes d'influences autour des ressources minières du pays.

⁶⁴ Simon Clark, Michael Smith et Franz Wild, China in Africa : Young Workers, Deadly mines, Bloomberg Markets, 23 juillet 2008

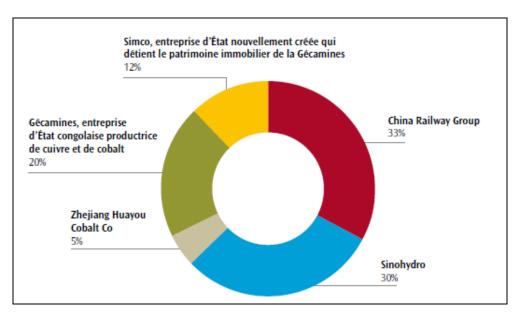
Détails et historique de l'accord

Les modalités et principes de l'accord initial de 2008

En septembre 2007, un premier accord sino-congolais de type « ressources contre infrastructures» est signé entre deux entreprises publiques chinoises et la Gécamines. Ces accords « ressources contre infrastructures » sont basés sur une logique de troc et constituent le centre de la stratégie de pénétration chinoise en Afrique. La Chine répond aux besoins en infrastructures de pays africains et se rémunère en obtenant des permis d'exploitation de matières premières.

L'accord de 2007 prévoyait dans un premier temps les modalités et le champ d'application du futur marché. Après plusieurs mois de négociations, un second accord est signé le 22 avril 2008 puis un troisième en septembre de la même année, entre la RDC représentée par M. Pierre Lumbi Okongo, Ministre d'Etat en charge des Infrastructures, Travaux Publics et Reconstruction, et le groupement d'entreprises chinoises composé de China Railway Engeneering Corporation (CREC), Zhejiang Huayou Corporation et Sinohydro Corporation.

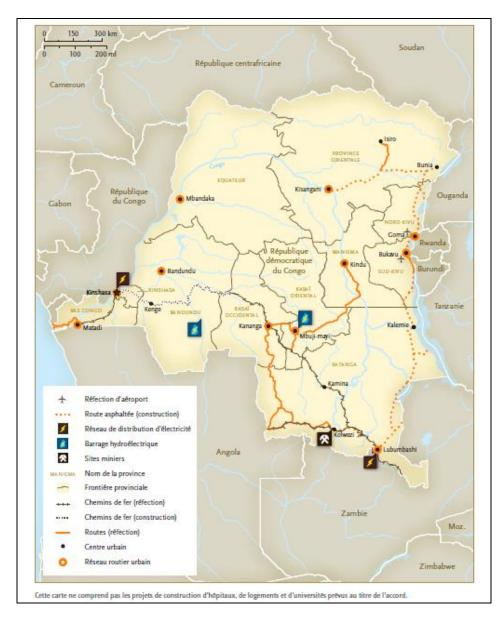
Avec le soutien de la China Exim Bank, les entreprises chinoises s'engagent dans cet accord à mobiliser les fonds nécessaires évalués à hauteur de 8 milliards de USD américains pour le développement minier et pour la construction d'infrastructures. Ces investissements seront remboursés grâce à l'exploitation des gisements de cuivre et de cobalt de la zone de Kolwezi au Katanga. L'exploitation de ses gisements sera effectuée par une société en joint-venture : la Sicomines détenue à 32% par la Gécamines et à 68% par la partie chinoise.



Graphique représentant la participation à l'accord sino-congolais, sept 2008⁶⁵

⁶⁵ La Chine et le Congo : des amis dans le besoin – Rapport de Global Witness sur la République démocratique du Congo, Mars 2011 : https://www.globalwitness.org/sites/default/files/library/friends in need fr lr 1.pdf

Dans le cadre de cet accord, il est convenu que la Gécamines cède des gisements miniers contenant jusqu'à 10,6 millions de tonnes de cuivres. L'accord souligne que 425 000 à 625 000 tonnes de cobalts et « toutes les autres substances minérales capables d'être développées » seront également cédées. En parallèle, cet accord contient une liste d'infrastructures que les entreprises chinoises s'engagent à construire ou réhabiliter : lignes de chemin de fer, routes, ponts, aéroports. Enfin, la convention de 2008 incluait une garantie d'Etat qui indiquait que dans le cas où la « JV Minière n'a pas remboursé les investissements et les intérêts des Projets Minier et d'Infrastructures dans les 25 ans qui suivent sa création, la RDC s'engage à rembourser le solde restant à payer par toutes les autres voies ».



Emplacement des mines et infrastructures planifiées au titre de l'accord sino-congolais, avril 2008⁶⁶

-

⁶⁶La Chine et le Congo : des amis dans le besoin – Rapport de Global Witness sur la République démocratique du Congo, Mars 2011 : https://www.globalwitness.org/sites/default/files/library/friends in need fr lr 1.pdf

Lutte d'influence autour de l'accord : vers une redéfinition des modalités

La signature en 2008 de ce contrat a provoqué une levée de bouclier des bailleurs de fond de la RDC. Ces bailleurs dont le FMI, la Banque Mondiale et le Club de Paris ont fait pression sur le gouvernement congolais afin que l'accord soit renégocié. Cet accord sino-congolais a été conclu au moment où Kinshasa était en négociation pour un allègement de sa dette. La remise en cause de cet allègement a constitué le principal levier de pression des bailleurs de fond contre le projet chinois. Ainsi, le Club de Paris a ouvertement invité la RDC à choisir entre les prêts chinois et l'effacement de sa dette⁶⁷.

Officiellement, ces bailleurs de fond et particulièrement le FMI et la Banque mondiale se déclarait préoccupés et opposés aux garanties offertes par la RDC au consortium chinois dans le cadre de cet accord. En effet, il était convenu que Kinshasa s'engageait à rembourser les investissements du consortium chinois dans le cas où les bénéfices de la JV n'étaient pas suffisants à ce remboursement sous 25 ans. Pour le FMI, cette dette du Congo contractée auprès du groupement chinois n'est pas viable. En conséquence, un allègement de la dette congolaise ne peut être envisagé si le Congo contracte cette dette supplémentaire. Selon un représentant du FMI interviewé par Global Witness : si le Congo « s'était vu octroyer un allègement de sa dette sans que l'on se préoccupe de ces problèmes importants (les accords sino-congolais), c'est comme si les nations donatrices avaient subventionné le remboursement de la dette que le Congo avait contracté auprès de la Chine »⁶⁸.

Cette réaction du FMI a provoqué l'indignation publique des représentants officiels congolais et chinois. L'Ambassadeur chinois à Kinshasa Wu Zexian a ouvertement critiqué la position du FMI déclarant publiquement : « Le FMI est de mauvaise foi. Ses représentants se sont même déplacés à Pékin pour nous dissuader de nous entendre avec la RDC. Et cela alors que la Chine est sollicitée pour engager des milliards de USD dans le refinancement du FMI luimême » ⁶⁹.

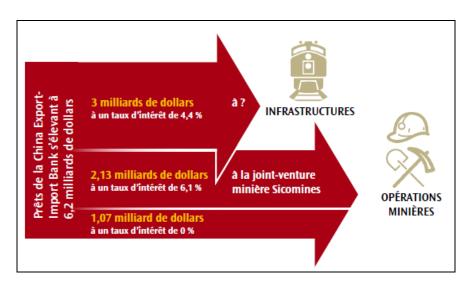
A l'issue de ces tensions, un nouveau protocole d'accord a été signé en novembre 2009. Dans le cadre de ce nouvel accord, la garantie de remboursement par le gouvernement congolais a été supprimée. Le gouvernement ne s'engage qu'à prendre toutes les mesures nécessaire afin d'atteindre le taux de retour sur investissement de 19% démontré par l'étude de faisabilité préalable à la constitution du consortium chinois. En retour, le volet infrastructures de l'accord a été réduit de moitié passant de 6 milliards à 3 milliards de USD. La valeur finale de l'accord a donc été revue à la baisse de 8 milliards de USD à 6,2 milliards

⁶⁷ Les contrats sino-congolais du 17 septembre, contrat léonins ou contrat du siècle, Digital Congo, 22 septembre 2011 http://digitalcongo.net/article/78470

⁶⁸ La Chine et le Congo : des amis dans le besoin – Rapport de Global Witness sur la République démocratique du Congo, Mars 2011 : https://www.globalwitness.org/sites/default/files/library/friends in need fr lr 1.pdf

⁶⁹ Voir référence 67.

de dollar. Cette somme est apportée exclusivement par la Banque chinoise Import Export Bank of China (Exim Bank). Le FMI et la Banque mondiale ont jugé l'accord « compatible avec la viabilité de la dette ».



Investissement des prêts de la China Export-Import Bank.

Si au regard de ces nouveaux accords, la RDC semble avoir cédé aux pressions du FMI et de la Banque Mondiale, la lutte d'influence autour de ces accords n'a pas pour autant cessé. En mai 2013, la China Export-Import Bank a annoncé se retirer du projet. Officiellement, la banque chinoise justifie ce retrait par le risque trop élevé que comporte ce contrat après la suppression des garanties de l'Etat opérée en 2008. Selon Moïse Ekanga, responsable du Bureau de Coordination et de Suivi du Programme Sino-congolais, ce retrait découlerait en réalité du refus par le gouvernement congolais de céder les 32% de la Gécamines dans la Sicomines. En effet, suite aux retraits des garanties étatiques, la Chine aurait exigé en réparation, 100% des parts de la Sicomines. Le 29 novembre 2014, les medias congolais annonçaient la poursuite du financement par Exim Bank des projets miniers et d'infrastructures et qualifiaient de « rumeur » le retrait annoncé en 2013 de cette dernière.

Au-delà des pressions et jeu d'influences officiels autour de ce contrat et plus largement de la présence croissante de la Chine en RDC, des campagnes de sensibilisation et des rapports d'analyses sont régulièrement publiés sur le sujet. Ainsi, plusieurs ONG se sont mobilisées pour dénoncer les accords sino-congolais ainsi que les risques pour la population liés à l'implantation progressive d'entreprises chinoises. Des rapports tels que celui de Global Witness « La Chine et le Congo : des amis dans le besoin » publié en mars 2011 ou celui d'Amnesty International « Perte et profits : exploitation minière et droits humain dans le Katanga en République démocratique du Congo » publié en juin 2012 sont régulièrement produits sur ces contrats, leurs transparences, les conditions de travail de la population congolaise et les risques d'atteinte aux droits de l'Homme. Cette mobilisation de la société civile fait partie des stratégies mises en œuvre pour contrer la pénétration chinoises sur le marché congolais.

Par ailleurs, il est à noter que les gisements de cuivre et de cobalt accordés dans le cadre des accords sino-congolais à la Sicomines sont ceux de Dikulwe et Mashamba. Or le gisement de Mashamba a été dépossédé à l'homme d'affaires belge George Forrest extrêmement influant dans le secteur minier congolais. Depuis lors, celui-ci continue à réclamer son dû estimé à 800 millions de USD.

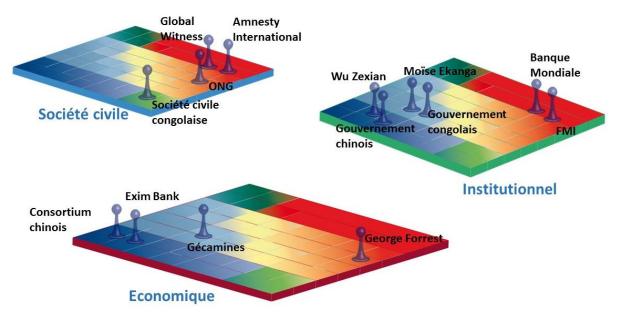


Schéma des luttes d'influence autour des intérêts chinois.

Fait pression sur

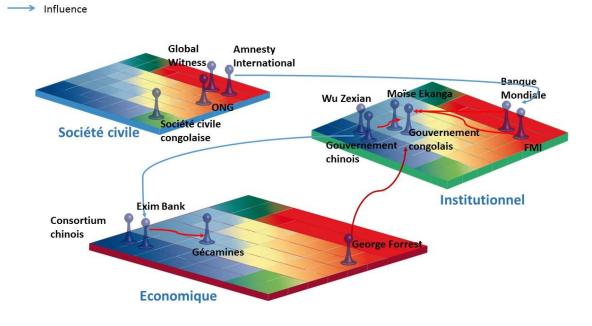


Schéma relationnel des luttes d'influence autour des intérêts chinois.

2. EXIM BANK : une banque d'influence

Dans le cadre de l'étude de la stratégie d'influence chinoise pour l'exploitation de gisements miniers au Katanga, il est intéressant de se pencher sur le rôle et le statut de la China Export-Import Bank.

La Banque d'import-export de Chine (The Export Import Bank of China ou China Exim Bank) a été établie en1979. Détenue à 100% par l'Etat chinois, elle est directement sous l'autorité du Conseil des Affaires d'Etat et rattachée au Ministère des finances. Sa mission est de promouvoir l'export et de soutenir l'économie chinoise⁷⁰. Cette banque , dite à caractère politique, directement piloté par Pékin, est un acteur majeur du développement économique et commercial de la Chine à l'étranger. Elle est le principal organisme de financement des exportations chinoises de produits mécaniques et électroniques, des installations clefs en main et des produits issus des hautes technologies. Elle est également le financeur principal des contrats de travaux publics et des investissements de la Chine à l'étranger.

Au-delà de son rôle économique et financier, grâce aux 3 200 milliards de USD de réserve de change dont elle bénéficie, Exim Bank est le bras financier de la diplomatie chinoise et est au cœur de la stratégie « Ressources contre infrastructure ». Elle participe pleinement et officiellement à la promotion active des relations économiques et commerciales et au développement des relations entre les pays en développement et la Chine. Ainsi, selon Fitch Rating, l'Afrique profiterait de 45% des prêts concessionnels accordés par China Exim Bank à travers le monde et apparaît comme une banque de développement à part entière. Au-delà des capacités de financement qu'elle offre, Exim Bank n'impose pas de clauses et conditions multiples à l'accord de ses prêts : pas de consultant externe, pas d'ingérence, peu d'études préparatoires et des fonds débloqués très rapidement. Ces caractéristiques de prêts ont permis à la Chine de se rapprocher et de s'implanter progressivement dans des pays jugés « peu fréquentables » par la communauté internationale tels que le Soudan, l'Angola ou encore la RDC.

Exim Bank exerce également son influence sur le continent africain par sa participation forte dans la banque d'import-export africaine Afrexim Bank qui a symboliquement tenu en 2012 son assemblée générale des actionnaires à Pékin.

Ainsi, dans le cadre de l'accord sino-congolais, Exim Bank a un rôle majeur directement piloté par Pékin. Le montant des investissements proposés par la Banque constitue de manière détourné un prêt de la Chine au Gouvernement Congolais. Ce prêt est donc une arme forte de l'influence de Pékin sur Kinshasa. Le retrait temporaire d'Exim Bank du projet

Page 61

The Export-Import Bank of China, Annual report 2012: http://www.eximbank.com.tw/en-us/AnnualReport/Documents/130716 %E4%B8%AD%E8%BC%B8%E9%8A%80 101%E5%B9%B4%E5%B9%B4%E5%A0%B1 %E8%8B%B1%E6%96%87 %E7%80%8F%E8%A6%BD%28%E7%B6%B2%E7%AB%99%29.pdf

en 2013 est à appréhender comme un signal fort de Pékin à l'égard de Kinshasa. Le démenti de ce retrait en novembre 2014 et les rumeurs non vérifiées de nouvelles concessions de permis d'exploitation et mines aux entreprises chinoises laissent présager de nouvelles avancées de la Chine dans le secteur minier congolais dans les mois et années à venir.



C. Inde: une approche entrepreneuriale classique

1. Contexte général de la présence des entreprises indiennes en RDC

L'Afrique suscite un intérêt grandissant chez les pays émergents. La Chine, en particulier, investit et accroît ses échanges commerciaux avec le continent. Elle n'est pas la seule. Depuis le début des années 2000, l'Inde travaille à accroître son influence dans la région. Le signe le plus visible de cet intérêt a été la tenue, en avril 2008 et mai 2011, de sommets Inde-Afrique, le premier à New Delhi, le second à Addis-Abeba. Les échanges commerciaux entre l'Inde et l'Afrique Sub-saharienne ont bondi de 5,8 milliards de USD sur la période 2003-2004 à 42,3 milliards de USD en 2010-2011, selon les statistiques du ministère indien du Commerce. A l'échelle du continent africain, les échanges avec l'Inde ont dépassé les 52 milliards de USD sur l'exercice fiscal 2010-2011. En mars 2012, Anand Sharma, le ministre indien du Commerce a estimé que le commerce Inde-Afrique pourrait grimper à 90 milliards de USD en 2015.

Contrairement à la Chine, la RDC, la Russie, le Brésil, l'Australie et les États-Unis, seul l'Inde est stratégiquement dépendante à l'accès aux matières premières en RDC, ne disposant de ressources nationales. Or, la RDC est un pays instable politiquement sous le spectre de guerres civiles avec ses pays voisins déstabilisateurs comme le Rwanda.

L'Inde a toujours eu une relation cordiale et amicale avec la RDC. L'Inde a été parmi les premiers pays à établir des relations diplomatiques et l'ouverture d'une ambassade à Kinshasa, la capitale et la plus grande ville de la RDC. L'Inde a envoyé ses troupes en RDC en 1960-1962, sous l'Opération des Nations Unies au Congo, pour contrer la rébellion au Katanga. À l'heure actuelle, plus de 3000 soldats indiens sont déployés dans la plus grande opération de maintien de la paix jamais organisée par l'ONU dans le pays. Cependant, le commerce et les liens commerciaux entre les deux pays sont encore limités avec une balance commerciale de 181 millions USD d'exportations pour 27 millions USD d'importations.⁷¹

Dans le secteur minier, il y a quelques entreprises indiennes majeures engagées dans l'extraction de cuivre, de cobalt et de diamants en RDC. Il est intéressant de noter qu'une grande partie des importations de produits pharmaceutiques de la RDC proviennent de l'Inde.

2. Le support économique par l'Etat indien

En 2011, la Exim Bank indienne (principale banque Indienne de soutien au développement à l'étranger) a approuvé une ligne USD 267 millions de crédit pour les entreprises indiennes

⁷¹http://www.eoikinshasa.nic.in/mystart.php?id=3052

qui font des affaires en RDC, la priorité est donné aux projets d'énergie et les chemins de fer urbains.

Même s'il y a certainement un aspect politique à ces accords de prêt, le montant suggère que les ambitions de l'Inde pour ses relations avec la RDC sont clairement inférieures à celles du gouvernement chinois. A en juger par les projets financés jusqu'à présent par le prêt de la Exim Bank indienne, le gouvernement indien a des objectifs relativement modestes, poussant seulement quelques sociétés indiennes à gagner des contrats de construction et à gagner des parts de marché, tout en acquérant une expertise dans la mise en œuvre des projets de développement en Afrique. Cette ambition est loin de l'accord de prêt de 8 milliards de USD signé en 2008 par la China EXIM Bank.

En 2014, Les indiens en RDC sont plus de 9000. Installés à Kinshasa, à Lubumbashi et dans d'autres chefs-lieux de province, et présents dans un large éventail de secteurs, ils sont à la tête de PME/PMI ou de groupes aux activités diversifiées, bâtis par des membres de la communauté indiennes ou d'origine indienne établis depuis des décennies dans ce pays où ils dirigent des filiales de sociétés établies en Inde, au Canada ou dans d'autres pays africains.

Selon certains de la communauté d'affaire indienne en RDC, l'un des principaux obstacles au développement du commerce est l'absence d'un accord de protection des investissements bilatéraux (BIPA). Bien que le potentiel pour le commerce rentable en RDC est grand, les investisseurs étrangers ont fait face à des défis extrêmement difficiles : l'expropriation, le pillage sanctionné par le gouvernement, l'hyperinflation, la guerre civile et la modification apparemment arbitraire ou l'annulation de contrats. Clairement, un BIPA ne pourra pas protéger une société en cas de guerre civile ou d'hyperinflation et serait probablement de peu d'utilité contre le pillage autorisé par les forces armées de la RDC. Toutefois, il pourrait aider à protéger contre les modifications et annulations de contrats arbitraires. En 2011, un projet de loi d'instituer un BIPA avec l'Inde est venu devant l'Assemblée nationale de la RDC. Les représentants de la Chambre de Commerce et d'Industrie Indo-Congolais de Kinshasa pensaient que son adoption pourrait être la clé pour inciter et convaincre 30-40 principaux investisseurs indiens à venir s'installer en RDC.

3. Les entreprises indiennes dans le secteur minier en RDC

Plusieurs petites entreprises minières indiennes au Katanga sont présentes dans le rachat de minéraux auprès des petits exploitants locaux tels que Golden Resources African à Lubumbashi, et Mehul Mining Congo Minmet à Likasi. Cependant, les 2 sociétés les plus importantes dans le secteur minier (mais de taille relativement moyenne comparée aux sociétés chinoises ou européennes) d'origine indienne soit par leur dirigeant et leur comité de direction soit par ce qu'elles sont directement une filiale d'un groupe indien, sont la Rubamin et Chemaf.

La société Rubamin

Établi à Vadodara (État du Gujarat) en Inde, le groupe Rubamin, l'un des leaders indiens de la transformation et de l'exportation d'oxyde de zinc, dirigé par AtulDalmia, est présent en RDC via deux filiales : Rubaco, fondée en 2004, qui opère dans la recherche et l'exploitation minières à Likasi (Katanga) et Rubamin RDC, dont l'activité est tournée vers la pyrométallurgie à Lubumbashi.

À l'instar de Tata, elles se préoccupent d'abord de leur résultat financier plutôt que d'approvisionner l'Inde en matières premières. Elle réalise 120 millions de USD de chiffre d'affaires pour 5 millions de USD de résultat net.

Rubamin et ses filiales ont des activités couvrant l'exploration minière, l'exploitation minière, l'extraction des métaux, le forage et le traitement en Inde et en RDC. Le noyau objectif de la société est la transformation des métaux, y compris la production de cuivre blister et de l'oxyde de zinc.

Rubamin est le plus grand transformateur indien d'oxyde de zinc et de cobalt, mais sa filiale au Katanga est sa seule entreprise africaine. La société est arrivée en RDC en 2004, puis en 2008 a investi 25 millions de USD dans une usine de traitement du cuivre et du cobalt. L'usine peut produire 10 000 tonnes de cuivre noir et 15 000 tonnes de concentré de cobalt (7-8% de cobalt) par an.

Rubamin extrayait directement jusqu'en 2010 lorsque son permis d'exploration a été annulé par la Gécamines. Depuis lors, elle s'est appuyée sur le minerai acheté auprès d'AnvilMining (société australienne) et creuseurs artisanaux. Cette dépendance à l'égard de ces seules sources restreint l'accès à Rubamin des ressources de cuivre et de cobalt. Cependant, la société prévoit d'augmenter sa production de cuivre et de minerai de cobalt à 50 000 tonnes par an. Elle exporte sa production presque exclusivement en Chine.

En 2010, Rubamin a déclaré une production au Katanga de 564 tonnes de concentrés de cuivre et 348 tonnes de cuivre noir. Curieusement, les statistiques provinciales ne montrent pas de sortie de cobalt.

En 2010, toujours, le montant des exportations minières de Rubamin dans la balance commerciale de la RDC représentait 42 millions de USD sur 4.7 milliards de USD. A titre de comparaison, le premier groupe chinois Ruashi Mining présentait plus de 513 millions de USD.

En 2012, Rubamin employaie environ 350 congolais sur le site de traitement du cuivre composé de 61 hectares de terrain dans le village de Likasi dans la province du Katanga.

La société Chemaf

La société Chemical of Africa (Chemaf) est une filiale du Groupe Shalina, une compagnie indienne spécialisée dans la fabrication et la commercialisation des produits pharmaceutiques. Le Groupe est présent en RDC depuis 1981⁷² Elle est dirigée par ShirazVirji, indien d'origine mais vivant en Afrique depuis plus de trente ans.

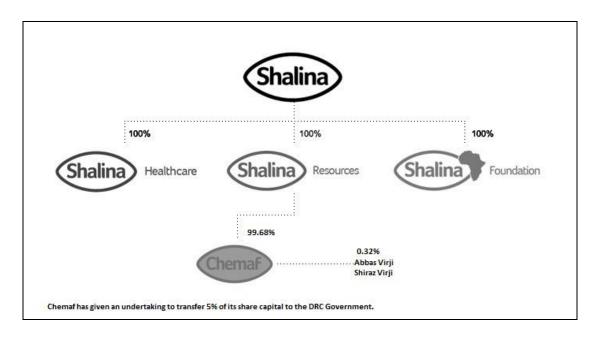


Schéma de la société Shaline et Chemaf⁷³.

Le groupe obtient la concession de la mine de l'Etoile en 2004, l'une des plus anciennes de la ceinture cuprifère et dont l'histoire est étroitement liée à l'émergence de Lubumbashi en tant que ville minière.

Intervenant à un moment où l'Etat congolais était en guerre et la Générale des Carrières et des Mines (Gécamines) en faillite, le Groupe obtient la concession de cette mine sans valorisation des gisements ni appel d'offre préalable. Bien que l'acte de cession des titres

_

⁷²Our History, disponible sur http://www.shalinaresources.com/1981.aspx,

⁷³ http://www.shalina.com/

miniers de la Gécamines à Chemaf ne soit pas disponible au public, plusieurs sources parlent d'une somme unique de cinq millions de USD⁷⁴ alors que la mine contiendrait des réserves en minerais de 1,5 millions de tonnes de cuivre et cobalt, permettant une exploitation pendant 20 ans. Le contrat de cession de la Mine de l'Etoile à Chemaf n'a ni fait l'objet de la valorisation équitable, ni d'appel d'offres, bien au contraire, la Mine de l'Etoile a été cédée pour 5 millions USD sur base d'un marché gré à gré en 2004. La transaction a d'ailleurs mené à une suspension pour cause d'irrégularité en 2004 après l'intervention du Vice-président de l'époque Jean Pierre Bemba Gombo⁷⁵. En considérant une évaluation basse de la réserve en minerais de 1 millions de tonne, avec un prix de l'époque de la tonne à 3000 USD, la valeur de la mine hors frais d'exploitation serait de 3 milliards de USD. A ce montant, il faut déduire l'investissement global pour installer une capacité de production de 20.000 tonnes de cuivre et 4000 tonnes de cobalt par an pour valoriser les minerais de la Mine de l'Etoile par voie hydro métallurgique est évalué à 250.000.000 USD.

Au mois de Novembre 2014, le prix de la tonne se situait autour des 7000 USD. Il apparaît clairement que la valorisation de ces titres miniers cédés à la Chemaf n'est en aucune mesure en relation avec le prix d'acquisition ni la redevance annuelle prévue par le contrat qui s'élevait à 18 millions USD en 2011.

Outre l'extraction de minerai, la société achète également des minerais produits artisanalement, particulièrement à Likasi et à Kolwezi, où se trouvent installés ses dépôts. Les minerais achetés sont acheminés à Lubumbashi où ils sont traités et transformés dans son usine. La capacité de production actuelle de la Chemaf est de 16 000 tonnes par an de cathode de cuivre. ⁷⁶ La Chemaf déclare employer 2 500 personnes.

Selon la compagnie, le projet de la mine de l'Etoile serait détenu en concurrence de 95% des parts sociales par Chemaf même, et 5% par l'Etat, conformément aux exigences du Code minier. La Chemaf détient treize permis d'exploitation, quarante-trois permis de recherche et une autorisation de produit de carrière permanente dans la région. Ces permis sont enregistrés dans certains cas au nom de la compagnie Chemaf, dans d'autres au nom de son ancien Directeur Général, qui est également l'un des actionnaires.

En 2008, la Chemaf améliore l'usine sur le site de l'Usoke pour permettre la production de cathodes de cuivre par un processus d'extraction par solvant et extraction électrolytique (SX-EW), ce qui augmente le rendement et la qualité tout en réduisant les coûts (et qui en fait l'usine la plus avancée techniquement des pays de la région des grands lacs). En 2010, la Chemaf produisait plus de 504 tonnes de concentré de cobalt, 17 055 tonnes de carbonate de cobalt (CoCO3), et 15 196 tonnes de cathodes de cuivre.

⁷⁴http://ratcliffephotos.free.fr/kamoto/kalala.htm

https://wikileaks.org/plusd/cables/04KINSHASA1140 a.html

⁷⁶http://www.chemaf.com/a- propos-de-nous.aspx

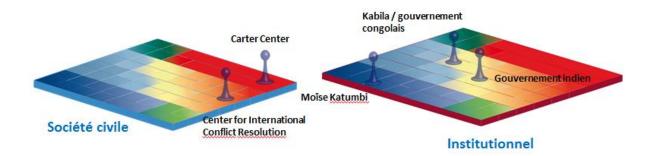
Cependant l'usine Usoke est connue localement pour des affaires pollution de l'environnement. Selon une organisation non-gouvernementale Carter center basée à Lubumbashi, les opérations industrielles et de traitement chimique de Chemaf génèrent d'énormes quantités de poussière et aussi affecterait les cours d'eau de proximité ce qui poserait un danger grave pour la communauté résidentielle à proximité.

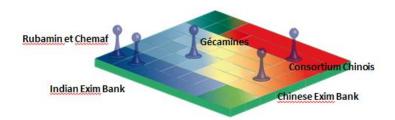
En 2010, les représentants gouvernementaux locaux en charge de l'inspection de l'environnement minier provincial ont demandé à Chemaf de construire une usine de purification de l'eau. Cette usine de la Chemaf a été réticente à rencontrer des ONG ou des représentants des communautés locales. A ce jour et a lecture des minutes du conseil des ministres de la province du Katanga du 8 mai 2014⁷⁷, il a été reconnu que la société Chemaf est l'auteur de cette pollution, qu'elle se doit de dépolluer au plus vite le cours d'eau en question et qu'une amende d'un million de USD a été décidé envers la société Chemaf en tant que pollueur principal.

La société a vigoureusement défendu son bilan dans la presse locale, insistant sur le fait qu'il ne pollue pas l'approvisionnement en eau, travaille sur la question de la poussière, et est active dans une gamme d'activités sociales au travers de la fondation Shalina qui affiche clairement sa responsabilité sociale et le développement communautaire par des activités dans le domaine de l'infrastructure (constructions de routes, de ponts, réhabilitation des écoles locales), dans le domaine de la santé (soins médicaux pour les travailleurs et leurs familles, dons de médicaments et soutiens aux hôpitaux locaux) et dans le domaine de l'éducation (bourses de soutien à l'université de Lubumbashi).

_

⁷⁷http://www.katanga.gouv.cd/index.php?option=com_content&view=article&id=2046%3Acompte-rendu-du-conseil-des-ministres-du-jeudi-08-mai-2014&catid=130%3Acomptes-rendus&Itemid=125&lang=fr





Economique

Schéma des luttes d'influence autour de Rubamin et Chemaf.

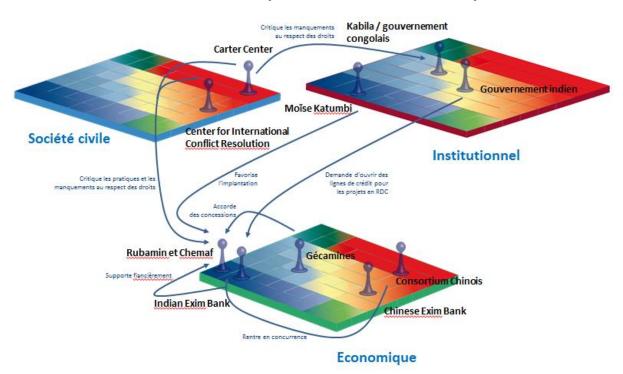


Schéma relationnel des luttes d'influence autour de Rubamin et Chemaf.

D. Israël: Dan Gertler, l'oligarque.

1. Le projet de la mine de Kansuki :

La mine de Kansuki, située dans le Sud-est de la RDC, province du Katanga, dispose, avec la mine voisine de la mine de Mutanda, (volonté de fusion de leur exploitation par Glencore) des plus grandes réserves de cuivre et de cobalt en RDC. En 2010, cette mine était détenue pour 25% par l'acteur minier étatique, Gécamines et pour 75% par Kansuki Investments, ellemême détenue par Kansuki Holdings (société aux Bermudes). Cette holding est elle-même détenue par le leader mondial de l'exploitation minière Glencore et Fleurette (Gibraltar) pour parts égales. Un an plus tard, cet acteur mère (Kansuki Investments) a libéré son droit de préemption sur la vente des parts de Gécamines. Ces parts ont été vendues à Biko Invest Corp. (Îles Vierges britanniques) détenue par Fleurette, une des entreprises de la famille Gertler⁷⁸. Le schéma suivant présente les liens entre entités et leurs évolutions.

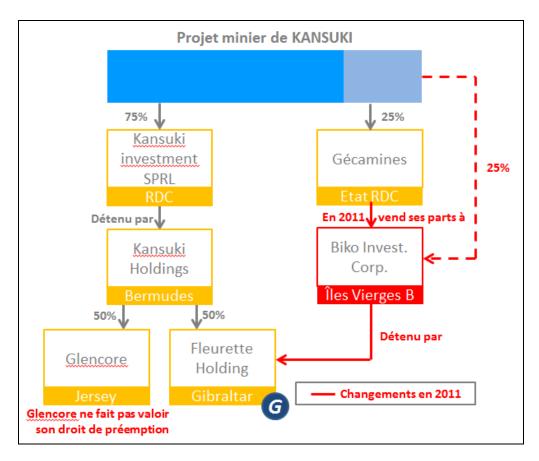


Schéma des relations inter-entreprises sur le projet minier de Kansuki.

Notre étonnement se concentre sur le montant de la transaction : 17 millions de USD, pourtant après analyse des évaluations indépendantes suivantes :

⁷⁸http://www.globalwitness.org/sites/default/files/library/Responses%20by%20Dan%20Gertler%20to%20Global%20Witness.pdf

- Deutsche Bank a évalué⁷⁹, mi-2011, les parts détenues par Glencore (37,5%) pour un montant de 313 millions de USD.
- Merril Lynch, pour sa part, a évalué⁸⁰, en 2013, les parts détenues par Glencore (37,5%) pour un montant de 692 millions de USD.

On pourrait valoriser le pourcentage d'intérêt dans le projet de Kansuki à 13,4 millions de USD en prenant la moyenne de ces deux évaluations.

La vente par Gécamines (acteur étatique) à Biko Invest. Corp, une structure détenue par Dan Gertler, conseiller privilégié du président Kabila, aurait donc été sous-évaluée de 1970 % (335 MUSD vs. 17 MUSD)!

2. Le projet de la mine de Mutanda :

Muntanda, plus importante mine de Cuivre et Cobalt en RDC, était gérée en 2010 par deux entreprises, Gécamines, et la SAMREF Congo SPRL (RDC), elle-même détenue par SAMREF Overseas SA (Panama). Cette dernière est pour sa part, détenue pour moitié par Bazano Group (RDC) et par Glencore. En 2011, Glencore libère son droit de préemption sur les parts de Gécamines alors qu'il rachète la moitié des parts de Bazano Group dans SAMREF Overseas SA (pour un montant proportionnellement supérieur à la valorisation des parts de Gécamines). Début 2012, Gécamines vend⁸¹ ses parts à l'entreprise Rowny Assets (Îles Vierges britanniques) pour 120 millions de USD⁸², détenue par Dan Gertler.

⁷⁹http://www.rdctube.com/congonews/goma-une-conference-sur-les-mines-pour-ameliorer-le-vecuquotidien-des-populations/

⁸⁰http://www.glencore.com/assets/media/doc/speeches and presentations/glencore/2014/20140513-Glencore-BAML-conference-Miami.pdf

⁸¹http://www.congomines.org/wp-content/uploads/2012/12/E1-GecaminesRowny-2011-Acte-de-cession-desparts-dans-Mutanda-Mining.pdf

⁸² http://www.mines-rdc.cd/fr/documents/contrat cession parts sociales biko.pdf

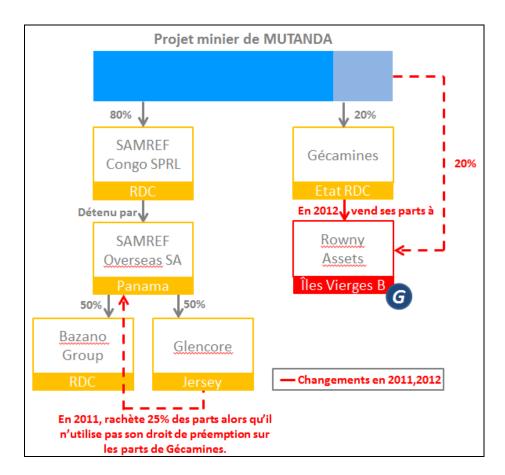


Schéma des relations inter-entreprises sur le projet minier de Mutanda

Outre la collusion potentielle entre Glencore et Dan Gertler, nous pointons une fois encore les problèmes de sous-évaluations. Ainsi, les évaluations indépendantes à disposition remontent les montants suivants :

- En 2011, la Deutsche Bank a évalué⁸³, les 40% de parts détenues par Glencore pour un montant de 1,251 milliard de USD.
- Fin 2011, Golder Associates évaluait⁸⁴ les 20% de part détenues par Gécamines pour un montant de 849 millions de USD.

En prenant la moyenne de ces deux évaluations, on pourrait valoriser le pourcentage d'intérêt dans le projet de Mutanda à 36,86 millions de USD.

La vente par Gécamines (acteur étatique) à Rowny Invest, une structure détenue une fois encore par Dan Gertler, conseiller privilégié du président Kabila, aurait donc été sous-évaluée de 614 % (36,86 MUSD vs. 6 MUSD le point) !

-

⁸³ http://www.scribd.com/doc/57254342/Db-Glencore-

⁸⁴ http://www.hkexnews.hk/listedco/listconews/sehk/2011/0513/00805 1074520/EWPGLENCORE-20110511-44.pdf

3. Le projet de la mine de Kolwezi :

Kolwezi, située dans la province du Katanga, est une des plus importantes mines de cuivre et cobalt. Elle contient également de l'uranium, radium et de l'oxide. Historiquement, cette ville a été un des berceaux du potentiel minier congolais. Ainsi, la ville voisine éponyme a été créée en 1937 avec pour seul objectif l'accueil du "headquarter" de la High Katanga Mining Association (UMHK).

Cette mine est également un bon exemple des affrontements historiques autour des enjeux miniers en RDC comme en attestent la « bataille de Kolwezi » & « l'opération Bonite » :

Début 1978, les services secrets zaïrois sont informés d'une opération en cours d'élaboration par les Algériens, les Angolais et le Front national de libération du Congo. Cette opération vise la déstabilisation du Katanga pour fournir l'Union Soviétique qui achète à l'époque tout le cobalt disponible sur le marché libre. Cette information est totalement négligée par les services secrets occidentaux malgré l'alerte lancée par les autorités zaïroise.

En mai 1978, 3000 rebelles katangais, dirigé par Nathaniel Mbumba, transportés par la 2e division cubaine, encadrés par des officiers Est-allemands prennent la région de Kolwezi et font près de 3000 otages européens.

La France (Légion étrangère⁸⁵ et 2^{ème} régiment étranger de parachutistes), la Belgique et le Zaïre montent l'opération aéroportée « Bonite », délivrent les otages européens et libèrent la région. Les pertes militaires furent limitées, malheureusement 700 africains et plus de 150 européens seront massacrés dans la région.

Aujourd'hui encore, la région semble au centre d'un jeu obscur entre acteurs miniers et nationaux. Ainsi en janvier 2010, l'acteur national Gécamines casse son consortium de 50/50 avec l'entreprise canadienne First Quantum. Le jour même, elle accorde ⁸⁶ 70% de la licence de Kolwezi à Highwind Group (îles Vierges britanniques) composé de quatre sociétés offshores pour un montant de 63,5 millions de USD. Ces quatre sociétés dont la seule raison d'être est de détenir les intérêts de Kolwezi, sont détenues totalement par la société Camrose Resources (îles Vierges britanniques) appartenant à Dan Gertler. Presque trois ans plus tard, un des acteurs mondiaux des ressources naturelles, ENRC finalise le rachat de Camrose, qui ne fait que détenir la licence de Kolwezi, pour 600 millions de USD⁸⁷. En moins de trois ans, Dan Gertler a dont réalisé une plus-value de 536,5 millions de USD, alors qu'une mine en exploitation ne prend pas de valeurs avec le temps. Cette opération a été possible grâce à la sous-évaluation de la valeur de Kolwezi par le bras minier étatique, Gécamines.

⁸⁵ http://www.legionetrangere.fr/index.php/79-infos-fsale/304-histoire

⁸⁶http://www.eccourts.org/wp-content/files mf/16.09.11congomineraldevelopmentsltdvhighwindpropertiesltdetal.pdf

⁸⁷ http://www.ft.com/cms/s/0/0826c8ee-429e-11e2-a4e4-00144feabdc0.html#axzz3J9nDONYt

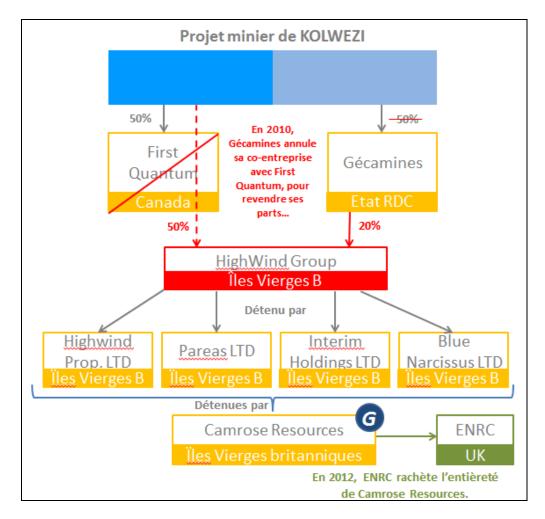


Schéma des relations inter-entreprises sur le projet minier de Kolwezi.

4. Portait de Dan Gertler :

Dan Gertler, disposant de la double nationalité américaine et israélienne, a baigné dans le secteur minier dès son enfance, son grand-père étant le cofondateur de la bourse diamantaire d'Israël en 1947. Dans la lignée familiale, il débarque en RDC en 1997 pour se lancer dans la recherche de diamants bruts et se lie directement d'amitié avec le jeune Joseph Kabila qui ne dirigeait même pas encore l'armée congolaise à l'époque.

Rapidement, il diversifie ses activités, et monte un écosystème d'entreprises actives dans l'exploitation de cuivre, de cobalt et d'or et prend également des positions dans l'agriculture, le pétrole et le secteur bancaire. La liste suivante représente un échantillon des entreprises créées par Dan Gertler et actives sur nos minerais d'étude.

| Entreprise | Localisation | Lien avec Dan Gertler | Intérêts en RDC |
|----------------------------------|--------------|--------------------------------------|--|
| Asdale Settlement | Gibraltar | Via Katanga Mining | Diverses |
| Biko Investment Corp | IVB | Oui | Kansuki |
| Blue Narcissus Limited | IVB | Gertler Family Trust (ENRC) | Kolwezi |
| Breton Global Limited | IVB | Via Katanga Mining | Katanga Mining |
| Camrose Resources Limited | IVB | Gertler Family Trust (ENRC & Africo) | Détient Africo Resources, Comide SPRL, Highwind |
| Caramia Enterprises Limited | IVB | Oui | Kiphusi |
| Cerida Global Limited | IVB | Gertler Family Trust (ENRC) | Détient des parts de Camrose |
| DGI Mining Limited | IVB | Oui | Diverses |
| DRC Resources Holdings Limited | Ile de Man | Oui | Détient Prairie et CAMEC, des intérêts à Mukondo |
| Emerald Star Enterprises Limited | IVB | Gertler Family Trust (ENRC) | Détient 50% de SMKK |
| Greenworth Limited | IVB | Oui | Kipushi |
| Highwind Properties Limited | IVB | Gertler Family Trust (ENRC) | Kolwezi |
| Holdgreen Finance Limited | IVB | Oui | Kipushi |
| Interim Holdings Limited | IVB | Gertler Family Trust (ENRC) | Kolwezi |
| Kigala Multinational Limited | IVB | Gertler Family Trust (Africo) | Détient AKAM |
| Lora Enterprises Limited | IVB | Oui | Lien capitalistique avec Glencore |
| Pareas Limited | IVB | Gertler Family Trust (ENRC) | Kolwezi |
| Silvertide Global Limited | IVB | Gertler Family Trust (ENRC) | Détient Camrose |
| Zanette Limited | IVB | Gertler Family Trust (ENRC) | Détient Camrose |
| Zuppa Holdings Limited | IVB | Gertler Family Trust (ENRC) | Lié à Glencore |

Au fil des années les liens entre Gertler et Kabila se renforcent, le premier s'imposant comme un des conseillers privilégiés du second, devenu Président entretemps suite au meurtre de son père. Ainsi, Joseph Kabila ira jusqu'à nommer Gertler conseiller diplomatique spécial et l'envoyer pour négocier l'aide américaine dans le cadre des conflits de voisinage avec Condoleezza Rice, alors conseillère à la sécurité nationale du président Bush.

Plus récemment, les deux hommes se sont rendus secrètement⁸⁸ (aucun autre représentant officiel de RDC n'était présent) à Washington pour tenter d'infléchir⁸⁹ la position américaine dans le cadre des tentatives de Kabila de modifier la constitution de la RDC afin de pouvoir briguer un troisième mandat en 2016. Les efforts mobilisés auparavant par Dan Gertler via ses appuis à l'AIPAC, le puissant lobby juif, n'avaient en effet pas été concluants.

-

⁸⁸ https://www.youtube.com/watch?v=EWsJqI8BfoQ

⁸⁹ http://www.forbes.com/sites/richardminiter/2014/06/30/obamas-secret-neo-con-agenda/

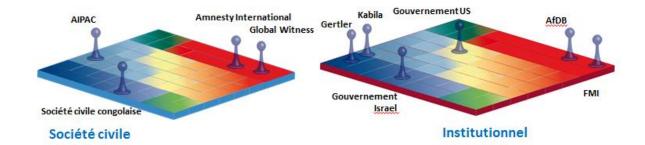
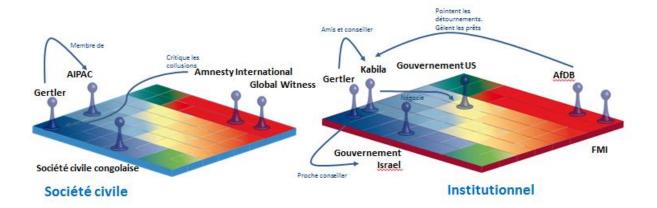




Schéma des luttes d'influence autour de Dan Gertler.



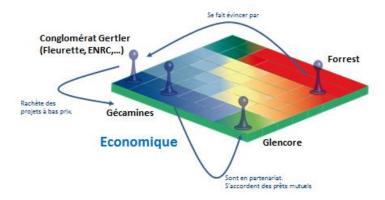


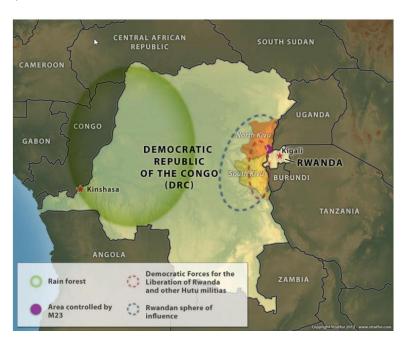
Schéma relationnel des luttes d'influence autour de Dan Gertler.

E. Rwanda: ses influences en RDC

Depuis son origine en 1960, l'histoire de la RDC est l'objet d'intérêt de la part des pays africains de la région (Angola, Afrique du sud, Ouganda, Rwanda), en plus de celle manifestée par les pays occidentaux, pour accéder et exploiter ses nombreuses ressources naturelles (agricoles, forestières, minières et énergétiques, hydroélectriques). La RDC apparaît comme un état faible, certains analystes géopolitique parlant même d' «état failli », situation qui facilite les stratégies d'ingérences étrangères : faiblesse et corruption de l'armée congolaise, faiblesse des institutions et de la gouvernance de l'état, phénomènes de corruption généralisée, délabrement de l'infrastructure de transports, existence de fortes tendances centrifuges dans plusieurs régions (Katanga, Kasaï, Kivus).

Parmi ces pays, depuis 20 ans, le Rwanda influence de manière déterminante la vie économique et politique de la RDC en développant sa stratégie d'influence sur l'Est du pays, en particulier sur les régions des Nord et Sud Kivus. Ce pays est identifié de longue date, notamment à travers les rapports successifs du Groupe d'Experts des Nations Unies depuis 2002⁹⁰, comme l'acteur majeur dans le modèle d'économie militarisée qui s'est institutionnalisé dans cette région.

L'exploitation illicite des ressources en constitue le moyen. Elle porte essentiellement sur l'étain, le tantale, le tungstène et l'or mais aussi d'autres ressources d'appoint (ivoire, bois tropicaux, viande ...)



L'influence du Rwanda en RDC. Source : STRATFOR

_

⁹⁰ http://www.un.org/french/sc/committees/1533/experts.shtml

1. La place du Rwanda dans l'exploitation illicite des ressources minières de la RDC

En 2012 et 2013, les rapports du Groupe d'Experts des Nations Unies ont dénoncé le rôle du Rwanda pour son soutien direct au mouvement rebelle M23⁹¹ et pour son implication massive dans les circuits de contrebande de minerais depuis le Kivu vers son territoire.

« [Le gouvernement rwandais] fournit directement une aide militaire aux rebelles du M23, facilite le recrutement de combattants pour le compte du Mouvement, incite et facilite la désertion de soldats des forces armées congolaises, fournit au M23 des armes, des munitions et des renseignements et le conseille sur le plan politique» ⁹².

« Plusieurs négociants ont financé le M23 au moyen des bénéfices qu'ils tirent de la contrebande de minerai d'origine congolaise au Rwanda».

Concernant l'état des lieux de l'exploitation minière dans les Kivus, les deux rapports décrivaient une situation complexe et évolutive, caractérisée par :

- La persistance de l'implication des armées congolaises dans les réseaux criminels impliqués dans les trafics de ressources naturelles de contrebande ;
- L'arrêt des exportations officielles d'étain, de tungstène, et de tantale en provenance de l'est de la RDC, suite aux directives du gouvernement congolais enjoignant aux exportateurs de minerais d'exercer leur devoir de diligence conformément aux lignes Directrices de l'ONU et de l'OCDE;
- La poursuite cependant de la production minière de tantale et de tungstène dans les Kivus, qui continuait à trouver des débouchés, à travers des circuits de contrebande, vers le Rwanda et dans une moindre mesure le Burundi. L'un des mécanismes de contrebande consiste à introduire des minerais de la RDC dans le système de certification rwandais par le biais de l'achat illégal d'étiquettes auprès de coopératives minières disposant de concessions dans l'ouest du Rwanda.
- Dans le même temps, les exportations rwandaises de tantale et de tungstène connaissaient une nette progression en 2012.
- Un bilan contrasté des mesures gouvernementales contre l'exploitation illicite des minerais: l'amélioration de la sécurité sur la plupart des grands bassins d'extraction, l'amenuisement des sources de financement des conflits, mais aussi des impacts

⁹¹ Apparu en avril 2012, ce groupe est formé d'anciens membres du CNDP qui se sont mutinés contre le gouvernement congolais pour non-respect des accords (ceux du 23 mars 2009). Bénéficiant du soutien du Rwanda, il a un moment constitué une menace majeure pour la stabilité de la région du Kivu. Pourchassé par les FARDC et la brigade d'intervention de l'ONU et lâché par le Rwanda, ce groupe a été finalement contraint à déposer les armes avant d'annoncer sa dissolution en novembre 2013.

⁹² Rapports 2012 du Groupe d'Experts

- socio-économiques négatifs pour les populations qui commençaient à manifester sa résistance.
- Enfin, l'adaptation de l'ensemble des acteurs locaux (groupes armés, forces armées congolaises, mineurs) à la nouvelle donne et leur repositionnement sur l'exploitation de l'or, activité encore peu réglementé et très rentable, et ses circuits de contrebande vers l'Ouganda.
- Les risques encourus par l'ensemble des systèmes de traçabilité mis en place (RDC, Rwanda, Burundi) qui, entachée par les phénomènes de contrebande, contribuent à une perception négative des exportations minières de la région.

2. Les motivations

La stratégie du Rwanda vis-à-vis de la RDC est définie par trois préoccupations :

- D'un point de vue sécuritaire, il s'agit pour le Rwanda (mais aussi pour d'autres pays comme l'Ouganda ou l'Angola) d'éviter que la RDC ne deviennent une base arrière pour les divers mouvements rebelles armés qui y ont trouvé refuge.
 C'est la menace potentielle que représente le Front Démocratique de Libération du Rwanda(FDLR) implanté dans les Kivus depuis 2000 et qui représente le fer de lance de l'opposition hutu au régime de Kigali.
- D'un point de vue économique, il s'agit de créer les conditions d'insécurité, ce qui empêche l'exercice du pouvoir de l'état congolais sur ces régions et permet le maintien des filières illégales et militarisés d'exploitation des ressources naturelles (minières notamment).
- Enfin le facteur démographique quoique moins médiatisé joue aussi un rôle fondamental⁹³.
 - Le Rwanda est un pays à très forte natalité (avec un taux de fécondité de 6 enfants par femme en 2008), et à très haute la densité démographique (380 hab./km2). Dans ce contexte, le Kivu a longtemps été une terre d'accueil pour les migrants originaires du Rwanda.

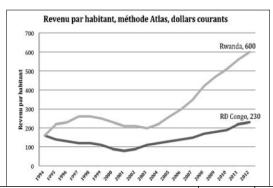
Cette pression migratoire en provenance du Rwanda a créé des tensions croissantes sur les ressources foncières des Kivus exacerbant les clivages ethniques (Hutus/Tutsis, autochtones/étrangers) et alimentant la conflictualité entre les différentes groupes ethniques.

⁹³ Roland Pourtier, Le Kivu dans la Guerre : acteurs et enjeux, EchoGéo (En ligne], janvier 2009

3. Le bilan économique pour le Rwanda

En 2013, les minerais (coltan, cassitérite, tungstène) représentaient 28% du total des exportations du Rwanda et constituaient la première source de devises, alors que ce pays ne dispose pas de gisements suffisants pour assurer une telle production.

Selon l'analyse de P. Jacquemot, l'exploitation des ressources minières de la RDC aurait joué un rôle primordial dans l'essor économique du Rwanda: « Depuis 20 ans, le système rwandais repose sur deux sources de rente : l'aide étrangère issue de la compassion postgénocide et la ponction minière du voisin. [...] la rente minière et foncière du Congo a constitué la base de l'accumulation « primitive» du capital du Rwanda » ⁹⁴A l'appui de cette thèse, la divergence des trajectoires économiques entre les deux pays est frappante.



| Principaux indicateurs économiques et humains | RDC | Rwanda |
|---|--------|----------|
| Population (en millions) | 65,7 | 11,4 |
| Superficie (km²) | 234500 | 2600 |
| Densité de population (hab./km²). | 30 | 428 |
| Produit intérieur brut en PPA (millions de dollars) en 2012 | 17200 | 7103 |
| PIB par habitant en PPA (dollars) | 396 | 620 |
| Flux d'aide extérieure (en millions de dollars) en 2011 | 254 | 1 278 |
| Population sous le seuil de pauvreté (%) | 71,3 % | 44,9 % |
| Espérance de vie | 49 ans | 57,5 ans |
| Accès à l'eau potable pour 1 000 hab. | 45 | 65 |
| Téléphone pour 100 hab. | 23,1 | 40,6 |
| Internet pour 100 hab. | 1,2 | 7 |
| Indice Mo Ibrahim (2012) | 32/100 | 51/100 |

Principaux indicateurs économiques rwandais Source : Jacquemot Pierre, « Ressources minérales, armes et violences dans les Kivus (RDC) », Hérodote, 2009.

Le Rwanda a connu une forte croissance entre 2001 et 2013, de 8% par an en moyenne. Son taux de pauvreté est passé de 59 % en 2001 à 45% en 2011. Le pays s'est transformé et a connu des succès économiques saluées par les institutions internationales. En 2014, il occupait la deuxième place en Afrique subsaharienne concernant la facilité à faire des affaires.

Le Rwanda ambitionne désormais de transformer son économie actuellement fondée sur l'activité agricole en une économie de services basée sur la technologie et le savoir (Vision 2020 du Rwanda).

⁹⁴ Jacquemot Pierre, « le Rwanda et la République Démocratique du Congo », David et Goliath dans les Grands Lacs », Revue Internationale et stratégique, 2014/3 n° 95

4. L'apparition de nouveaux acteurs à la faveur de la résolution de la crise du M23

Au-delà de la dimension économique, la résolution de la dernière crise régionale provoquée par l'émergence du M23 en 2012 et 2013 semble marquée par une rupture dans les équilibres de pouvoirs régionaux et peut-être l'ouverture d'une nouvelle ère dans la région des Grands Lacs.

Différentes explications ont été avancées pour expliquer la chute du M23⁹⁵ :

- L'efficacité de la contre-offensive militaire mise en œuvre l'armée congolaise avec le soutien de Brigade d'Intervention de l'ONU;
- Les pressions exercées des pays occidentaux, notamment des Etats-Unis et du Royaume-Uni⁹⁶, sur le Rwanda pour qu'il cesser son soutien au M23, couplées à la menace de suspension de l'aide directe occidentale;
- L'érosion de la réputation du Rwanda sur la scène internationale ;
- Le manque de soutien populaire du M23 auprès de communautés tutsies locales qu'il était supposé représenter;
- Enfin, l'entrée en jeu des pays africains de Communauté de Développement d'Afrique Australe (SADC). La Brigade d'Intervention de l'ONU qui a joué un rôle décisif dans les combats contre le M23 comprenait des bataillons tanzaniens et sud-africains, soutenus par des hélicoptères d'attaque de dernière génération Elle constituait le volet militaire d'un engagement politique plus global de la SADC en faveur de la résolution de la crise apparue avec le M23. L'engagement politique et militaire de ces états aurait joué le rôle central dans la résolution de la crise liée au M23.

⁹⁵ Chatam House, The fall of the M23 : African Geopolitics and the DRC, 14 november 2013 https://www.chathamhouse.org/media/comment/view/195557

Le Rwanda est un pays qui fait partie de la sphère d'influence anglo-saxonne en Afrique. Le président Kagamé a été formé aux Etats-Unis, à Fort Leavenworth et a par la suite bénéficié d'un soutien diplomatique et matériel des EU. Le président Kagamé compte Bill Clinton, le philanthrope Bill Gates ou le télé-évangéliste californien Rick Warren parmi ses amis; Tony Blair est son conseiller. Le Rwanda a été admis au sein du Commonwealth en 2009 tandis que l'anglais s'est imposé comme langue officielle au détriment du français, à côté du kinyarwanda.

5. Les intérêts économiques sous-jacents

Cet épisode récent doit aussi être relié aux ambitions géoéconomiques de l'Afrique du sud au niveau régional ⁹⁷ qui chercherait à intégrer la province du Katanga et ses richesses minières dans sa sphère d'influence via couloir régional d'exportation nord-sud. Celui-ci offre un débouché naturel aux ressources minières de la RDC à travers un axe passant par la Zambie et le Zimbabwe pour aboutir au port de Durban⁹⁸.

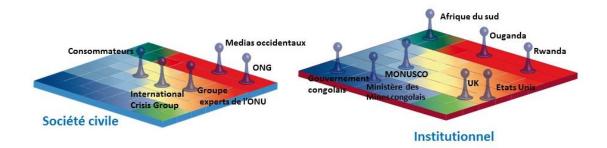
Il offre une alternative à d'autres couloirs commerciaux qui permettent l'exportation des ressources des Kivus vers l'est : couloir central qui relient aujourd'hui la RDC au port de Dar es Salaam en Tanzanie à via le Rwanda et le Burundi, couloir nord via l'Ouganda vers le port de Mombasa.



Corridor Sud-Africain Nord-Sud. Source: STRATFOR

⁹⁷ STRATFOR, The Congo tries to reclaim its territorial integrity, 27 mars 2014

⁹⁸ STRATFOR, East African Infrastructure Development, Part 2: The Northern Corridor, 12 novembre 2013





Economique

Schéma des luttes d'influence autour du Rwanda

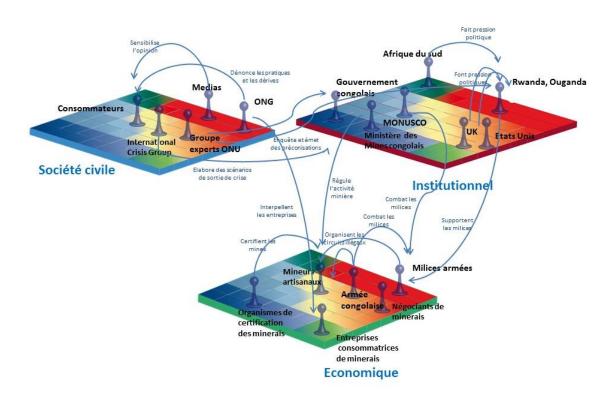


Schéma relationnel des luttes d'influence autour du Rwanda.

F. Belgique : Le Groupe Forrest, l'héritage déchu du colonialisme belge.

1. La famille Forrest et son groupe

C'est en 1922 déjà, en pleine période du Congo belge, que la famille Forrest a quitté la Belgique pour s'installer dans l'Est du Congo, au Katanga. Le patriarche du groupe éponyme, Georges Forrest s'installait lui-même dans la région et a construit GFI, Groupe Forrest International. Au fil des années, il s'est imposé comme une figure de proue du monde économique local. GFI est en effet devenu aujourd'hui le premier employeur privé de la RDC et détient des pans entiers de l'industrie katangaise et plus largement de RDC.

GFI est actif aujourd'hui dans des secteurs nombreux et variés⁹⁹ tout en y entretenant des partenariats spécifiques, dont voici quelques exemples :

- L'énergie, GFI est partenaire du belge Tractebel et du français GDF SUEZ dans ce cadre ¹⁰⁰.
- Les banques, la famille Forrest est propriétaire de la BCDC, la banque commerciale du Congo, une des principales et plus anciennes banques de la RDC.
- L'élevage, GFI détient plus de 32 000 têtes de bétail dans ses méga-fermes du Katanga.
- L'aérien, GFI et Brussels Airlines (détenu entre autres par l'état belge) ont créé en 2012 AIRBEL (respectivement 49% et 51% de parts), elle-même actionnaire majoritaire de Korongo Airlines, une des principales compagnies congolaises ¹⁰¹.
- Le BTP et le ciment, dans ces secteurs GFI est en partenariat avec Heidelberg Cement, leader mondial allemand des cimenteries, leur permettant de tenir plus de 70% de la production nationale en RDC¹⁰².
- L'armement, le Groupe Forrest détient également l'entreprise belge New Lachaussée¹⁰³, active dans la fabrication de munitions et surtout dans la capacité d'installation d'unités de production locales et de transfert de savoir-faire. Cette entreprise a d'ailleurs été sous le feu des projecteurs lors des négociations avec le

⁹⁹ http://www.forrestgroup.com/en/activities.html

http://www.forrestgroup.com/en/congo-energy.html

http://www.forrestgroup.com/fr/korongo.html

¹⁰² http://www.forrestgroup.com/fr/ciment.html

http://www.forrestgroup.com/en/history.html

parlement wallon quant à l'octroi d'une licence d'exportation vers la Tanzanie. Le refus final du Ministre fédéral des Affaires étrangères Karel De Gucht se basait sur le fait que cette licence allait à l'encontre des efforts pour la paix réalisés par la Belgique dans la région des Grands Lac¹⁰⁴ et évidemment le secteur des mines.

 Georges Forrest dispose de relations obscures avec divers hommes politiques français dont, par exemple, avec Mr. Balkany dans le cadre d'une potentielle prise de position en Namibie sur des intérêts miniers liés à l'uranium. En septembre 2014, dans le cadre de la mise en examen de Mr. Balkany, Mr Forrest interrogé par le juge Van Ruymbeke déclarait sur le sujet ceci :

« En septembre 2008, il [M. Balkany] m'a appelé en me disant qu'il avait une affaire intéressante à m'apporter, relate M. Forrest. Comme il voyait que je voulais investir dans l'uranium, il nous a apporté une affaire, Forsys Metals Corporation en Namibie. M. Balkany a obtenu de ce gouvernement qu'il ne s'oppose pas à la transaction. J'ai racheté Forsys pour 500 millions de USD. Comme M. Balkany m'avait apporté l'affaire et que tout commissionnaire reçoit une commission, j'ai négocié avec M. Balkany à 1 %. On a arrondi à 5 millions de USD » 105.

Il est à noter que ce rachat n'est, au final, pas été effectif pour des raisons affichées de financement. Il semblerait que les Etats-Unis aient été clairement opposés à la conclusion de cette transaction et ait influencé le Canada dans cette volonté. Un câble diplomatique révélé par WikiLeaks¹⁰⁶ envoyé par le Secrétariat d'Etat nord-américain à l'ambassade à Ottawa pointe le risque de rachat de Forsys par GFI, risque basé sur des suspicions de relations entre Georges Forrest et des officiels iraniens dans le cadre de leur programme d'enrichissement d'uranium.

Georges Forrest, de son côté, ne se limite pas à la gestion de son conglomérat, il dispose d'autres étiquettes montrant bien sa position stratégique entre la Belgique, la France et la RDC :

- Il est conseiller au commerce extérieur pour le compte du gouvernement belge. En outre, on constate de nombreuses collusions entre la classe politique belge et Georges Forrest. Ainsi, par exemple :
 - En 2008, l'ancien secrétaire d'État, M. Pierre Chevalier fut forcé de démissionner de son poste de représentant spécial de la Belgique auprès du

http://archive2.grip.org/bdg/g4569.html

¹⁰⁵ http://www.ieuneafrique.com/Article/ARTJAWEB20141022091021/

http://www.wikileaks.ch/cable/2009/08/09STATE84119.html

- Conseil de sécurité des Nations unies, suite à sa nomination discrète au poste d'administrateur délégué du groupe Forrest quelques semaines plus tôt. 107
- Dans le cadre de la négociation entre le gouvernement wallon et Georges Forrest pour l'octroi des licences d'exportation à l'entreprise New lachaussé (voir ci-dessus), un des plus fervents défenseurs de l'octroi côté politique belge n'était autre que Jean-Claude Marcourt, alors ministre wallon de l'économie. Or, Mr Marcourt était membre du conseil d'administration de GFI et ancien avocat personnel de Mr. Forrest. 108
- Il est Consul honoraire de la France à Lubumbashi.
- Très proche du père Kabila, il a pris la direction de Gécamines entre 1991 et 2001, alors qu'il continuait à réaliser des transactions entre cette même entreprise étatique et son propre groupe privé.

http://www.senate.be/www/?MIval=/publications/viewPubDoc&TID=67110906&LANG=fr

http://www.senate.be/www/?MIval=/publications/viewPubDoc&TID=67110906&LANG=nl

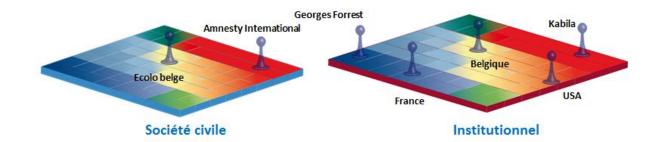




Schéma des luttes d'influence autour de Forrest.

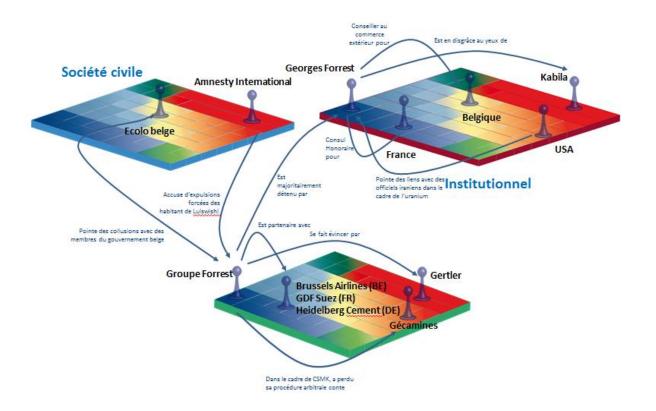


Schéma relationnel des luttes d'influence autour de Forrest.

2. Georges Forrest, un oligarque déchu?

Georges Forrest a toujours été très proche des pouvoirs qui se sont succédés à la tête de la RDC. Ainsi, alors qu'il était proche de Mobutu, il rencontre Laurent Désiré Kabila pendant sa jeunesse. En 1997, lors de la prise de pouvoir par Kabila, Georges s'est rapproché un peu plus du nouveau pouvoir en place. En échange de son soutien logistique (ses moyens de transport ont par exemple servis à acheminer les soldats de Laurent Kabila) et financier (GFI participe aux dépenses électorales des Kabila père et fils¹⁰⁹), le groupe a pu se diversifier et investir le secteur des mines et ainsi y prendre des positions particulièrement rentables grâce à Gécamines. Suite au décès de Laurent Désiré Kabila, Forrest est tombé en disgrâce ne voulant pas financer l'effort de guerre du fils Kabila et se faisant évincer pour un nouveau venu plus proche de Joseph Kabila: Dan Gertler.

Cette « déchéance » est parfaitement illustrée par ses échecs face aux chinois de plus en plus présents : GFI, alors qu'il était le principal partenaire pour la création de routes en RDC, a ainsi perdu les contrats liés aux centaines de kilomètres stratégiques de piste reliant la capitale du Katanga à la Tanzanie en passant par la Zambie. Le patriarche Georges Forrest affiche une position claire 110 concernant le développement de la présence chinoise en RDC :

« Si on les laisse faire, accuse-t-il, ils vont nous évincer d'Afrique. Les Occidentaux parlent de bonne gouvernance, imposent des conditions impossibles à leur aide au développement. Les Chinois sont moins regardants et nous taillent des croupières. »

Dans le secteur minier en particulier, les tensions récentes (2012)¹¹¹ entre GFI et Gécamines autour de leurs intérêts respectifs concernant la mine de Luiswishi et CMSK (12.000 tonnes de cuivre & 4.000 tonnes de cobalt par an) sont d'autres exemples de ce changement de proximité entre Forrest et le pouvoir en place.

http://www.levif.be/actualite/international/george-forrest-les-attentes-des-congolais-sont-enormes/article-normal-146265.html

http://www.lemonde.fr/afrique/article/2008/03/26/george-forrest-le-vice-roi-du-katanga 1027491 3212.html

http://www.bloomberg.com/news/2012-09-25/forrest-group-sells-cmsk-mining-stakes-to-congo-s-gecamines.html

Ainsi, en 2012, après un plus d'un an de litige, GFI s'est vu contraint de céder ses 60% de parts dans la société CMSK (Compagnie minière du Sud Katanga) à son ex-partenaire (détenant les 40% restants) Gécamines. C'est après une procédure arbitrale à Paris initiée par GFI à l'encontre de Gécamines, suite à la volonté de ce dernier d'exercer son droit de préemption en cas de revente des parts, que le couperet est tombé. Il n'a pourtant jamais été question pour GFI de céder ses parts à un tiers mais simplement d'en changer la propriété intra-constellation Forrest (de l'entreprise EGMF à GFI) comme le décrit le schéma suivant :

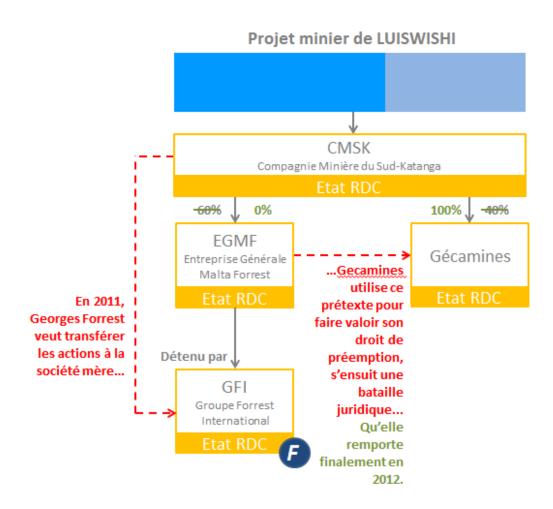


Schéma des relations entre le Groupe Forrest et Gécamines sur le projet minier de Luiswishi.

V. Conclusion : L'Est de la RDC, un creuset représentatif de diverses typologies de guerres d'influence

Les richesses minières de la RDC et particulièrement l'exploitation du cuivre, du cobalt et du coltan dans les provinces de l'Est font l'objet d'une lutte d'influence opposant acteurs historiques, acteurs régionaux et nouveaux entrants. Chaque acteur déploie une stratégie d'influence propre pour obtenir des concessions minières.

A. Israël: une présence via un représentant majeur de sa diaspora.

Les connexions étatiques (conseiller de Kabila, support financier de ses campagnes électorales, représentant de la RDC aux USA dans le cadre de négociations secrètes, représentant des intérêts congolais auprès de l'AIPAC – puissant lobby juif) et les supposés financement opaques de l'administration congolaise ont permis à Dan Gertler d'acheter des actifs sous le prix du marché pour réaliser une plus-value maximale. Ainsi, sur l'échantillon de projets miniers sélectionnés pour analyse dans le présent document, le conglomérat d'entreprises détenu par Gertler a réalisé un bénéfice estimé de plus de 1,4 milliard de USD.

La proximité incontestable entre le pouvoir en place et l'homme d'affaires israélien est parfaitement perceptible pendant les huit mois précédents les élections de 2011 (où Kabila risquait de perdre les élections). Pendant cette période, l'écosystème de Gertler s'est en effet positionné sur cinq des plus gros intérêts miniers toujours aux mains du bras armé étatique, Gécamines. Aujourd'hui encore, Joseph Kabila ayant été réélu, Dan Gertler réalise de nouveaux « coups financiers » flamboyants et se diversifie. Ainsi, par exemple, en août 2014, le Groupe Fleurette annonçait la découverte d'un gisement de pétrole sur le lac Albert disposant d'une réserve estimée de 3 milliards de barils (soit autant que les réserves de Grande-Bretagne ou du Sud-Soudan)¹¹².

Grâce à ces montages, Dan Gertler est aujourd'hui à la tête d'une fortune personnelle estimée à 2.5 milliards de USD et contrôle plus de 10% de la production mondiale de cobalt.

http://www.agenceecofin.com/hydrocarbures/1108-22045-rdc-oil-of-drcongo-decouvre-3-milliards-de-barils-de-petrole-dans-le-graben-du-lac-albert

B. Belgique : une approche ex-coloniale.

Georges Forrest est l'exemple incarné de l'oligarque et d'éléphant congolais. Né au Congo (mais de nationalité belge), il reprend en 1973 les entreprises créées par son père 50 ans plus tôt, les développe d'une main de fer et diversifie ses activités jusqu'à devenir le premier employeur privé en RDC et, par la même occasion, un pôle de stabilité post-guerre. Il possède des cimenteries, se positionne dans le génie civile, investit massivement à Lumubashi, lance la compagnie aérienne congolaise Korongo Airlines...

Ces investissements diversifiés lui permettent de maintenir sa position d'acteur économique important alors qu'il a perdu sa stature aux yeux du gouvernement congolais actuel et particulièrement aux yeux de Joseph Kabila. Les anciens réflexes hérités de la période coloniale belge et son réseau européen ne semblent plus faire autant recette que par le passé. Ainsi, il a perdu dernièrement des intérêts miniers historiques importants dans son berceau katangais, allant même jusqu'à poursuivre Gécamines dans une procédure arbitrale. Dans la même lignée, alors qu'il était un des seuls à s'être investi dans le réseau routier congolais, il perd divers appels d'offres portant sur la construction des axes de communication stratégiques au profit des Chinois.

C. Chine : une stratégie d'Etat.

La stratégie de la Chine pour l'exploitation des ressources minières en RDC s'inscrit dans une logique politique et étatique. L'acquisition de permis d'exploration et d'exploitation de ressources minières réponds à l'impératif de la Chine de trouver de nouvelles sources d'approvisionnement en matières premières afin de répondre aux besoins croissants de son économie. Elle est également un outil de la politique étrangère chinoise. Afin d'étendre son influence dans le monde et particulièrement en Afrique, la Chine a développé une diplomatie économique basée sur le principe « ressources contre infrastructures ».

Les accords sino-congolais concluent en 2008 s'inscrivent dans cette politique extérieure. Au travers de la Sicomines formée par un consortium d'entreprises chinoises et par la Gécamines, la Chine obtient les droits d'exploitations sur deux mines de cuivre et de cobalt du Katanga ayant des réserves globales estimées entre 425 000 et 625 000 tonnes de cobalt et 10.6 millions de tonnes de cuivre. En contrepartie, les entreprises chinoises du consortium et particulièrement China Railway Group s'engagent à fournir des infrastructures pour un montant de 3 milliards de USD. Le montant total des investissements en infrastructures et miniers s'élève à 6,2 milliard de USD et est fourni par la banque d'Etat « Import-Export Bank of China ». Au-delà de l'exemple de la mise en œuvre de la politique étrangère chinoise en Afrique, ce cas est représentatif des luttes d'influence autour de l'exploitation minières. En effet, la signature du premier accord de 2008 a provoqué une levée de boucliers de la part de la communauté internationale et particulièrement de bailleurs de fonds et d'ONG anglosaxonnes. Sous cette pression, les accords ont été revus, cependant Pékin, par le biais d'Exim

Bank et des fonds qu'elle prête à la RDC, dispose d'un pouvoir d'influence fort sur Kinshasa. Le bref retrait d'Exim Bank du projet en 2013 est significatif de ce pouvoir. La révision des accords laisse présager la concession de nouvelles zones d'exploitation minière en guise de réparation. Ainsi, si d'apparence, les accords sino-congolais sont conclus avec des entreprises chinoises dites indépendantes, il n'en reste pas moins que ceux-ci sont directement pilotés par les autorités chinoises. Ce schéma est à prendre en compte dans le développement et les avancées des entreprises chinoises dans le monde.

D. Inde : une stratégie hybride basée sur des entreprises privées.

La principale différence entre les approches de la Chine et l'Inde repose sur l'approche business. D'un, nous constatons une politique chinoise avec des sociétés chinoises dont l'indépendance est plus que relative, disposant du soutien financier de l'Etat. Et de l'autre côté, nous avons une approche de sociétés indiennes moyennes et privées ne disposant pas ou peu du support de l'état indien. Le levier financier via le système de prêts bancaires de banques chinoises nationales étant utilisées par les sociétés chinoises non seulement pour développer et financer les infrastructures locales, mais également pour développer les actifs miniers détenus conjointement par des entreprises appartenant à l'État chinois et congolais. Au contraire, la banque Exim Indienne n'a pas lié l'octroi de ces prêts pour les infrastructures à l'exploitation minière ou d'autres formes d'extraction de ressources naturelles par des entreprises indiennes, et il ne semble pas être dans la politique du gouvernement indien de le faire à l'avenir. Alors que l'objectif du gouvernement chinois est de faciliter l'accès des entreprises publiques chinoises aux réserves minières grâce à ses capacités financières, les sociétés minières indiennes présentes en RDC sont des propriétés privées limitées par leurs moyens et leurs capacités d'influence auprès des acteurs locaux tels que les représentants gouvernementaux locaux et les dirigeants de la Gécamines. Elles rentrent donc en concurrence directe et inégale pour l'accès aux ressources de la RDC sans aucune aide gouvernementale importante.

E. Rwanda : un pays qui a construit sa prospérité économique en s'appuyant sur les ressources minières de la RDC

Le Rwanda influence de manière majeure les destinées politiques et économiques de la RDC depuis maintenant 20 ans, à travers notamment le système de prédation économique des ressources minières (étain, tantale, tungstène ...) qu'il a instauré à son profit dans la région du Kivu. En 2013, les minerais constituaient la première source de devises du Rwanda et représentaient 28% de ses exportations. Entre 2001 et 2013, Le Rwanda a connu un véritable décollage économique contrastant avec l'évolution médiocre de la RDC sur la même période.

Le schéma général est celui d'une économie de guerre où des groupes armés rebelles supportés par des puissances étrangères dont le plus récent est le M23 (2012-2013 : armé et financé par le Rwanda créent des conditions d'insécurité chronique). Cette instabilité contribue au développement de filières frauduleuses d'exploitation minière, générant des catastrophes humanitaires et écologiques largement médiatisées (« minerais du sang »).

Les rapports récents du Groupe d'Experts de l'ONU (2012, 2013) ont porté à l'attention de l'opinion internationale les dernières évolutions de cette économie de guerre. On y relève d'une part des essais d'interdiction gouvernementale d'exportation des minerais congolais non certifiés et des efforts croissants de certification sur les sites miniers du Kivu. Malgré tout, les phénomènes de contrebande massifs entre la RDC et le Rwanda persistent et contournent les chaînes de certification mises en place.

Un des facteurs importants de l'évolution de la filière est celui de la surmédiatisation des conflits des « minerais du sang ». Celle-ci a entraîné une mobilisation internationale extrêmement large de multiples acteurs (ONU, ONG, acteurs politiques), elle a également contribué à l'émergence de multiples tentatives de régulation (loi Dodd-Franck en 2010) et de certification des minerais.

Depuis 2012, la pérennisation de cette rente illégale vers le Rwanda semble être sérieusement remise en cause étant donnés les réactions internationales et les jeux d'acteurs observés lors la crise du M23.

F. Quelles perspectives ?

Ainsi, ces stratégies et collusions d'intérêts alimentent les tensions et conflits dans l'ensemble du pays. Le paradoxe congolais dans lequel s'oppose une population parmi les plus pauvres du monde et un potentiel minier parmi les plus riches du monde est entretenu par ces confrontations économiques, politiques et militaires. Au regard des stratégies mises en œuvre par l'Inde et la Chine avec leur besoin en matières premières, une poursuite et accentuation de leur pénétration dans le secteur minier congolais sont à anticiper. Cependant, dans chacune des stratégies d'influences étudiées, le gouvernement congolais et plus particulièrement en la personne du président Kabila jouent un rôle stratégique. Ce rôle pourrait être remis en cause par les élections de 2016. En effet, selon la constitution actuelle, après deux mandats à la tête du pays, Kabila ne peut pas se représenter pour un troisième mandat. Des débats commencent à émerger autour d'une modification de la constitution pour modifier ce point particulier. Si cette option se confirmait, un scénario « à la burkinabé » est à craindre (opposition forte de la population à un troisième mandat conduisant à une chute du gouvernement). Ainsi, que Kabila puisse ou non se représenter, les élections présidentielles de 2016 constituent un facteur potentiel fort de modification des lignes de forces de chacun des acteurs aujourd'hui présent sur le territoire.

Bibliographie

Rapports, documents et ouvrages consultés :

James J. Barry, Grecia R. Matos, and W. David Menzie (2013), **U.S. Mineral Dependence-Statistical Compilation of U.S. and World Mineral Production**, Consumption, and Trade, 1990–2010.

Panorama 2013 du marché du cobalt, rapport public, BRGM/RP -63626-FR, mai 2014.

British Geological Survey 2008-2012, World Mineral Production

China in Africa: Young Workers, Deadly mines, Bloomberg Markets, Simon Clark, Michael Smith et Franz Wild, 23 juillet 2008

Mineral commodity summaries, USGS 2013:

http://minerals.usgs.gov/minerals/pubs/mcs/2013/mcs2013.pdf

World Copper Fact Book 2014, International Copper Study Group

http://www.icsg.org/index.php/component/jdownloads/finish/170-publications-press-releases/1959-2014-world-copper-factbook?Itemid=0

Statistiques minières 2003-2012, République démocratique du Congo- Ministère des mines, septembre 2013 http://www.mines-rdc.cd/fr/documents/Statistiques/stat_min_2003_2012.pdf

Cartographie des sites miniers à l'est de la RDC, Ministère des Mines, http://mines-rdc.cd/fr/documents/Cartographie sites miniers Est RDC.pdf

It's raining copper in the DRC's Katanga Province, Investor Intel, 25 juillet 2014 http://investorintel.com/gold-silver-intel/raining-copper-rdcs-katanga-province/

La Chine et le Congo : des amis dans le besoin – Rapport de Global Witness sur la République démocratique du Congo, Mars 2011 :

https://www.globalwitness.org/sites/default/files/library/friends in need fr lr 1.pdf

Accords sino-congolais, Coopération internationale Allemande (GIZ), 2 novembre 2011 <a href="http://www.google.fr/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=1&cad=rja&uact=8&ved=0CCMQFjAA&url=http%3A%2F%2Fwww.itierdc.org%2FPresentation Accords sino congolais.ppt&ei=BCR7VOv5NJGtaY35gGg&usg=AFQjCNGnKebq8c5ivViS1 Vs4kf6YtfNLg&bvm=bv.80642063,d.d2s

Les contrats sino-congolais du 17 septembre, contrats léonins ou contrats du siècle, Digital Congo, 22 septembre 2011 http://digitalcongo.net/article/78470

The Export-Import Bank of China, Annual report 2012: http://www.exim.Bank.com.tw/en-us/AnnualReport/Documents/130716 %E4%B8%AD%E8%BC%B8%E9%8A%80 101%E5%B9 %B4%E5%B9%B4%E5%A0%B1 %E8%8B%B1%E6%96%87 %E7%80%8F%E8%A6%BD%28%E7 %B6%B2%E7%AB%99%29.pdf

Pertes et Profits: Exploitation minière et droits humains dans la Katanga, en République démocratique du Congo, Amnesty International, juin 2013

http://www.amnesty.org/fr/library/asset/AFR62/001/2013/en/4ed3c3d0-e7f3-443f-9e82-eb918ffcd945/afr620012013fr.pdf

Qui fait Quoi Où, dans la Province du Katanga, OCHA, octobre 2014 http://rdc-humanitaire.net/attachments/article/5148/Qui%20Fait%20Quoi%20O%C3%B9%20KATANG
A%20Octobre%202014%20version%20Web.pdf

Rich Man, Poor Country, Bloomberg, décembre 2012 : http://www.congomines.org/wp-content/uploads/2012/12/Bloomberg-2012-Gertler-in-Congo.pdf

Secrecy surrounding glencore's business deals in the democratic republic of congo risks exposing shareholders to corrupt practices, global witness, Mai 2012:

http://www.globalwitness.org/sites/default/files/DRC-

GW%20secret%20sales%20memo%20May%209%202012%20ENG.pdf

Equité et Industries Extractives en Afrique, Africa Progress Panel, juin 2013 :

http://www.africaprogresspanel.org/wp-

content/uploads/2013/10/2013 APR Equit%C3%A9 et Industries Extractives en Afrique 25062013 FR LR.pdf

Congo-K: les mines au coeur des réseaux ethniques, Africa Mining intelligence, juillet 2013: http://www.africaintelligence.fr/insiders/AMF/CONGO-K/2013/07/26/congo-k--les-mines-au-c%C5%93ur-des-reseaux-ethniques/107971067-BE3

Congo, Rép. Dém.2014, Perspectives Economiques en Afrique, Séraphine Wakana et Ernest Bamou :http://www.oecd.org/fr/dev/emoa/38582123.pdf

2012 Minerals Yearbook, U.S. Department of the Interior U.S. Geological Survey CONGO (KINSHASA)[ADVANCE RELEASE]:

http://minerals.usgs.gov/minerals/pubs/country/2012/myb3-2012-cg.pdf

République Démocratique du Congo, Rapport ITIE-RDC 2011 : secteur des mines, 30 Décembre 2013: http://www.itierdc.com/Publication et rapport/Rapport%20itie-rdc%202011%20du%20secteur%20des%20mines%20.pdf

Périmètre des entreprises minières en RDC, ITIE 2013 :

http://www.itierdc.com/pdf/PERIMETRE DES ENTREPRISES MINIERES ITIE-RDC 15 10 2013 2.pdf

Document de la Banque mondiale, « République Démocratique du Congo, La bonne gouvernance dans le secteur minier comme facteur de croissance », Mai 2008 :

http://siteresources.worldBank.org/INTOGMC/Resources/336099-1156955107170/drcgrowthgovernancefrench.pdf

Rapport Sofreco, « Evaluation stratégique environnementale et sociale du secteur minier en République Démocratique du Congo », Kinshasa, le 14 février 2014 :

http://www.prominesrdc.cd/fr/Rapport/sofreco.pdf

MINISTERE DES MINES, « Statistiques minières »: EXERCICE 2013, Mars 2014 :

http://www.mines-rdc.cd/fr/documents/statistiquesminieres2013.pdf

Magazines Horizon mines, République Démocratique du Congo, Mensuel N°00 Juillet 2012 : http://mines-rdc.cd/fr/documents/HMMag00 July 12.pdf

Code Minier, loi n° 007/2002 du 11 juillet 2002 portant code minier, Journal Officiel

n°spécial du 15 juilet 2002 : http://www.droit-afrique.com/images/textes/RDC/RDC%20-%20Code%20minier%202002.pdf

Jacquemot Pierre, « Ressources minérales, armes et violences dans les Kivus (RDC) », *Hérodote* 3/ 2009 (n° 134), p. 38-62 : www.cairn.info/revue-herodote-2009-3-page-38.htm.

Yenga MABOLIA, « Le Processus de traçabilité et la lutte contre l'exploitation illégale des ressources naturelles », Conférence Consultative sur les Accords de paix et les Minerais de Conflits en République Démocratique du Congo, Kinshasa, le 02/05/2013 : http://www.prominesrdc.cd/fr/files/Presentation_du_coordonnateur.pdf

Vircoulon Thierry, « Matières premières, régulation internationale et Etats rentiers », Études 5/ 2009 (Tome 410), p. 593-604 : www.cairn.info/revue-etudes-2009-5-page-593.htm

Marie Mazalto, « Environmental Liability in the Mining Sector: Prospects for Sustainable Development in the Democratic Republic of the Congo », in Mining, Society, and a Sustainable World (2010, pp 289-317).

Mazalto Marie, « La réforme du secteur minier en République démocratique du Congo : enjeux de gouvernance et perspectives de reconstruction », *Afrique contemporaine* 3/ 2008 (n° 227), p. 53-80 : www.cairn.info/revue-afrique-contemporaine-2008-3-page-53.htm.

Sites consultés :

http://minerals.usgs.gov/minerals/pubs/commodity/cobalt/

http://www.thecdi.com/institute

http://www.dmmadvisorygroup.com/english/pdf/MJCobaltarticle061213.pdf

http://www.mmta.co.uk/cobalt-market-overview

http://cnrtl.fr/definition/ferromagnéctique

http://www.congomines.org/fr/

http://english.exim Bank.gov.cn/en/

http://chinanews.free.fr/Entreprises chinoises en France 18.htm

http://www.africadiligence.com/intelligence-economique-123-une-machine-de-guerre-

economique-appelee-exim- Bank/

http://afrique.kongotimes.info/eco_tech/5843-congo-banque-chinoise-exim- Bank-

continue-financer-chantiers-kabila-accord-prets-zongo-deux-parties-prenantes-convention-

retrait-partenariat-sino-congolais-fausse-alerte-selon-mende.html

http://www.unocha.org/drc/

Etatiques

Présidence de la République Démocratique du Congo, http://www.presidentrdc.cd/

Primature, https://www.primature.cd/

Gouvernement Congolais, http://congo.gouv.cd/227-2/

Ministère des Mines, http://mines-rdc.cd/fr

Ministère des Finances, www.minfinrdc.com/

Ministère du Commerce, http://www.mincommerce.cd/exportateur/investir-dans-le-

secteur-minier/

Autres sites associés: http://www.ceec.cd/,

http://www.saesscam.cd/

Médias régionaux et locaux

http://www.lesafriques.com/

http://www.jeuneafrique.com/

http://radiookapi.net/

http://www.adiac-congo.com/

Entreprises et Entreprises étatiques

Fédération des Entreprises Congolaises, http://www.fec.cd/

Gécamines, http://gecamines.cd/

Autres entreprises associées: http://www.lacominiere.com/, http://www.sakima.cd/,

http://www.mibardc.net/, http://www.sokimo-rdc.com/

Provinces

http://kongocentral.net/bas-congo-cohesion-provinciale.html

http://www.kinshasa.cd/gouvernement.html

http://acpcongo.com/acp/province-de-bandundu-reamenagement-technique-du-

gouvernement/

http://cern-cenco.cd/?p=1247

http://kasaioccidental.com/

http://acpcongo.com/acp/territorialekasai-occidental-demission-du-ministre-des-mines/

http://www.kasaiest.cd/?p=980

http://radiookapi.net/actualite/2014/04/17/mbuji-mayi-250-kilos-dor-enfouis-dans-sac-

darachides-saisis-laeroport-de-bipemba/

http://www.rdcnews.net/equateur-linterim-au-vice-gouverneur/

http://radiookapi.net/actualite/2013/06/10/rdc-louis-alphonse-koyagialo-elu-gouverneur-

de-lequateur/

http://provinceorientale.cd/sec/le-gouverneur-jean-bamanisa/

http://gouvernoratmaniema.com/2014/11/23/le-maniema-un-potentiel-minier-diversifie/

http://www.provincenordkivu.org/gouverneur.html

http://www.sudkivu.cd/index.php/menu-examples/le-gouverneur

http://www.katanga.gouv.cd/

Banques

http://www.bcc.cd/

https://www.access Bankplc.com/

https://www.access Bankplc.com/

http://www.advansgroup.com/fr/nous-connaitre/nos-actionnaires/

http://www.Bank-of-africa.net/sites/default/files/rapport rdc 2013-14 pages.pdf

http://www.forrestgroup.com/fr/bcdc.html

http://www.bic.cd/images/rapport2012.pdf

https://www.bgfi.com/fr/942/la-repartition-de-lactionnariat

http://www.byblos

Bank.com/Library/Files/Europe/BBEurope Memorandum of Governance April 2013.pdf

http://www.citigroup.com/citi/about/countrypresence/congo.html

http://economie.jeuneafrique.com/regions/afrique-subsaharienne/23071-qnb-devient-le-

premier-actionnaire-d-eco Bank.html

http://fr.allafrica.com/stories/200906290466.html

http://www.procredit Bank.cd/ap actionnaires.html

http://www.sofibanque.com/fr/administration/

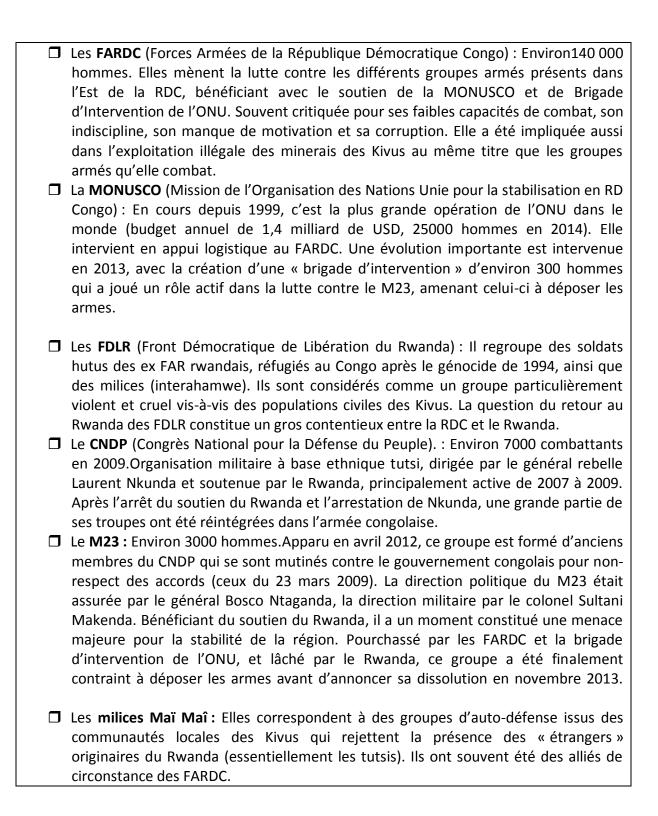
http://economie.jeuneafrique.com/dossiers-2/518-finance-au-nord-tous-/17210-trust-

merchant- Bank-ou-lhistoire-dun-pionnier-.html

http://stanbicibtc.investoreports.com/stanbic_iar_2013/profile.html

Annexes

ANNEXE 1 : Les principaux groupes armés impliqués dans les conflits de l'Est de la RDC



ANNEXE 2 : Exploitation industrielle : Opérateurs miniers répertoriés en 2013

| Entreprises industrielles | Nom |
|--|---|
| GECAMINES | GECAMINES |
| LA COMMINIERE | COMMINIERE |
| SAKIMA | SAKIMA |
| SCMK – Mn SOCIETE CONGOLAISE D'INVESTISSEMENT (SCIM) | SCMK – Mn SCIM |
| SOCIETE CONGOLAISE D'INVESTISSEMENT (SCIM) SOCIETE MINIERE DE BAKWANGA (MIBA) | MIBA |
| Societe Williams De Britter World (Willbrid) | SODIMICO |
| SOKIMO | SOKIMO |
| SOCIETE IMMOBILIERE DU CONGO (SIMCO) | SIMCO |
| ANVIL MINING CONGO | AMC |
| BOSS MINING SPRL CHEMICAL OF AFRICA SPRL | BOSS MINING |
| COMPAGNIE MINIERE DU SUD-KATANGA SPRL | CHEMAF CMSK |
| CONGO LOYAL WILL MINING (CLWM | CLVM sprl |
| KAMOTO COPPER COMPANY | ксс |
| MINING MINERAL RESOURCES (MMR) | MMR |
| RUASHI MINING | RUASHI |
| SHITURU MINING CORPORATION | SHITURU |
| SMKK SOCIETE D'EXPLOITATION DE KIPOI (SEK) | SMKK |
| SOCIETE DE EXPLOITATION DE RIPOT (SER) SOCIETE MINIERE DU KATANGA (SOMIKA) | SEK SOMIKA |
| TENKE FUNGURUME MINING (TFM) | TFM |
| TWANGIZA MINING | TWANGIZA |
| ANVIL MINING COMPANY OF KATANGA (AMCK) | AMCK |
| LONG FEI MINING | LONG FEI |
| BAZANO | BAZANO |
| BOLFAST CONICO DONG FANG MINIERALS | BOLFAST |
| CONGO DONG FANG MINERALS CONGO INTERNATIONAL MINING CORPORATION | CDM |
| COTA MINING | COTA MINING |
| EXPLOITATION ARTISANALE DU CONGO (EXACO) | EXACO |
| FEZA MINING | FEZA MINING |
| GOLDEN AFRICA RESSOURCES | GAR |
| GTL | GTL |
| HUACHIN SPRL | HUACHIN |
| JMT MAGMA MINERALS | JMT MAGMA |
| METALS MINES | METALS MINES |
| MUTANDA MINING | MUMI |
| RUBAMIN | RUBAMIN |
| STL | STL |
| VOLCANO | VOLCANO |
| AFRICAN MINERALS (BARBADOS) | AFRICAN MINERALS |
| ASHANTI GOLDFIELS KILO SARL METALKOL | ASHANTI METALKOL |
| COMPAGNIE MINIERE DE LUISHA (COMILU) | COMILU |
| COMPAGNIE MINIERE KAMBOVE (COMIKA | COMIKA |
| COMPAGNIE MINIERE SAKANIA (COMISA) | COMISA |
| COMAGNIE MUSONOI (COMMUS) | COMMUS |
| CONGOLAISE DES MINES ET DE DEVELOPPEMENT (COMIDE) | COMIDE |
| ENTREPRISE GENERALE MALTA FOREST (EGMF) | EGMF |
| FRONTIER JVCO SODIFOR | FRONTIER SODIFOR |
| KAMITUGA MINING | KAMITUGA |
| KANSUKI MINING SPRL (KANSUKI) | KANSUKI |
| KASONTO LUPOTO MINES (KALUMINES) | KALUMINES |
| KGL – SOMITURI (SOCIETE MINIERE DE L'ITURI) | KGL – SOMITURI |
| KIBALI GOLD MINES | KIBALI |
| KIMIN / KISANFU MINING KINSENDA COPPER COMPANY (KICC – EX – MMK) | KISANFU KINSENDA |
| KIPUSHI CORPORATION (KICO) | KICO |
| LA MINIERE DE KALUMBWE MYUNGA (MKM) | MKM |
| LA MINIERE DE KASOMBO (MIKAS) | MIKAS |
| LONCOR RESOURCES CONGO SPRL | LONCOR |
| LUGUSHWA MINING | LUGUSHWA |
| MANONO MINERALS | MANONO |
| CLUFF MINING (MINES D'OR DE KISENGE SPRL- MDDK) MWANA AFRICA CONGO GOLD (MIZAKO) | MDDK MIZAKO |
| | NAMOYA |
| , , | |
| NAMOYA MINING SARL ORAMA | ORAMA |
| NAMOYA MINING SARL | |
| NAMOYA MINING SARL ORAMA SECAKAT SEGMAL | ORAMA SECAKAT SEGMAL |
| NAMOYA MINING SARL ORAMA SECAKAT SEGMAL SICOMINES | ORAMA SECAKAT SEGMAL SICOMINES |
| NAMOYA MINING SARL ORAMA SECAKAT SEGMAL SICOMINES SOCIETE DE BEERS DRC EXPLORATION SPRL | ORAMA SECAKAT SEGMAL SICOMINES DE BEERS |
| NAMOYA MINING SARL ORAMA SECAKAT SEGMAL SICOMINES SOCIETE DE BEERS DRC EXPLORATION SPRL SOCIETE D'EXPLORATION DE GISEMENTS DE KALUKUNDI (SWANMINES) | ORAMA SECAKAT SEGMAL SICOMINES DE BEERS SWANMINES |
| NAMOYA MINING SARL ORAMA SECAKAT SEGMAL SICOMINES SOCIETE DE BEERS DRC EXPLORATION SPRL SOCIETE D'EXPLOITATION DE GISEMENTS DE KALUKUNDI (SWANMINES) SOCIETE D'EXPLOITATION MINIERE DE CHABARA SPRL | ORAMA SECAKAT SEGMAL SICOMINES DE BEERS SWANMINES CHABARA |
| NAMOYA MINING SARL ORAMA SECAKAT SEGMAL SICOMINES SOCIETE DE BEERS DRC EXPLORATION SPRL SOCIETE D'EXPLORATION DE GISEMENTS DE KALUKUNDI (SWANMINES) | ORAMA SECAKAT SEGMAL SICOMINES DE BEERS SWANMINES |
| NAMOYA MINING SARL ORAMA SECAKAT SEGMAL SICOMINES SOCIETE DE BEERS DRC EXPLORATION SPRL SOCIETE D'EXPLOITATION DE GISEMENTS DE KALUKUNDI (SWANMINES) SOCIETE D'EXPLOITATION MINIERE DE CHABARA SPRL SOCIETE D'EXPLOITATION MINIERE DU HAUT – KATANGA | ORAMA SECAKAT SEGMAL SICOMINES DE BEERS SWANMINES CHABARA SEMHKAT |
| NAMOYA MINING SARL ORAMA SECAKAT SEGMAL SICOMINES SOCIETE DE BEERS DRC EXPLORATION SPRL SOCIETE D'EXPLOITATION DE GISEMENTS DE KALUKUNDI (SWANMINES) SOCIETE D'EXPLOITATION MINIERE DE CHABARA SPRL SOCIETE D'EXPLOITATION MINIERE DU HAUT – KATANGA SOCIETE MINIERE DE KOLWEZI SOCIETE MINIERE DE MOKU – BEVERENDI (SMB) SOCIETE MINIERE DE ZIWA ECAILLE (SOMIDEC° | ORAMA SECAKAT SEGMAL SICOMINES DE BEERS SWANMINES CHABARA SEMHKAT SMK SMB SOMIDEC |
| NAMOYA MINING SARL ORAMA SECAKAT SEGMAL SICOMINES SOCIETE DE BEERS DRC EXPLORATION SPRL SOCIETE D'EXPLOITATION DE GISEMENTS DE KALUKUNDI (SWANMINES) SOCIETE D'EXPLOITATION MINIERE DE CHABARA SPRL SOCIETE D'EXPLOITATION MINIERE DU HAUT – KATANGA SOCIETE MINIERE DE KOLWEZI SOCIETE MINIERE DE KOLWEZI SOCIETE MINIERE DE MOKU – BEVERENDI (SMB) | ORAMA SECAKAT SEGMAL SICOMINES DE BEERS SWANMINES CHABARA SEMHKAT SMK SMB |